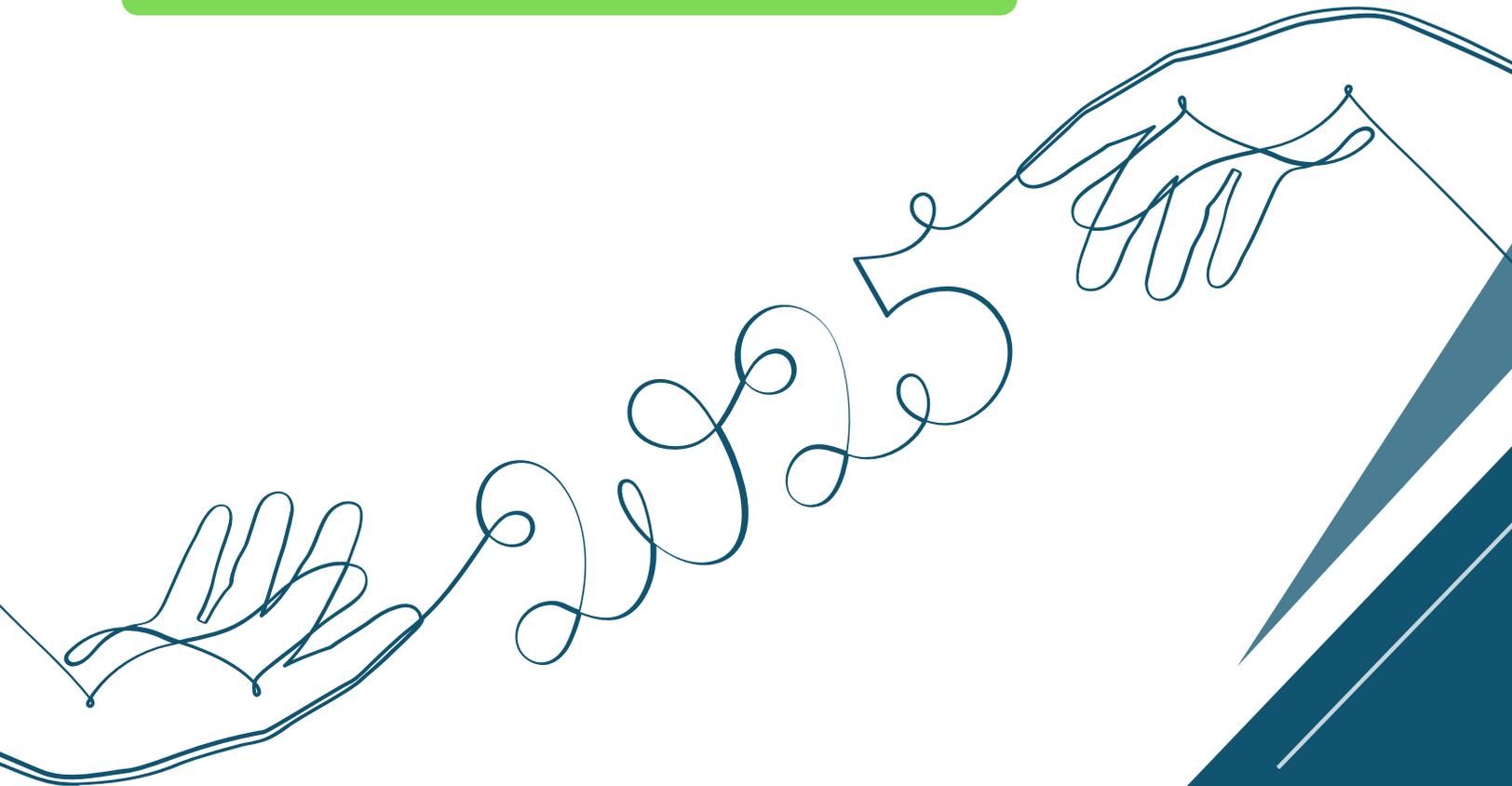




**APi**  
DE CHAMBERY

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **ORDINAIRE**

M A R D I 1 7 J U I N 2 0 2 5



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**de L'A.P.E.I. de CHAMBERY**  
**Le MARDI 17 JUIN 2025**

**S O M M A I R E**

\*\*\*\*\*

Pages :

RAPPORT MORAL .....	1 à 3
RAPPORT D'ACTIVITE GENERALE .....	4 à 6
RAPPORT DE LA COMMISSION KES .....	7 à 8
RAPPORT DE LA COMMISSION SANTE / VIEILLISSEMENT .....	9 à 10
GIE SIM73 - RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE .....	11 à 12
RAPPORTS d'ACTIVITES des établissements et services :	
➤ Siège Social – Services transversaux .....	13 à 15
➤ Site Les Mésanges : MAS / CME / SESSAD Polyhandicap .....	16 à 25
➤ DIME PHARE .....	26 à 34
➤ ESAT du Nivolet .....	35 à 41
➤ Foyers d'Hébergement .....	42 à 51
➤ Habitat accompagné – Intermédiation locative .....	52 à 54
➤ SAVS .....	55 à 58
➤ SAJ .....	59 à 67
➤ Site Parelles - Foyer de Vie .....	68 à 77
➤ Site Parelles - EAM FAM .....	78 à 86
➤ Site Noiray : MAS / FAM .....	87 à 96
➤ PAM 73 .....	97 à 100
CONTROLE INTERNE.....	101
RAPPORT FINANCIER.....	102 à 106
BILAN, COMPTE de RESULTAT.....	107 à 110
AFFECTATION DU RESULTAT.....	111 à 112
RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES .....	113 à 116
RAPPORT SPECIAL du COMMISSAIRE aux COMPTES.....	117 à 120



**Assemblée générale du 17 juin 2025**  
**Rapport moral et d'orientation, présenté par**  
**Monsieur Jean-François GIRARD, président**

---

Mesdames, Messieurs, chers amis,

2024 fut pour l'APEI de Chambéry une année de changement, à la fois changement de gouvernance-présidence et changement de dirigeance-direction générale.

Je remercie les administrateurs qui m'ont élu président pour leur confiance, après ces 15 années d'engagement au sein du conseil d'administration, dont 11 années passées en tant que vice-président en appui de Raymond MIEUSSET, qui ne quitte pas les responsabilités associatives puisqu'il est devenu en juin dernier, vice-président.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier Raymond pour son engagement, son militantisme, et surtout sa sérénité, qui ont su donner à l'APEI de Chambéry sa stabilité, tant économique qu'organisationnelle. Merci à Raymond pour avoir su mener avec efficacité et bienveillance de nombreux projets pour l'association et embarquer avec lui l'ensemble des acteurs œuvrant pour l'APEI, les personnes accompagnées et leurs familles.

Concernant la dirigeance, je tiens à remercier Maryline Gal pour avoir relevé le défi de succéder à un directeur général « brillant » : Guillaume Pelletier. En tant que président, je sais qu'il est toujours plus compliqué de succéder à quelqu'un de brillant et à mon humble avis, Maryline ne s'en sort déjà pas mal ! Nous savons que nous pouvons compter sur la bienveillance et le soutien des adhérents de l'APEI de Chambéry en poursuivant le chemin.

L'APEI de Chambéry est une association qui pèse lourd par sa taille et par son budget, et nous sommes fiers d'être un des tout premiers employeurs du territoire, avec 774 salariés, dont 257 travailleurs d'ESAT. Conforme à sa mission originelle, l'APEI accueille aujourd'hui plus de 600 personnes en situation de handicap, du plus jeune âge à la fin de vie, et tout autant de proches aidants « si ce n'est plus ». Les fondateurs de notre association peuvent être fiers du travail accompli.

J'ai évoqué l'économie de notre association et sa gestion.

Par expérience, je peux vous dire qu'elle est bien peu différente de celle d'une entreprise. En responsabilités, ce sont 17 établissements et services qui œuvrent au quotidien pour l'accueil, l'accompagnement et le soin aux personnes, et vous n'imaginez pas le millefeuille d'obligations et d'impératifs réglementaires incontournables nécessaires au bon fonctionnement de cette machine.

Le challenge est de concilier ces contraintes et le meilleur accueil possible pour nos enfants et pour nos salariés avec des conditions de travail qui donnent envie de s'engager durablement au sein de l'association. Nous savons que la stabilité du personnel est un gage de qualité pour nos établissements. Je rajoute que, si nous devons porter une vigilance particulière à notre gestion dans un temps et une économie que nous savons tous sous tension, c'est que nous constatons une inflation croissante à la fois pour répondre au coût des investissements, aux coûts de fonctionnement, aux exigences réglementaires, et tout simplement à l'évolution des prix.

De ce point de vue, et nous le voyons lors d'appels à candidatures pour la création de places, il existe un écart entre nos besoins et les moyens que l'on est prêt à nous attribuer.

Bien heureusement, nous sommes fiers de faire partie d'un département dont nous avons constaté, au fil de ces années, et au cours de ces derniers mois, le soutien indéfectible du conseil départemental. Je tiens au nom de l'Association à remercier chaleureusement les équipes du département ainsi que le président, M. Hervé Gaymard, et Mme Corine Wolff, vice-présidente, ici présente. Nous remercions également l'Agence Régionale de Santé pour les excellentes relations que nous entretenons malgré les difficultés financières rencontrées du fait des coupes budgétaires de l'Etat. Pour exemple et malgré une forte demande, nous avons dû et nous le regrettons, renoncer au projet d'une création d'une nouvelle MAS aux Mésanges pour cause d'un financement insuffisant.

Espérons que dans un futur proche la réalité s'impose et qu'une économie rééquilibrée nous permette d'envisager d'autres projets.

Bien heureusement, le monde change. Nous travaillons actuellement à proposer des offres évolutives, plus conformes aux souhaits de nos gouvernants et d'une société plus inclusive ; offre qui devra, dans le futur, venir compléter les dispositifs existants. Il est toujours nécessaire pour cela de changer le regard de la société sur le handicap et nous, association de parents, devons porter la parole de la défense du droit de nos enfants.

Comme pour un navigateur, un nouveau cap se dessine et la météo est incertaine, c'est la raison pour laquelle nous avons besoin que les forces vives, les professionnels, les parents mais également les amis s'engagent. Il est important d'adhérer à l'association et de fait, à la vie associative ; cela vous permet de rejoindre les commissions, les groupes de travail, les CVS, de prendre part aux activités de type : opérations brioches, fête des familles, de bénéficier de formations, et autres...

Etre adhérent vous permet également d'élire les administrateurs lors de l'assemblée générale, voire de candidater au conseil d'administration et de soutenir ainsi les projets et la dynamique instaurée au sein de l'association depuis plusieurs années.

Il est important également de militer auprès de personnalités politiques, économiques, personnes influentes, que nous rencontrons. Il est essentiel de faire connaître nos convictions, valoriser notre savoir-faire et faire rayonner notre association.

Par exemple, nous vous rappelons la visite de Madame Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap, ainsi que de Monsieur Patrick Mignola, ministre de la relation avec le parlement, aux Mésanges, le 31 décembre dernier. Nous avons pu exposer nos projets, nos difficultés, et les professionnels ont pu montrer leur engagement, leur dynamisme, leur enthousiasme auprès de nos jeunes porteurs de handicap.

Je peux également évoquer le reportage diffusé en mars 2024 par Zone Interdite, tourné au Noiray, qui a montré la réalité quotidienne d'un secteur adulte, avec ses postes souvent perçus comme peu attrayants alors qu'il est dynamique et indispensable pour nos enfants devenus adultes.

Dans ces occasions, nous avons pour mission de faire parler les réalités, de prendre la parole, de prouver que nos établissements respectent la vie des personnes et sont bienveillants et « accueillants ». Pour cela, nous avons besoin des professionnels, de leur engagement, au risque d'être dans des valeurs inversées. En tant qu'employeur nous n'avons pas hésité, lors d'un conseil d'administration en 2024, à accorder une équité en attribuant à l'ensemble de nos salariés la disposition Ségur sur les fonds de l'association. Pour rappel, une partie des salariés n'était pas éligible à ce dispositif tel qu'initialement conçu par les pouvoirs publics. Heureusement cette situation s'est bien régularisée par la suite.

Pour conclure, l'APEI de Chambéry va bien, nous ressentons le bonheur dans les établissements à la fois auprès des personnes accompagnées et auprès des professionnels.

Le tissu partenarial est une force et nous tenons à rendre, par notre engagement et notre dynamisme, la confiance que vous nous accordez, et c'est bien ensemble que nous contribuerons à faire une société plus accueillante. Les acteurs en sont les personnes accompagnées, les proches aidants, les professionnels et nos financeurs. Nous devons innover, différencier notre offre, et chacune des personnes accompagnées doit pouvoir trouver sa place et s'épanouir dans son parcours de vie. Pour cela, nous sommes solidaires, et tous engagés pour construire et atteindre cet objectif. Soyez sûrs que 2025 est déjà bien engagée dans cette voie...



## **Rapport d'activité 2024, présenté par Madame Maryline GAL, directrice générale**

Mesdames, Messieurs,

C'est le premier rapport d'activité que je vous présente, pour une année 2024 que j'ai passée pour moitié en qualité de directrice générale. C'est donc une année de changement et de transition qui induit un temps d'adaptation pour les uns et les autres, nécessaire pour se rencontrer et s'accorder.

Et dans ce temps de changement, il y a celui du remerciement que je renouvelle ici à l'encontre de Guillaume Pelletier, qui a œuvré pour l'association ces 5 dernières années, traversant quelques tempêtes dont celles qui ont été sans doute les plus marquantes de cette dernière décennie, la pandémie du Covid-19 et la Grande Démission, et qui aujourd'hui encore laissent des traces et des difficultés. Guillaume a dirigé l'APEI de Chambéry dans ces bourrasques avec conviction et justesse, il nous a tous motivés dans les moments difficiles. Autre marqueur de ses années à la direction générale : celui d'avoir largement modernisé l'image de l'APEI de Chambéry en mettant en lumière une marque employeur aujourd'hui connue, reconnue et parfois enviée ; en mettant au premier plan nos forces et nos valeurs ; en les nommant et en les déployant au service de nos seules raisons d'être : les personnes accompagnées et leurs proches aidants. Pour tout cela, merci et également pour m'avoir transmis le relai dans une ambiance stabilisée et apaisée, appuyée sur des bases solides sur lesquelles poursuivre l'aventure de l'APEI de Chambéry et braver les défis à relever.

L'APEI de Chambéry c'est un ensemble de ruches, chacune ayant des missions propres et d'autres communes, toutes ayant une même ambition de qualité de service rendu dans la visée unique de considérer les personnes en situation de handicap comme des sujets de droit, de les soutenir au besoin pour faire leurs propres choix et de leur offrir les conditions et les moyens nécessaires à leur épanouissement, au développement de leurs compétences et à l'étayage de leur parcours de vie. Une ruche sans abeilles besogneuses n'est rien. L'APEI de Chambéry est vivante par le corps social qui la compose : les personnes concernées, les professionnels, les familles et les amis. L'APEI de Chambéry ne serait rien sans les professionnels qui, chaque jour, nous permettent de remplir notre mission. C'est pour cela que nos préoccupations sont aussi de prendre soin de ceux qui prennent soin, d'offrir des conditions de travail qualitatives, d'être à l'écoute de ceux qui sont sur le terrain. La triple expertise, personnes accompagnées, familles et professionnels fait sens et se révèle à travers les valeurs partagées qui sont les nôtres : engagement, respect, professionnalisme et responsabilité, qui transforment notre ruche en association pro-active, dynamique, responsable et ouverte au monde. De bonnes raisons d'avoir envie de contribuer à son projet et à ses réussites, d'avoir envie de travailler à l'APEI de Chambéry.

Pour cette Assemblée Générale, chaque directrice et directeur a établi le rapport d'activité de ses périmètres. Vous les retrouverez sur notre site Internet et pourrez découvrir ou redécouvrir les actualités des établissements et services, les faits marquants de 2024 et les taux d'activité. Je vous invite à cette lecture, car personnellement, j'ai fait le choix pour ce rapport de faire un focus sur quelques sujets essentiels de notre année 2024. En effet, notre actualité est toujours tellement dense, il n'est pas souhaitable à mon sens de résumer une année 2024 encore passée trop vite, entraînés que nous sommes dans un quotidien chargé, intense mais tellement vivant !

2024 est l'année d'un évènement marquant pour le monde du sport et du handicap avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France. L'APEI de Chambéry a été concernée par ces Jeux Paralympiques : trois porteurs de la flamme ont été accompagnés par notre association : Margaux, Marie et Jean, trois sportifs accomplis que je salue pour leurs performances et l'énergie qu'ils transmettent quand ils parlent de leurs passions sportives. 15 personnes du DHVS sont allées assister à des épreuves à Paris, une aventure collective et humaine inoubliable que vous avez pu suivre en direct sur nos réseaux sociaux. Nous avons aussi connu nos olympiades dans les établissements, je pense notamment aux Paralympiques, journée hors normes vécue au Foyer de vie, ou encore aux Olympiades des Mésanges qui m'ont valu de courir un sprint, un exploit en soi !

Cette parenthèse paralympique laissera des traces nous l'espérons pour contribuer à l'inclusion réelle des personnes en situation de handicap intellectuel car, à ce jour, elles n'ont pas la possibilité de participer à toutes les épreuves. Plus largement, des sportifs il y en a un certain nombre et de longue date à l'APEI de Chambéry et s'ils ne sont pas sous le feu des projecteurs, nous pouvons les saluer et les féliciter pour leurs performances d'hier et de demain : les nageurs, les archers, les footballeurs, les skieurs, les pongistes et d'autres encore : bravo à tous !

Nous avons vu à travers les Jeux Olympiques la force de la communication, nous savons son importance et nous travaillons en permanence pour cela. 2024 est l'année de la refonte de notre site Internet, outil indispensable à notre visibilité. Ce portail de communication est aujourd'hui plus adapté et plus lisible, il contient une mine d'informations et renvoie à nos établissements et services, à leurs outils de fonctionnement, leurs projets, il dit aussi nos actualités. J'en profite pour remercier la discrète Julia qui fait un travail remarquable pour faire vivre notre association au-delà de nos murs. Elle met en avant sur les réseaux sociaux, dans la lettre de l'APEI et partout où cela est possible : les activités festives des établissements, nos combats, nos projets, nos besoins. Une vraie révolution que de s'être saisi de ce sujet et d'avoir ouvert ce poste qui valorise l'APEI de Chambéry.

Nous rendre visible, c'est contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap, une de nos missions phare. Et à ce propos, nous sommes sur tous les fronts pour être présents dans la cité, faire connaître nos métiers, nos établissements et services, faire vivre l'inclusion et permettre son expérimentation. Je pense ici au DuoDay, moment unique où le monde du travail, dit ordinaire, accueille les travailleurs en situation de handicap et partage des activités professionnelles. Ce sont 8 entreprises du bassin chambérien et 17 travailleurs de l'ESAT du Nivolet qui ont bénéficié de ce dispositif en 2024. Autre exemple, notre présence pour la première fois sur le marché de Noël de Chambéry : rencontre avec les chambériens, expositions et ventes de nos créations, une réussite à renouveler ! C'est aussi les séjours pour les enfants et les adultes, à la montagne, à la mer, plus ou moins loin, qui rendent possibles des rencontres. Chaque opportunité est un levier pour faire céder des craintes et permettre l'acceptation de l'autre et de sa différence.

J'évoque la communication qui est multiforme et à l'occasion de cette Assemblée Générale ce sont des expériences de terrain que j'ai souhaité mettre à l'honneur à travers ce qu'on appelle la Communication Alternative et Augmentée. La CAA, ce sont tous les outils et les stratégies qui permettent de communiquer autrement que par la parole ou en complément de la parole. Méthodes utiles pour soutenir la compréhension et l'expression des personnes en situation de handicap grâce à des outils très variés. La CAA est indispensable pour se sentir respecté lorsque l'on subit une défaillance de l'expression verbale. A l'APEI de Chambéry, nous sommes engagés sur cette voie depuis plusieurs années : il s'agit d'un enjeu d'émancipation des personnes accompagnées quelles que soient la nature et la sévérité du handicap. Nous sommes convaincus que chaque personne doit avoir les moyens nécessaires pour pouvoir s'exprimer, être entendue, comprendre son environnement et participer pleinement à tous les aspects de sa vie. La CAA détient des réponses à cela, mais elle nécessite de se former, de faire des bilans, d'expérimenter, afin de déterminer pour chacun la méthode pertinente, de trouver les bons outils. Nous mettons ici en lumière quelques expériences et réussites vécues à l'APEI de Chambéry, et nous poursuivrons nos efforts pour que chaque année des professionnels et des familles soient formés ensemble, car ce sujet se traite de manière singulière et nous réunit dans un souci de cohérence.

Je pourrais parler encore longtemps pour évoquer de belles aventures 2024 : nos actions d'aide aux aidants, les légendaires fêtes du Noiray toujours plus créatives, les 50 ans des Mésanges, la reconnaissance du DIME Phare pour un accompagnement effectif des parcours, l'Autoday porté par la Communauté360 en Savoie, les APEI Hour, etc.

Je pourrais aussi parler de nos difficultés : de recrutement, de financement à la hauteur, ou encore des moments difficiles que nous traversons, les deuils, les conflits, etc. Il y aurait encore beaucoup à dire mais je termine sur quelques perspectives :

- Toujours et encore œuvrer pour l'attractivité de nos métiers et pour un accompagnement plus juste en se formant sur la vie affective et sexuelle, sur l'accompagnement des personnes vieillissantes, par exemple.
- Le déploiement d'une offre toujours à ajuster avec des transformations, des ouvertures de places, de services, le passage en dispositif des Mésanges, etc.
- Je souhaite également que nous renforçons la démarche éthique quelque peu en sommeil, en remobilisant le Comité Ethique et en mettant en mouvement une dynamique au plus près du terrain avec la mise en place d'une coordination à l'échelle associative.
- Pour les adhérents nous allons proposer une offre de formation et d'actions afin de donner du sens et une valeur ajoutée à cette adhésion.
- Le Projet Associatif Global sera à rénover, chantier que nous lancerons dès 2026.
- Pour continuer à vivre notre temps nous allons aussi engager une réflexion afin de formaliser et sécuriser l'usage de l'Intelligence Artificielle dans notre association.

Enfin et à n'en pas douter, d'autres projets, d'autres combats, d'autres priorités viendront s'ajouter et bousculer ces perspectives et nous y ferons face avec engagement.

L'APEI de Chambéry se dessine avec vous dans les années à venir : pour que l'histoire continue, ponctuée de défis, de chantiers, et d'aventures passionnantes !



**Commission KES**  
**Rapport d'activité 2024, présenté par**  
**Monsieur Jean-Jacques SAMSON, responsable de la commission**

---

La **KES** (Caisse d'aide au projet et à la solidarité) est organisée de la manière suivante :

**PRINCIPES :**

La création de la Caisse a eu lieu en 2014, c'est une action associative, elle est gérée sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'APEI de Chambéry.

**ROLE :**

1. Apporter une aide financière aux projets collectifs des personnes accueillies dans les établissements et services.
2. Apporter une aide individuelle exceptionnelle à une personne accueillie en difficulté.

La commission KES est composée d'un jury représentatif (Familles / Personnes accueillies / Professionnels / Gouvernance).

Après une année 2023 de retour à la normale, les loisirs, toujours partiellement affectés par le manque d'accompagnants, ont toutefois été organisés pour nos résidents en 2024. L'Opération Brioches qui a eu lieu du 12 au 18 octobre 2024 a permis de réaliser une recette de **45 733 €** et de dégager un bénéfice de **25 092 €**. Le chiffre d'affaires est en baisse de 5 % par rapport à 2023, mais le bénéfice lui est en hausse de 5 %, ceci étant lié à une générosité de nos donateurs. Ce bénéfice va de nouveau permettre le financement de nombreux projets pour nos résidents.

Un grand merci à tous les bénévoles.

**PROJETS 2024 :**

La commission KES s'est réunie :

- Le 13/02/24 au CME - MAS des Mésanges avec 12 projets d'activités présentés pour le CME et 2 pour la MAS.
- Le 27/03/24 au Foyer de Vie des Parelles avec 11 projets d'activités présentés ; le SAJ est venu présenter 2 projets d'activités.
- Le 30/04/24 au FAM – MAS du Noiray avec 7 projets présentés pour le FAM – MAS.
- Le 30/04/24 au FAM – MAS du Noiray, le DIME PHARE est venu présenter 4 projets d'activités plus 1 projet pour le SESSAD Trampoline.

- Le 30/04/24 au FAM – MAS du Noiray, les Foyers d'hébergement ont présenté 4 projets de séjours.

Les membres de la KES ont retenu 41 projets pour un budget global de **28 460 €**.

Les sommes non utilisées seront bien évidemment investies sur les actions futures de 2025.

## **CONCLUSION :**

Les membres de la KES sont très motivés par l'enthousiasme des professionnels et des personnes accueillies qui viennent soutenir les projets.

De vifs et chaleureux remerciements à tous les bénévoles et partenaires de l'Opération Brioches sans lesquels ces projets n'auraient pas pu se réaliser.

Nous déplorons tout de même le trop faible nombre de bénévoles lors de la semaine « Opération Brioches » ; si nous avions plus de personnes, nous pourrions accompagner mieux encore les projets.

Nous vous donnons rendez-vous à **nouveau** pour la prochaine **Opération Brioches programmée du 4 au 10 octobre 2025**.

Les personnes accueillies par l'APEI comptent sur votre soutien.



## **Commission Santé – Vieillessement Rapport d'activité 2024, présenté par Madame Brigitte DALIBERT, responsable de la commission**



La question du vieillissement des personnes accueillies et accompagnées dans les différentes institutions de Savoie fait toujours l'objet d'interrogations multiples. Cette préoccupation pour les personnes accueillies se double de l'inquiétude des parents face à leur propre vieillissement.

La Commission Santé-Vieillessement devra intégrer cette dimension dans sa réflexion avec tous les adhérents intéressés.

Suite au rapport d'activité 2023 de la Commission Santé-Vieillessement, qui avait présenté le travail engagé sur ce sujet avec les parents adhérents et les professionnels autour de la responsable de service au DHVS Mme Laure Trunfio, nous avons poursuivi la réflexion sur les questions de droits et d'orientation CDAPH que pose le vieillissement. L'assistante sociale du DHVS, s'est chargée de l'animation de cet atelier.

Nous avons aussi travaillé le 24 octobre 2024 sur les actions d'accompagnement adaptées aux conséquences du vieillissement, en confiant l'animation de cette réflexion à un professionnel du foyer d'hébergement, et à l'infirmière.

### **Petit rappel de la conclusion du rapport d'activité 2023 de la Commission Santé-Vieillessement :**

*« Cette réflexion veut aboutir à un document transmissible à tous pour construire un accompagnement de qualité. Cela alimenterait la réflexion des équipes, serait un terrain d'échanges avec les personnes accueillies, les familles et les aidants en partageant un vocabulaire commun, source d'un partenariat efficace et satisfaisant pour tous.*

*Des parents ont demandé à l'association d'organiser une formation sur ce sujet, ouverte à tous les adhérents à l'APEI de Chambéry (lettre de Mesdames Demir et Peronno). Nous cherchons l'intervenant(e) capable de nous guider sur ce chemin de savoirs et de réflexion éthique. »*

Le document annoncé n'est pas encore rédigé par Mme Laure Trunfio. Nous y travaillons et vous le communiquerons dès que possible. Par contre, nous avons trouvé une intervenante pour animer la formation proposée par les parents de la commission et acceptée par le conseil d'administration de l'APEI de Chambéry. Elle anime des formations pour JALMAV et a accepté le contenu de la formation tel que nous l'avons travaillé avec Mesdames Demir, Perrono et Cartoux, parents, adhérents de l'association.

Madame Gal, directrice générale de l'APEI de Chambéry, a contact avec cette formatrice pour traiter toutes les questions organisationnelles et financières. Cette formation aura lieu normalement dans le second semestre 2025.

Nous porterons aussi notre attention à la question de « la transformation de l'offre » touchant tous les ESSMS, expliquée dans le rapport de l'IGAS. Cela aura des incidences sur l'évaluation des besoins des personnes handicapées vieillissantes, en particulier, et sur l'organisation de l'accueil institutionnel. L'outil Serafin devra être utilisé pour l'évaluation des besoins par tous les établissements et l'offre de prestations en dépendra.

Il est un peu tôt pour préciser les conditions de vie des personnes handicapées vieillissantes demain, mais il n'est pas trop tôt pour réaffirmer les valeurs associatives d'accueil, de solidarité, d'inclusion bientraitante et de droits respectés. C'est notre souci premier.

Nous prenons cette occasion pour vous annoncer la mise en place, prévue depuis 2020 mais retardée par les difficultés sanitaires de cette année-là et des suivantes, de la Commission Handicap permanente du Centre Hospitalier Métropole Savoie de Chambéry. Certains d'entre vous vous souvenez peut-être du travail de la Commission Santé-Vieillessement de l'APEI de Chambéry lors du grand projet pour l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap au CHMS il y a quelques années. La responsable de notre Commission a une place au sein de la Commission Handicap et de son bureau, qui se sont réunis pour la première fois en 2024, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés à l'avenir de son travail au bénéfice de nos proches et amis.



GIE Système d'Information Mutualisé  
Chemin de la Plaine 73490 La Ravoire

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025**

### **Rapport moral de la présidente**

**Doreen Dugelay**



La Présidente souhaite la bienvenue aux représentants des associations membres, présents dans la salle ou qui suivent cette Assemblée à distance par visioconférence, ainsi qu'à nos invités du Cabinet comptable Rostan et du Contrôleur des Comptes KPMG. Son rapport doit présenter succinctement l'exercice 2024, avec ses difficultés et ses succès.

Le projet le plus important du GIE SIM73 en 2024 a été le remplacement des pare-feux Stormshield et du proxy par une solution Fortinet. L'impact financier de ce remplacement a nécessité un gros travail sur le coût, qui a été considérablement réduit au cours des études qui ont été menées.

Ce projet était également l'occasion d'une belle collaboration des RSIs avec le DSI pour trouver une bonne solution pour tout le monde. C'est un exemple de l'efficacité de la mutualisation, car ce projet aurait dû être mené par chacune des associations membres en l'absence de celle-ci – et ce n'est pas sûr que les mêmes garanties de bon fonctionnement et d'économies auraient été possibles pour ces entités plus modestes.

2024 a aussi été la première année où toutes les ressources humaines en informatique des 3 associations membres ont été mutualisées : la décision a été prise à la fin de l'année 2023 et s'est avérée une bonne initiative en l'absence d'un RSI à l'ADMR pendant plusieurs mois en 2024. L'automne a été difficile, avec le déploiement des nouveaux pare-feux qui tombait alors que l'ADMR manquait de ce soutien en interne, mais le recrutement en décembre permet d'espérer que l'équipe sera dorénavant au complet et un fonctionnement stable retrouvé.

Le GIE SIM73 a connu en 2024 une année complète avec l'hébergement du SI en housing extérieur. La solution marche bien mais nous avons constaté en milieu d'année que le point unique de défaillance (SPOF) au niveau du lien non redondé avec le datacenter pouvait réellement poser des problèmes. Nous sommes encore à la recherche d'une solution acceptable techniquement et financièrement, car la décision en faveur d'un lien unique a été prise lors du déménagement largement en raison de considérations financières. C'est donc un risque choisi mais qui doit inspirer nos PCA au niveau de chaque association car nous connaissons maintenant par expérience tous les désagréments d'une panne.



GIE Système d'Information Mutualisé  
Chemin de la Plaine 73490 La Ravoire

En 2024 une charte d'utilisation du SI a été préparée dans des ateliers RGPD avec la DPO de l'APEI de Chambéry, et déployée au sein de cette association ; l'ADMR a ses propres ressources avec son Union nationale qui ont pu être consultées lors de cette préparation. La SEAS déploiera la charte auprès de ses utilisateurs en 2025 dès que possible.

Conformément à la volonté d'agrandissement du GIE constamment exprimée par les administrateurs de SIM73, la direction a été heureuse d'être contactée par une nouvelle association souhaitant rejoindre SIM73 en 2025. A cette Assemblée Générale nous avons donc le plaisir d'accueillir pour la première fois la représentante de La Ribambelle et lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Des présentations du catalogue de services SIM73 ont également été faites auprès de la FASEIAH et l'ASH en 2024.

Avec toutes ces évolutions en vue, la décision a été prise de mettre à jour le Contrat constitutif (Statuts) et le Règlement intérieur (RI) en fin d'année 2024. Une grande réflexion a dû être menée et beaucoup de documents ont circulé dans ce but.



## Services transversaux (Siège) Rapport d'activité 2024, présenté par Madame Maryline GAL, directrice générale

Le siège social permet le bon fonctionnement des établissements et services, c'est un rouage essentiel au regard de la taille de l'APEI de Chambéry qui regroupe une diversité de métiers et de services tous indispensables pour assurer la fluidité, la cohérence, la sécurité, le suivi et l'administration globale, afin que nos missions soient déployées dans de bonnes conditions et conformément aux exigences réglementaires.

Au service des établissements et services, le siège est un service support qui contribue à la qualité de l'accompagnement offert aux personnes accompagnées et à leurs proches aidants. Ce rapport d'activité est donc établi en collaboration avec les responsables de service qui le compose et qui peuvent rendre compte de son activité.

Nous ferons cette année un focus sur les actions menées par la responsable de la promotion de la vie associative et le service administratif du siège qui les rendent possibles.

En 2024, les activités du siège sont :

### ⇒ **DES PROJETS** :

- L'accompagnement des Directions dans la transformation de l'offre médico-sociale :
  - o Création du DIME Phare au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
  - o Fermeture de l'Entreprise Adaptée et intégration de l'activité d'imprimerie au sein de l'ESAT au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- La mise en place d'un logiciel de traitement dématérialisé des factures fournisseurs, commun à toute l'APEI.
- Le changement de parefeu pour plus de sécurité du système informatique, ce qui a nécessité de nombreuses heures de préparation, d'installation et de suivi.
- Finalisation de la Gestion des dossiers Travaux CEE à zéro euro pour le calorifugeage des chaufferies et réseaux.
- Élaboration et obtention du permis de construire pour la rénovation du Foyer de vie et participation à l'élaboration du dossier de financement du projet de rénovation.
- Gestion du dossier de travaux pour la mise en place et la livraison de trois systèmes complexes de climatisation dans les zones Restaurant de l'ESAT du Nivolet.
- Gestion du dossier pour la création d'une aire de jeux et d'un accès PMR aux Mésanges.
- Gestion du dossier et des travaux concernant l'ouverture de l'extension du SAJ.
- Participation à la cellule sourcing avec la C360 pour l'organisation du salon « promotion des métiers » qui a eu lieu au Phare en 2025 et participation au Forum recrutement national « secteur médico-social ».

⇒ **DES ACTIVITES :**

- Le travail de comptabilité : co-élaboration des budgets, suivi des comptes administratifs, paiement des factures, contrôles internes, facturations usagers, etc.
- La négociation de contrats transversaux : contrat de prestation d'alimentation pour les ESMS et d'énergie.
- Gestion globale de la maintenance et des travaux du parc immobilier et réalisation de l'ensemble des contrôles réglementaires.
- Gestion de l'étude de Géothermie pour Les Mésanges et du dossier panneaux photovoltaïques pour le transversal APEI.
- Des actions de recrutement en continu : 134 offres d'emploi diffusées - 672 candidatures reçues.
- Des actions d'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant nos pratiques et en veillant au respect des réglementations toujours en mouvement.

⇒ **DES EQUIPES :**

- Constituées de 27 personnes pour 24.95 ETP.
- Un changement de direction générale en septembre.
- Le départ en retraite de la directrice de l'amélioration continue.
- Le service informatique s'est étoffé, avec l'arrivée d'un nouveau alternant et d'un technicien supplémentaire, pour permettre une réponse plus rapide.
- Trois longs arrêts maladie.

⇒ **DES EVENEMENTS :**

Quelques coupures de réseau en lien avec la fibre optique, que ce soit lors des JO avec des malveillances ou à cause de pannes chez les opérateurs. Ce qui montre que même avec des technologies adaptées nous ne sommes pas à l'abri d'interruptions. Une réflexion est engagée pour compléter nos liens pour plus de fiabilité.

⇒ **FOCUS SUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE L'APEI DE CHAMBERY :**

L'année écoulée a été particulièrement riche pour le service promotion et valorisation de l'APEI de Chambéry, marquée par une dynamique constante de mise en lumière des actions de l'association, de soutien à la communication des établissements, ainsi que de développement de partenariats et de nouveaux projets.

Événementiel et actions institutionnelles :

- Présence de l'APEI de Chambéry sur le marché de Noël de Chambéry pour vendre les créations des personnes accompagnées du Noiray et du SAJ.
- Soirée des retraités : moment convivial de reconnaissance des parcours professionnels.
- Semaine de la Qualité de Vie et des conditions de Travail : coordination d'un programme riche, favorisant le bien-être au travail au siège social.
- 50 ans des Mésanges : communication et valorisation de cet anniversaire marquant.
- Concert de François-René Duchâble : événement culturel inclusif.
- Spectacle de la troupe des Parelles.
- Opération Brioches 2024.

- APEI Hour : temps d'échanges et de convivialité entre personnes accompagnées, professionnels et familles.

#### Réalisation de supports de communication et valorisation des établissements :

- Livret d'accueil DIME PHARE.
- Plaquette de présentation du DHVS.
- Communication travaux site des Parelles.
- Vidéos de présentation :
  - o des établissements adultes (Noiray, Parelles) à destination des assistantes sociales des établissements enfants.
  - o du dispositif UEMA.
- Refonte du site internet : modernisation des supports numériques pour améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'association.

#### Communication interne :

- Réseaux sociaux : animation régulière et réactive des canaux pour valoriser les actions, susciter l'engagement et renforcer la notoriété.
- Lettre de l'APEI : publication de notre actualité auprès des familles et partenaires.
- Communication interne – "Ça va se savoir" : newsletter mensuel.
- Communication autour de la mobilité et des actions écologiques auprès des salariés.

#### Campagnes :

- Opération Brioches : appui à la coordination et à la communication.
- Rallye des différences : sensibilisation au handicap auprès des collégiens et lycéens.
- Taxe d'apprentissage et adhésions : réalisation de campagnes ciblées.

#### Appui à des projets collaboratifs et partenariaux :

- Communauté 360 : plan de communication, supports, événementiel.
- Recherche de fonds : soutien à la recherche de financement d'une aire de jeux sensori-motrice.
- Charte gendarmerie FALC : co-construction et communication autour d'un projet d'accessibilité de l'information.
- Partenariat avec le musée Savoisien : mise en place de créneaux réservés aux personnes accompagnées par l'APEI de Chambéry avec une médiatrice.
- Projet FIRAH : diffusion du guide et de la version FALC, organisation d'une webconférence, soirée des ambassadeurs.
- Partenariat avec Addictions France : sensibilisation des salariés.

### **CONCLUSION :**

L'année 2024 a été marquée par des mouvements de personnel moins nombreux au siège que les années précédentes. Cependant, les difficultés de recrutement des établissements sont une priorité et préoccupation pour tous.

Le siège social est une entité qui foisonne de vie et d'évènements. Les professionnels sont investis dans leurs missions et trouvent du sens dans leur activité quotidienne au bénéfice des établissements.

Les objectifs administratifs et financiers ont été remplis dans les délais grâce à la collaboration de tous, ce qui est toujours une grande satisfaction dans le contexte actuel.

## Rapport d'activité 2024, présenté par Madame Sophie PORTELLA, directrice

L'année 2024 est celle de la célébration des 50 ans du CME les Mésanges. Ouvert effectivement en 1974 avec 30 lits pour enfants atteints d'encéphalopathie, l'établissement des Mésanges s'est développé progressivement pour répondre aux évolutions des besoins d'accompagnement du polyhandicap. Aujourd'hui le CME propose des accueils en semi-internat, en internat et en accueil temporaire et s'adapte au maximum aux demandes des familles pour proposer un soutien souple ou plus soutenu selon l'âge des enfants. Un petit SESSAD polyhandicap de 4 places a été ouvert en 2007. L'intégration de la MAS des Mésanges, sur le même site en 2018, permet désormais de proposer aux jeunes adultes un parcours évolutif mais continu s'ils relèvent d'une orientation MAS à partir de 20 ans, et offre aux adultes polyhandicapés le bénéfice du plateau technique et des savoir-faire spécifiques des professionnels rééducateurs.

Une belle fête d'anniversaire a été organisée sur une semaine du 23 au 27 septembre, avec des portes ouvertes aux professionnels, un après-midi festif aux Mésanges et une soirée officielle avec ciné-débat et apéritif dinatoire. Le **Récit des Mésanges** a été écrit au cours de cette année, « *un lieu accueillant pour des petits et des grands EXTRA-ORDINAIRES* ».

Après une initiation des groupes de travail en septembre 2023, la **refonte du projet d'établissement** s'est poursuivie jusqu'à février 2024. C'est un projet d'établissement ambitieux d'amélioration de l'accompagnement médico-social du site des Mésanges regroupant les 3 établissements. C'est « *un Projet d'établissement unique pour dire l'attachement d'animer un lieu d'accueil, d'accompagnement et de vie qui fasse unité pour les enfants et les adultes polyhandicapés et pluri handicapés* », pour reprendre les mots de Maryline Gal, directrice des Mésanges pendant 5 ans jusqu'à cette date anniversaire, et aujourd'hui directrice générale de l'APEI.

Après la consultation du CVS le 09/04/2024, ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'APEI le 18/04/2024.

### Il est construit selon trois grands principes :

- Passer à une logique de parcours et de dispositifs plutôt qu'à une logique de places.
- S'ouvrir sur l'extérieur et développer le partenariat.
- L'engagement individuel et collectif des professionnels d'être aux côtés de la personne accompagnée en partenariat avec les proches-aidants : expertise croisée / travail de réflexion continu / ajustement des accompagnements / un collectif respectueux de la singularité de chacun.

Il a mis en avant 4 axes de travail (les principes généraux, les parcours et les transitions, l'accompagnement, les ressources humaines) et a fait émerger 14 fiches actions qui seront mises en œuvre pendant les 5 années à venir. Certaines l'ont déjà été au cours de l'année.

## AGREMENTS - EVOLUTION :

Entité	CME	SESSAD	MAS
Nombre de places	50 places	4 places	10 places
Public accueilli	Polyhandicap, pluri handicap et TSA, associés à une déficience intellectuelle sévère avec ou sans troubles associés	Polyhandicap ou pluri handicap sévères	Polyhandicap
Âge	0-20 ans	0-20 ans	20 ans et plus
Modalités d'accueil	26 p. d'internat 19 p. de semi-internat 5 p. d'accueil temporaire	Accompagnement à domicile	Accueil permanent

Comme prévu dans notre CPOM 2023-2027, le secteur enfant des Mésanges va passer en « dispositif » IME (le DIME les Mésanges) ce qui permettra de lever les barrières administratives entre le CME et le SESSAD et de fluidifier les réponses aux besoins des enfants de leurs proches. Nous favoriserons ainsi l'intégration progressive d'un plus grand nombre d'enfants au CME, le soutien de situations exceptionnelles au domicile et le recours à des prestations à domicile au besoin.

En revanche notre projet d'extension de la MAS n'a pas été autorisé par l'ARS, il ne sera donc pas construit de nouveau bâtiment pour répondre aux besoins des adultes polyhandicapés.

### 1. LA POPULATION ACCUEILLIE :

Entité	CME	SESSAD	MAS
Nombre de personnes accompagnées en 2024	<b>53</b> 19 filles 34 garçons	<b>2</b> 1 fille 1 garçon	<b>10</b> 5 femmes 5 hommes
Origine géographique	36 Savoie 7 Isère 8 Ain 2 Haute-Savoie	2 Ain	9 Savoie 1 Ain
Ages	0-4 ans ► 4 5-10 ans ► 10 11-15 ans ► 18 16-19 ans ► 11 20-24 ans ► 8 25-29 ans ► 2	12 ans 18 ans	25-30 ans ► 3 31-39 ans ► 4 40-50 ans ► 1 51-60 ans ► 2
Sorties 2024	3 jeunes adultes sont sortis vers une MAS 2 jeunes ont déménagé 2 jeunes sont décédés		2 décès
Entrées 2024	5 admissions	0 admission	0 admission

12 jeunes adultes accueillis sous aménagement Creton ont été accompagnés en 2024. Cet accompagnement à l'orientation vers le secteur adulte est long et entraîne des décalages dans les besoins des jeunes adultes par rapport aux tout-petits et aux enfants mineurs. Or, nous avons admis 4 enfants de moins de 5 ans en 2024 et validés, en commission d'admission, l'admission de 3 enfants également âgés de moins de 5 ans, début 2025. L'âge moyen est en baisse en 2024, 13 ans contre 15 ans en 2023, les écarts d'âge augmentent entre les 3 ans du plus jeune et les 26 ans du plus âgé.

3 jeunes adultes ont été orientés vers des MAS cette année. En revanche, les sorties en FAM sont plus complexes à obtenir et doivent être préparées en amont (en proposant des accueils temporaires et en travaillant l'autonomisation au sein du CME) parce qu'elles impliquent des prises en charge dans des établissements dont les taux d'encadrement sont souvent moindres par rapport au CME, notamment pour la rééducation.

Au 31/12/2024, ils étaient encore 9 sous aménagement Creton, dont 4 en attente de place en FAM (plus 1 jeune qui aura 20 ans en 2025).

A la MAS, nous avons une moyenne d'âge assez basse : 39.4 ans. 60% des adultes ont entre 30 et 39 ans. Très peu sont marchants et les soins de nursing sont importants.

## **2. L'ACTIVITE 2022 :**

### **MAS :**

L'entité administrative étant la MAS Noiray, il n'est pas possible de distinguer les éléments quantitatifs de l'activité de la MAS Mésanges.

Nous avons cependant accompagné 10 adultes en 2024, mais nous déplorons deux décès en fin d'année (le 16 octobre et le 23 décembre) qui n'ont pas été remplacés par de nouvelles personnes en 2024.

### **CME :**

Journées	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Réalisé 2024
Semi-internat	4 483	3 591	<b>3 763</b>
Internat permanent	3 057	1 971	<b>3 576</b>
Internat de semaine	1 469	3 780	<b>1 868</b>
Internat temporaire	610	840	<b>547</b>
<b>Total</b>	<b>9 619</b>	<b>10 182</b>	<b>9754</b>
<b>Taux d'occupation global</b>	<b>84.16 %</b>	/	<b>85.34 %</b>

2024 est une année de nouveau marquée par des mouvements pour le CME : comme en 2023, nous avons eu 7 départs en 2024.

L'accompagnement, donc le niveau d'activité, s'en trouve bien entendu impacté. Entre une sortie et une entrée, il y a un temps d'adaptation et de mise en place qui requiert un délai non compressible. C'est notamment prégnant lorsque les équipes sont confrontées, avec les familles, à l'accompagnement à la fin de vie. Un temps de deuil est respecté au sein de l'établissement, cela implique de prendre le recul nécessaire pour accueillir une nouvelle personne.

Par ailleurs, c'est l'occasion de changements de groupes entre les 6 unités et cela permet aussi de proposer une augmentation de temps de présence pour certains enfants accueillis à temps partiel.

Nous avons procédé à 5 admissions en 2024 et validé l'accueil de 4 autres enfants en 2025 lors de la dernière commission d'admission organisée au mois de décembre.

### SESSAD :

SESSAD	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Actes	620	450	306

Les interventions à domicile sont assurées par une psychomotricienne et une monitrice éducatrice. Elles interviennent parfois en binôme. L'ergothérapeute et la psychologue du CME interviennent ponctuellement. L'assistante de service social soutient les familles pour les démarches administratives et l'accès aux droits. L'équipe est encadrée par une cheffe de service.

Le taux d'activité pour 2024 est 60.71%, en nette baisse par rapport à 2023 où il était de 89.29%. Il n'y a pas de liste d'attente pour ce service et les familles sur la liste d'attente du CME ne souhaitent pas d'entrée en SESSAD. De ce fait, 2 places sont vacantes depuis juillet 2023, aussi, nous avons renforcé l'accompagnement des enfants suivis, nous avons également proposé du suivi à domicile d'un enfant sortant d'hospitalisation qui était alité à domicile pendant plusieurs semaines. Nous savons également que le passage en dispositif du CME et du SESSAD permettra de répondre d'avantage aux besoins des proches aidants en intégrant également ce soutien possible à domicile pour les enfants et adolescents accompagnés aux Mésanges.

### 3. LES ACTIVITES :

L'année 2024 a encore proposé de nombreux évènements et activités aux personnes accompagnées.

Chaque jour, les différentes unités proposent des activités de stimulation, éducatives et de loisirs sur le site et à l'extérieur. Ces activités / sorties répondent à la fois aux projets personnalisés des enfants, aux souhaits de garder et de créer du lien social avec « le monde ordinaire » et de mettre un pied dans l'inclusivité. Elles peuvent être organisées en transversalité avec les différentes unités du CME et avec la MAS.

Quelques exemples :



Nous avons proposé également, 21 séances de musicothérapie au CME et 6 pour la MAS, 3 sorties calèche, 13 séances de médiation animale (et 6 pour la MAS), le trampoline Park (19 séances), le reiki (10 séances CME et 3 MAS), les parcours commando (6 séances). Nous proposons aussi des marches chaque semaine, avec le soutien de Christophe, bénévole très impliqué auprès de la MAS, comme du CME.

Des concerts offerts par Zicomatic et la participation à Musilac ; 8 matchs de handball et basket, le Cozi'café...

Pour faire tout cela, nous bénéficions du soutien : de la KES de l'APEI de Chambéry, de la mairie de La Motte-Servolex, de Zicomatic, des Instantànez et des dons de familles ou de personnes extérieures pour financer ces activités. Un grand MERCI à tous !

2 camps ont également été proposés cette année :

1 camp à Hyères avec 6 jeunes du CME et du SESSAD et 2 adultes de la MAS pendant 5 jours et 4 nuits : pour sortir du contexte de l'établissement, vivre un rythme de vacances, découvrir de nouvelles activités (dont du jet ski !), partager des moments privilégiés ; changer ses repères, dormir et vivre dans un nouveau lieu.

1 camp à Eurodisney de 3 jours et 2 nuits avec 5 jeunes, offert par Zicomatic : sortir du contexte habituel, faire des attractions ludiques, découvrir l'univers et la féerie de Disney...

### **Les évènements 2024 :**

Le Circuit du Cœur s'est déroulé le 15 juin. Merci au Judo-Club et aux lycéens pour cette belle réussite qui a rapporté 2 270 € et a permis le financement d'un cadre de marche Grillo.

Les moments festifs avec les proches-aidants :

**La fête de l'été** a eu lieu le 5 juin, un beau moment festif avec les parents et avec une mini ferme pour animer l'après-midi.

**La fête de Noël** s'est déroulée à la salle St Jean le 6 décembre. Cette année nous avons tous partagé une tartiflette géante avant d'accueillir les familles pour le concert du groupe des Mésanges et en présence des clowns des Instantànez et une boum. Sans oublier les bûches traditionnelles. Merci à la mairie pour la mise à disposition de la salle.

**La fête des 50 ans des Mésanges** : organisée le 25 octobre, a réuni les enfants et adultes des Mésanges, leurs proches aidants, des membres du Conseil d'administration et les professionnels. Ce fût un moment joyeux qui a permis de souffler les 50 bougies tous ensemble et qui s'est prolongé le lendemain par une soirée d'échange autour du documentaire « Des Ados pas comme il faut » de Marc Dubois, en présence de Marie-Christine Tezenas, présidente du Groupe Polyhandicap France et de Servane Hugues, ancienne députée. Nous avons également proposé des portes ouvertes à nos partenaires et aux établissements de l'APEI.

Madame Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre Déléguée chargée de l'autonomie et du handicap, accompagnée par Monsieur Patrick Mignola, Ministre en charge des relations avec le Parlement, nous ont fait l'honneur d'une visite de notre site des Mésanges, le mardi 31 décembre, une belle occasion de clôturer cette année riche en évènements et d'échanger sur nos actions d'accompagnement, les besoins spécifiques liés à la prise en charge des personnes en situation de polyhandicap, mais aussi sur nos difficultés de recrutement et les enjeux d'attractivité qui pèsent sur notre secteur.

#### **4. LES PRESTATIONS :**

Les professionnels de tous les services se sont mobilisés pour assurer l'accompagnement éducatif, la vie quotidienne, les rééducations et les soins des personnes accueillies. L'organisation a retrouvé son rythme habituel avec des équipes stabilisées au fil des mois.

Les projets personnalisés ont été réalisés en 2024.

Les visites médicales annuelles ont-elles aussi repris à partir de septembre 2024 avec l'arrivée d'un second médecin en appui de celui recruté en janvier 2024. Le recours à la télémédecine a été progressivement suspendu et nous avons également eu la chance d'être soutenus depuis mars 2024 par un neuropsychiatre qui vient également consulter les enfants et soutenir les équipes. En 2024, nous avons également signé une convention de partenariat avec un dentiste de la Motte-Servolex qui propose des consultations de prévention en santé buccodentaire pour l'ensemble des personnes accompagnées. Il a vu l'ensemble des enfants et des adultes au CME, dans un lieu qui leur est familier, et avec des professionnels identifiés dans leur quotidien, en proposant 3 permanences au sein des Mésanges. Cela sera réalisé tous les ans pour déterminer les besoins de consultation et de soins dentaires.

La MAS a également repris des accompagnements porteurs de sens au-delà du quotidien et du nursing, de nombreuses activités ont pu reprendre et sont ponctuées également de moments conviviaux, y compris avec les proches qui sont conviés chaque trimestre pour goûter avec tout le monde et faciliter la relation.

L'accompagnement au deuil a été très présent, hélas, cette année avec le décès de la mère d'un résident et les disparitions brutales, suite à des hospitalisations, de 2 résidents. Nous avons essayé de préparer les résidents en organisant des temps de paroles pour leur expliquer la situation et leur annoncer les décès.

Ce sont des moments douloureux mais nous essayons de traverser ces épreuves en leur proposant également de venir aux sépultures pour ceux qui le souhaitent. Nous essaierons de nous appuyer sur le guide de l'accompagnement à la fin de vie rédigé par la FIRAH, le CREAMI et l'APEI, dont une édition en FALC a été rédigée.

Les groupes fratries sont à nouveau en place pour accueillir les frères et sœurs des enfants en situation de handicap, autour d'une activité de médiation avant de partager un goûter.

#### **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

Le CVS s'est réuni 5 fois en 2024, une réelle dynamique anime ces réunions, des échanges et réflexions pour expliquer nos actions, mais aussi pour améliorer nos prises en charge et renforcer le lien avec les proches sont mises en œuvre. Nous traitons des activités réalisées, des préoccupations des familles (communication, transport, idées...) de la situation RH et des projets. Une demande spécifique de mettre en place des « cafés des parents » a été proposée par les représentants des parents. Un questionnaire a été adressé aux parents par les deux psychologues pour recueillir leurs attentes, les sujets à y aborder... le premier Café des parents des Mésanges aura lieu en janvier 2025.

#### **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Après une année 2023 très complexe pour mettre en place un parcours de soins continue et adapté, du fait des nombreux postes vacants, nous avons réussi à stabiliser le « pôle soins » en recrutant des infirmières de jour et de nuit, deux médecins généralistes et un psychiatre, qui ont

rejoint notre médecin rééducation fonctionnelle, présente à 0.12 ETP. Nous avons pourvu l'ensemble des postes vacants. Nous disposons de 4 médecins sur le site avec 0.90 ETP au total.

Le CME compte 67,42 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024, le SESSAD a 1.29 ETP répartis entre plusieurs salariés intervenant également au CME et/ou à la MAS.

La MAS, qui dispose de 13.77 ETP, a également connu une année faste en termes de recrutements : 5 personnes en CDI ou en CDD ont rejoint l'équipe de jour, 3 personnes ont été recrutées sur l'équipe de nuit (IDE+ AS ou AES) désormais au complet. L'accompagnement a repris du sens au-delà de la prise en charge du quotidien.

Nous avons connu une embellie sur l'ensemble du site, même si nous avons également eu des démissions ou des arrêts longue maladie.

Nous avons également changé de directrice aux Mésanges, Maryline Gal a pris les fonctions de Directrice générale de l'APEI et a été remplacée par Sophie Portella, fin septembre 2024.

**Le taux d'absentéisme au CME** est en baisse constante depuis 2021, il est de **9.3%** contre 11.36% en 2023 et 14.95% en 2022. A noter que le dernier rapport de la CNSA, publié en avril 2025, relève un taux d'absentéisme dans le secteur enfant de 10.7% en 2023, en établissement, au niveau national. Nous nous situons donc en dessous de la moyenne nationale en 2024, malgré la complexité des prises en charge. **Les absences pour maladies**, avec **1867 jours** d'absence, représentent la plus grande part de l'absentéisme et continuent de diminuer (1 974 jours en 2023 et 2610 jours en 2024). Nous avons des arrêts longues maladies et des demandes de mi-temps thérapeutique que nous peinons à remplacer par des CDD, s'agissant de petits temps de travail sur des postes différents. Notre Pôle de remplacement de 2 personnes devra être renforcé en 2025 par une troisième professionnelle, pour essayer de limiter les recours à l'intérim. Cependant il ne nous est pas possible de laisser les postes des paramédicaux et des professionnels de terrain non remplacés au regard des risques encourus pour nos résidents et enfants. Nous proposons des heures supplémentaires aux professionnels pour combler au mieux les absences ponctuelles.

Au CME, nous avons eu recours à **822 contrats d'intérim**, soit 104 personnes mises à disposition et correspondant à **9058,25 heures** (en 2023 : 879 contrats assurés par 229 personnes différentes, pour 8 600 heures effectuées). Ces chiffres sont bien trop élevés, même s'ils incluent le recours à un intérimaire pendant de longs mois pour renforcer l'accompagnement d'un enfant porteur de TSA qui exigeait un accompagnement en 1 pour 1 et pour lequel un Crédit Non Reconductible spécifique nous a été accordé (45k€ utilisés en 2024), le recours à l'intérim est en baisse par rapport à 2023 : 303 549€ dépensés en 2024 contre 383 422€.

3 personnes au CME sont sous contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, 1 à la MAS. Pour la MAS, se reporter au rapport d'activité du site Noiray, qui englobe les chiffres des deux MAS.

## **7. LES FORMATIONS :**

Les formations répertoriées ici sont communes aux différents services : CME, MAS et SESSAD. Certaines sont transversales avec les autres établissements et services de l'APEI ou partenariales.

<b>Intitulés</b>	<b>Nombre de participants</b>
Communication non violente - Niveau 2	1 jour - 3 professionnels
Comportements défis et ses déterminants	3 jours - 8 professionnels
Accompagnement des personnes porteuses du syndrome d'Angelman	4 jours - 10 professionnels et 1 famille
TSA et éducation structurée	5 jours - 5 personnes
Diverses formations sécurité	7 personnes
La vie affective, intime et sexuelle des personnes polyhandicapées	2 jours - 10 professionnels et 1 famille
Réduire l'agressivité physique et verbale	2 jours - 12 personnes
Les troubles de la déglutition	2 jours - 9 professionnels et 1 famille
Accompagner les comportements problèmes	2 jours - 12 professionnels et 2 familles
Actualisation des connaissances TSA	1 jour - 5 professionnels
Makaton avancé	6 jours - 1 professionnel
Prévention du risque infectieux en FAM-MAS-CME	½ jour - 4 professionnels
Dépression	2 jours - 3 professionnels
Bienveillance et pratiques professionnelles au quotidien en ESMS	2 jours - 10 professionnels
Analyse des accidents et incidents et du travail	1 jour - 1 professionnel
PRAP 2S	4 jours - 8 professionnels
SST INITIAL	2 jours - 3 professionnels
Journée médicale	3 jours - 5 professionnels

## **8. LES PARTENARIATS :**

Le CME, la MAS et le SESSAD inscrivent leurs activités dans un environnement partenarial diversifié et dense :

- Les partenaires favorisant et/ou permettant les actions éducatives et les activités adaptées : Zicomatic, les InstantàNez, Club de voile, notre bénévole Christophe etc.
- Les partenaires des soins : le CHMS, CHS de la Savoie, ESPPÉRA : équipe de Soins de support Palliatifs Pédiatriques de Ressources et d'Accompagnement, les pharmacies de la Source et des Portiques à La Motte-Servolex, le laboratoire d'analyses médicales de La Motte-Servolex, le réseau bucco-dentaire ; les référentes handicap du CHMS et handiconsult.

- Les partenaires médico-sociaux : les établissements et services de l'APEI de Chambéry, les CAMPS, le CEM Accueil Savoie Handicap, les structures adultes (FAM/MAS), le service Enfance, Jeunesse, Famille du Conseil Départemental, la MDPH.
- Les partenaires qui nous soutiennent par leurs actions : l'Association Enfance-Espérance, Zicomatic, les InstantàNez, le Judo-Club de La Motte-Servolex, la Mairie de la Motte-Servolex, l'UDAPEI.

## **9. LES AUTRES FAITS MARQUANTS :**

Notre projet pour le regroupement des places MAS de l'APEI de Chambéry sur le site Mésanges, avec une extension de 6 places, n'a pas été validé par les autorités de tarification. Il ne sera donc pas mis en œuvre malgré l'intérêt et le bienfondé de proposer un site unique dont la construction aurait permis de répondre aux besoins des personnes relevant d'une MAS.

Nous avons lancé les **travaux d'aménagement de l'aire de jeux sensorimoteurs inclusive** et des jardins sensoriels avec un accès PMR. Les travaux ont débuté le 2 septembre et se sont achevés fin décembre pour les gros aménagements. Les jardins thérapeutiques et sensoriels seront aménagés en 2025.

Ce projet d'ampleur permettra aux enfants et adultes des Mésanges de profiter de jeux adaptés dans un cadre magnifiquement aménagé et d'accueillir également des enfants du voisinage, des crèches et des écoles, proposant ainsi une inclusion inversée.

Il n'aurait pas pu voir le jour sans nos partenaires institutionnels que sont l'ARS, le Conseil Départemental de Savoie et la Mairie de la Motte-Servolex, mais aussi sans le précieux soutien financier de la Fondation des Hôpitaux, la Fondation Terrévent, la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur, la Fondation Groupe EDF, BöllhoffFrance, Alphi, la Fondation FDJ, le Rotary Chambéry Challes-les-Eaux, le Judo Club La Motte-Servolex, ainsi que l'UDAPEI.

Nous avons également procédé à des aménagements et travaux de sécurisation :

- Renouvellement et acquisition, comme chaque année, d'équipements de confort (siège Laloo, canapés, mobiliers) et de matériel informatique.
- Des rails et des moteurs fixes ont été installés pour faciliter les transferts dans les pièces où ils manquaient, permettant de couvrir presque la totalité des locaux, grâce à des crédits non reconductibles.
- Acquisition d'un bladerscan pour faciliter les diagnostics.

Nous avons poursuivi les efforts de prévention et de vigilance, afin de réduire les charges et de lutter contre les gaspillages et réduire nos dépenses d'énergie.

Une étude de géothermie du site a été effectuée, pour évaluer les possibles et agir sur les conséquences financières et environnementales de nos dépendances à l'électricité et au gaz. L'information d'une étendue du réseau de chauffage urbain à la Motte-Servolex a suspendu l'avancée de ce projet.

## **10. LES PERSPECTIVES :**

2024 a été l'année de validation du projet d'établissement pour le site Mésanges et du démarrage de la mise en œuvre des fiches actions. Elle sera poursuivie en 2025.

Le travail de sécurisation du circuit du médicament sera finalisé en 2025 : mise à jour et élaboration de procédures et modes opératoires, formalisation de pratiques, révision de la convention pharmacie, etc.

Nous avons également de nombreux projets pour améliorer l'accès aux soins des enfants et adultes des Mésanges ; un **groupe de travail sur la douleur** a été mis en place, de même qu'une réflexion autour de l'**accoutumance** aux **soins** pour faciliter ceux-ci. L'équipe médicale essaie par ailleurs de favoriser les consultations au sein de l'établissement plutôt qu'à l'hôpital en créant des partenariats avec les médecins spécialistes de l'hôpital. Ces projets seront mis en œuvre et formalisés en 2025.

Après le projet d'établissement, vient le temps de l'évaluation HAS qui aura lieu en octobre 2025. Elle implique une acculturation des professionnels à cette nouvelle procédure d'évaluation en prenant connaissance du référentiel et en s'appropriant cette méthodologie pour répondre au mieux aux impératifs d'amélioration de la qualité.

2025 sera aussi l'année de concrétisation du passage en dispositif pour le CME et le SESSAD. un groupe projet a été mis en place et permettra de proposer ce nouveau dispositif à l'ARS pour une mise en œuvre en janvier 2026.

Enfin, la réforme Séraphin PH est annoncée pour 2026 dans le secteur enfant, il nous faudra donc également nous plonger dans cette nomenclature pour ajuster nos accompagnements aux exigences de cette réforme.

## **Rapport d'activité 2024 du DIME PHARE présenté par Sandrine HERVE, directrice**

### **1. PRESENTATION GENERALE DU DIME PHARE ET DE SES DIFFERENTES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :**

Le DIME PHARE accompagne entre 170 et 180 enfants, adolescents et jeunes adultes, 210 jours par an, soit en accueil de jour ou hébergement, soit en accompagnement ambulatoire type SESSAD, soit par le PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées).

Le nouvel agrément suivant l'arrêté N°2023 – 14-0441 du 4 juin 2024 a été réactualisé de 3 à 20 ans, (hors UEMA 0 à 6 ans). Il se compose ainsi :

- Accueil de jour TDI/TSA : 59 places.
- Prestations en milieu ordinaire : 16 places TDI prévalent et 28 places TSA prévalent.
- Hébergement internat : 22 places (TDI/TSA).
- Accueil de jour UEMA : 7 places.

Concernant le PCPE, la convention stipule une file active de 50 situations par an.

Le DIME PHARE regroupe 5 pôles présentés dans le livret d'accueil du dispositif : accueil de jour, hébergement, interventions milieu de vie type SESSAD, pôle situations complexes en interne et en externe type PCPE et pôle transitions.

Le DIME PHARE est rattaché au niveau administratif à un numéro finess unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (budget unique du DIME ARS hors section UEMA et PCPE).

Nous constatons une nouvelle fois que le dispositif, dans son fonctionnement intégré, permet davantage de souplesse, de modularité et de réactivité dans les réponses proposées, et facilite l'accompagnement des situations dites complexes. L'évolution du fonctionnement en dispositif intégré nécessite des moyens supplémentaires de coordination et de coopération.

#### **L'accueil de jour IME le Bourget :**

L'accueil de jour IME LE BOURGET accueille des personnes présentant un trouble du développement cognitif (TDI) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans troubles associés. Plus de la moitié des personnes accompagnées sur le site présentent un trouble du spectre de l'autisme.

L'accueil de jour de l'IME le Bourget est organisé en plusieurs unités regroupées en Institut Médico-Pédagogique (IMP) jusqu'à 14 ans et Institut Médico-Professionnel (IMPRO) après 14 ans.

L'unité d'enseignement est divisée en 5 classes dont une unité d'enseignement externalisée au collège Jean Mermoz à Barby.

Les groupes éducatifs travaillent principalement sur le développement de l'autonomie et la participation à la vie sociale, avec un encadrement plus ou moins important suivant les besoins identifiés et l'évolution des profils accompagnés. Ils travaillent en lien avec l'équipe paramédicale et médicale pour faciliter l'accès aux apprentissages. La structure veille à un accompagnement global de la personne, au niveau éducatif, pédagogique, paramédical au sein d'un accueil collectif.

Des services satellites complètent les équipes : le secrétariat, le service social, le pôle remplacement, le service technique. L'équipe des agents de service est gérée par le service le Granier de l'APEI de Chambéry.

Le site de l'IME le Bourget dispose d'une cuisine sur place assurée par le prestataire externe ELIOR. Des temps de concertation avec l'économiste, la diététicienne et la cuisinière contribuent à un meilleur suivi des menus proposés par rapport aux besoins individuels des jeunes et à la mise en place des régimes spécifiques personnalisés. Des commissions restauration régulières dans le cadre de la démarche qualité garantissent également le suivi et l'évaluation régulière des prestations restauration en fonction des besoins évolutifs des personnes accompagnées.

Les transports au niveau des accueils de jour sont assurés par les taxis et par des véhicules internes à la structure avec des points de ramassage identifiés. Ils peuvent être, pour une minorité, assurés par les familles en fonction de la situation.

### **L'accueil de jour UEMA :**

L'UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme) est une classe de 7 élèves âgés de 3 à 6 ans située à l'école maternelle le Picolet à la Motte-Servolex.

L'enseignante spécialisée de la classe est détachée par l'éducation nationale et est responsable du pôle pédagogique. Elle travaille en lien avec une équipe de professionnels médico-sociaux également présente au sein de la classe (trois éducatrices à temps plein, orthophoniste, psychomotricienne et psychologue, médecin psychiatre à temps partiel). Le personnel administratif est mutualisé dans le cadre du DIME PHARE.

L'analyse des pratiques a été mise en place régulièrement pour les professionnels ainsi qu'une supervision technique différente de la classe. Les formations collectives ont été mutualisées avec celles du DIME PHARE notamment autour des comportements problèmes.

Différents projets en lien avec l'école ont été mis en place (activités de motricité globale et de motricité fine, temps de cuisine et de « patouille », groupe habiletés sociales ou autour de la communication alternative et augmentée. La mise en place d'ateliers extérieurs à la classe a permis aux jeunes élèves de vivre une alternance d'activités cognitives et d'éveil et d'activités motrices ou de détente propices à leur bien-être. Des temps d'inclusion dans les autres classes ont pu être mis en place ainsi que pendant les temps périscolaires.

### **L'hébergement de semaine :**

Le DIME propose également un hébergement à la semaine pour 22 personnes dont une place est dédiée au répit pour les familles en interne. Cet internat fonctionne chaque jour avec deux veilleurs de nuit.

2024 a été l'année de la finalisation de l'écriture du projet de dispositif du DIME PHARE 2024-2028 dans une démarche collaborative avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels. Ce projet a été validé en novembre 2024 par le conseil d'administration de l'APEI de Chambéry.

### **Les accompagnements ambulatoires dans le milieu de vie :**

Le **SESSAD TRAMPOLINE** intervient directement auprès des personnes dans leur lieu de vie. Les interventions éducatives et paramédicales se font en grande partie dans l'établissement scolaire lors de séances individuelles, au restaurant scolaire, mais aussi au niveau du site du DIME PHARE avec l'organisation de groupes éducatifs.

Les professionnels peuvent intervenir également dans les centres de loisirs et parfois à domicile.

Le **SESSAD SAAGI**, spécialisé pour les personnes avec TSA, est un service d'aide aux aidants. Il s'inscrit dans le cadre du dispositif « Autisme en Savoie ». Il a pour vocation d'apporter des réponses individualisées. Il vient en appui des familles et des services qui accompagnent directement la personne (éducation, scolarité, soins, loisirs, culture) sans se substituer à eux.

En tant que service d'aide aux aidants, il fonctionne sur des temps d'observation, de préparation et de déploiement des outils sur les lieux de vie des personnes accompagnées. Par exemple, des séances d'observation ou de déploiement d'outils de stratégie éducative sont régulièrement proposées sur une demi-journée au sein des écoles ou collèges. Il ne propose pas de séances régulières d'orthophonie ou d'ergothérapie (réalisées en externe par des professionnels libéraux).

Sur les deux SESSAD(s), des actions de sensibilisation au handicap ont eu lieu régulièrement dans les établissements scolaires du territoire dans le cadre de leurs missions d'appui ressources.

### **Le pôle situations complexes en interne et en externe type PCPE :**

Le PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) est porté par l'IME le Bourget et est adossé à plusieurs structures sur le territoire chambérien et d'Aix-Les-Bains.

Ce service travaille en lien étroit avec les services de la MDPH autour des situations complexes, notamment pour la coordination des plans d'accompagnement global (PAG) dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous » (RAPT).

Le PCPE fait partie intégrante du DIME PHARE et permet des réponses transitoires proposées aux personnes concernées et à leurs familles (temps collectifs, immersion, évaluation des besoins, mutualisation de réseaux et de ressources) dans l'attente d'une réponse plus pérenne. Pour certaines situations, l'intervention du PCPE dans un temps limité permet de soutenir la personne dans le droit commun et de relancer une dynamique positive.

## **2. LE PUBLIC ACCOMPAGNE : FILE ACTIVE, LISTE D'ATTENTE ET ACTIVITE :**

La file active de l'accueil de jour IME est de 93 enfants en 2024 contre 88 enfants en 2023. (11 sorties en 2024 et 12 nouvelles admissions en 2024 dont des situations complexes nouvelles, lesquelles demandent un encadrement en moyens humains renforcé).

La file active de l'accueil de jour UEMA est de 11 élèves en 2024.

La file active en accompagnements ambulatoires (SESSAD) :

- SAAGI : 38 personnes (10 admissions, 7 sorties (5 vers les équipes mobiles EMAAS et REPAIR et 2 vers l'accueil de jour DIME PHARE).
- SESSAD Trampoline : 21 personnes (5 admissions, 6 sorties : 5 vers l'accueil de jour DIME PHARE une sortie vers le DIME Alain Paquier).

La file active du PCPE au 31/12/2024 est de 52 personnes accompagnées dont 10 personnes sont accompagnées dans le cadre du projet Go-collège.

### **Liste d'attente en augmentation en 2024 :**

La liste d'attente sur l'accueil de jour (IME le Bourget) au 1<sup>er</sup> avril 2025 est en augmentation par rapport à l'année précédente (51 contre 41 en 2023). Les personnes inscrites sur la liste d'attente accueil de jour IME Le Bourget DIME PHARE et de l'IME de Marlioz sont suivies pour une partie par le PCPE (Pôle de compétences et prestations externalisées). Ce service travaille en lien étroit avec les services de la MDPH autour des situations complexes, notamment pour la coordination des plans d'accompagnement global (PAG) dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous » (RAPT).

La liste d'attente sur l'accueil de jour UEMA est de 5 élèves.

La liste d'attente sur le SAAGI est de 90 personnes à savoir :

- 0 à 6 ans : 12
- 7 à 12 ans : 33
- 13 à 16 ans : 30
- 17 à 20 ans : 15

La liste attente sur le SESSAD Trampoline est de 13 personnes

- 6 à 12 ans = 11
- 12 à 16 ans = 2

### **Un taux d'activité globale en 2024 :**

En 2024, en accueil de jour, nous comptons au total 15 538 journées réalisées. L'internat compte 4339 nuits avec un effectif globalement complet sur l'année.

Le taux d'activité répond au taux négocié dans le CPOM (91,35 %).

L'accueil de jour (IME le Bourget) compte, au 31 décembre 2024, 17 personnes de plus de 20 ans maintenues en accueil de jour IME (contre 19 personnes au 31.12.2023) relevant de l'amendement Creton, réparties entre l'ESAT, le service accueil de jour, le foyer de vie, le foyer hébergement et le foyer d'accueil médicalisé.

Le taux d'activité des SESSAD(s) est légèrement supérieur au taux négocié dans le CPOM pour une file active de 1,34 (7434 actes).

L'activité du PCPE reste importante comparable à celle de 2023.

### **3. DES ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISES ET DES PROJETS MULTIPLES :**

#### **Les évolutions et projets en 2024 en accueil de jour :**

**Au niveau du pôle pédagogique**, la mise à disposition d'une classe plus spacieuse au sein du collège Jean Mermoz ainsi que la présence d'une enseignante au sein de la classe ont permis de scolariser, dans de meilleures conditions, les élèves avec une augmentation des temps de scolarisation et des temps d'inclusion. Sur les autres classes, des nouvelles modalités de scolarisation ont été proposées, prenant en compte les adaptations nécessaires et la motivation des élèves (cf proposition de différents modules et projets qui permettent de travailler autrement sur les compétences scolaires).

Le partenariat de proximité avec l'école primaire de Challes-Les-Eaux s'est consolidé avec de nouveaux projets inclusifs ponctuels ou plus pérennes.

La scolarisation partagée avec le lycée horticole du Bocage animée par une enseignante et un éducateur, a profité à plusieurs adolescents en 2024 et est très appréciée par les élèves concernés. Des échanges croisés avec l'ensemble des élèves des deux sites ont permis de développer les temps inclusifs.

**Au niveau socio-éducatif**, de nombreux projets ont permis de répondre aux besoins de chacun et de contribuer à l'épanouissement des personnes (activités artistiques, culturelles, sportives, camps etc.).

Les ateliers pré-professionnels ont été mis en place soit sur site, soit à l'extérieur au sein de structures médico-sociales ou de droit commun (Poursuite des activités externalisées permettant aux jeunes de découvrir le monde du travail adapté de façon progressive notamment à l'ESAT de l'APAJH, en espaces verts et en atelier sous-traitant et à l'ESAT de la SATREC en sous-traitance). Le projet In'sinde days a été renouvelé en 2024 avec la société ALPHI à partir de la découverte du monde de l'entreprise pour plusieurs adolescents et jeunes adultes.

Le duoday en 2024 a été l'occasion pour plusieurs jeunes de découvrir d'autres entreprises à partir de leur intérêt.

Les projets sportifs adaptés comme le projet GO TO SKI ou le nouveau projet « pirogues » sur le lac du Bourget ont été menés sous l'impulsion des enseignants sportifs.

Les camps d'été ont été nombreux et équilibrés sur l'ensemble des unités du DIME. A noter, le camp pour les plus jeunes très apprécié par l'ensemble des participants (financé en partie par la KES de l'APEI de Chambéry dans le cadre de l'opération brioches).

Les projets culturels ont été particulièrement riches en 2024 pour tous les âges, notamment en partenariat avec l'espace Malraux.

Les ateliers PASS ADULTES parents et professionnels ont été poursuivis autour de l'orientation vers le secteur adulte FAM/MAS afin de faciliter les transitions au-delà des situations de blocage liées au manque de places sur ces structures.

L'évolution du fonctionnement du conseil de la vie sociale (CVS) du DIME a permis, tout au long de l'année 2024, une contribution réelle des représentants des personnes accompagnées ainsi que des représentants des familles et des professionnels qui accompagnent les personnes dans leurs missions de représentants (principalement enseignants et orthophonistes).

Enfin les temps forts conviviaux ont été très appréciés comme le marché de printemps et le marché de Noël ainsi que les différentes rencontres entre professionnels et familles.

### **Les différents projets et actions réalisés en 2024 au niveau des accompagnements ambulatoires type SESSAD :**

#### **Sur le SAAGI :**

- Des groupes éducatifs et thérapeutiques : Groupe Ados & Co (habiletés sociales), projet Théâtre en lien avec le CESA, Groupe psychoéducation (module ETAPE ADO convention avec le Dispositif ressources autisme).
- Des groupes avec les aidants familiaux comme le groupe « A la Page » (connaissance du TSA) ou des rencontres familles autour de différentes thématiques (pair aideance, parcours de scolarisation).
- Des sorties collectives en période de vacances à partir de médiations diverses.
- Des rencontres familles / professionnels et rencontres institutionnelles pédagogiques régulières dans le cadre de l'écriture du projet de service et de l'évolution des pratiques du SESSAD SAAGI.
- Un accompagnement individualisé d'élèves au sein des ULIS TSA dans le cadre des missions d'appui ressources.
- Poursuite du groupe « Go collège » en partenariat avec le centre d'évaluation savoyard de l'autisme (CESA) préparant des préadolescents inscrits ou non sur liste d'attente. Séances de groupe, rencontres familles, rencontres collège / écoles, participations à des ateliers avec le SAMSAH. Mise en place du groupe GO LYCEE.

#### **Sur le SESSAD Trampoline :**

- Des projets ponctuels et des sorties extérieures avec différentes médiations, camps sur deux jours.
- Des rencontres avec les familles à partir de thématiques communes.
- Des actions de sensibilisation sur le handicap au sein de plusieurs écoles et collèges (sensibilisation sur une journée via des ateliers partagés avec les élèves du collège de Saint-Alban dans le cadre des missions d'appuis ressources dans les établissements scolaires selon les besoins).
- Mise en place d'un groupe sur les habiletés sociales au sein d'une école, animé par la psychologue et l'éducatrice.
- Depuis la rentrée de septembre 2024, une demi-journée par semaine d'accompagnement collectif a été organisée pour 5 élèves sur le site de Challes-les-Eaux (repas, séances de groupes et séances individuelles) permettant des partages entre pairs et un travail sur les compétences sociales approfondi avec des professionnels éducatifs et paramédicaux.

Le réseau du DIME PHARE s'est renforcé autour des différents parcours de vie des personnes accompagnées (notamment avec les Centre médico-psychologiques, Hôpitaux de jour, foyers des jeunes travailleurs, centres de loisirs, Cap emploi, mission locale jeunes, unicité,

mobilemploi, écoles de conduite, partenaires de la protection de l'enfance, les services de répit (PAM : Plateforme aidants multiservices, ou Bulle d'air).

#### **4. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DU DIME PHARE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES :**

Deux référents qualité, en lien avec la direction de l'amélioration continue de l'association, ont eu le souci de faire vivre la démarche qualité au sein des pratiques professionnelles sur tous les sites du DIME notamment via la gestion et l'analyse des fiches évènements.

L'écriture du projet du DIME PHARE a été finalisée fin 2024 avec des groupes parents professionnels et a été validée par le conseil d'administration en novembre 2024. Les outils de la loi 2002 (contrat de séjour et règlement de fonctionnement) ont été réactualisés sous forme de groupes de travail avec les personnes accompagnées, les parents et les professionnels. Ils ont été validés en janvier 2025.

Plusieurs actions ont été mises en place en lien avec l'agence de l'écomobilité de Chambéry dans le cadre de la démarche d'éco responsabilité du DIME, notamment un atelier sur la sensibilisation des mobilités alternatives et durables.

Dans la perspective de la mise en place du dossier usager informatisé (DUI) à partir du changement de logiciel au sein de l'APEI de Chambéry, des équipements du parc informatique ont été renouvelés. Cette démarche va permettre de mieux communiquer en interne, d'uniformiser les process ainsi que de faciliter la traçabilité et la mise en place d'outils communs au DIME PHARE.

Au niveau de l'accompagnement des professionnels au changement de pratiques et de culture institutionnelle du DIME, les réunions inter équipes (5 demi-journées dans l'année) permettent des temps d'échanges et de réflexion pour croiser les regards.

La priorité a été donnée en 2024 à la formation collective sur la gestion des comportements problèmes (axe du CPOM) et sur l'accompagnement à la vie intime et sexuelle. Des formations et sensibilisation ont été partagées avec les parents et les professionnels, notamment sur la gestion de l'épilepsie ou des outils de communication alternative et augmentée. A noter la formation de plusieurs correspondants en santé orale ainsi que la participation régulière de certains professionnels à Handi nounours à l'Hôpital de Chambéry.

#### **5. SYNTHÈSE ACCUEIL DE JOUR UEMA :**

L'UEMA a vécu lors du premier semestre une forte instabilité dans l'équipe avec des arrêts maladies longs et des départs, liée aux difficultés rencontrées dans la gestion importante des comportements problèmes au sein du collectif. Ce contexte a une incidence directe sur le non atteint dans les charges du personnel et donc sur le résultat comptable, excédentaire sur 2024. Une nouvelle dynamique d'équipe s'est mise en place à la rentrée de septembre 2024 avec l'admission de nouveaux profils d'élèves et un soutien important des professionnels. Les sept élèves ont rapidement pris leurs marques et bénéficient pour la moitié de temps d'inclusion dans les autres classes de l'école.

Il reste un seul poste vacant (poste de l'orthophoniste) depuis juillet 2024, faute de candidature.

L'UEMA est aujourd'hui portée par l'ensemble du DIME PHARE pour une mutualisation des moyens plus efficiente (dont la formation collective, des réunions à thèmes ou encore le droit d'expression). Le projet de l'UEMA est également inscrit dans le projet de l'école maternelle

du Picolet et bénéficie des services proposés à l'ensemble des familles de l'école (notamment du logiciel de communication en interne, des projets pédagogiques transversaux et des événements conviviaux). En 2024, l'enseignante spécialisée de l'UEMA a poursuivi les ateliers de sensibilisation à la différence au sein de toutes les classes de l'école, dans l'optique de favoriser le vivre ensemble et la compréhension du handicap dès le plus jeune âge.

## **6. SYNTHÈSE PCPE :**

D'avantage d'enfants en 2024 ont bénéficié d'accompagnements croisés sur les ESMS permettant d'éviter des ruptures de parcours.

Le PCPE a, en 2024, connu moins d'admissions en ESMS pour les plus jeunes qu'en 2023 et a, de ce fait, augmenté le nombre d'enfants accueillis sur les "petits groupes" PCPE (5-8 ans). Les ESMS en effet ont des listes d'attente conséquentes en raison notamment des difficultés d'orientation vers le secteur adulte.

12 enfants accompagnés par le PCPE présentent un pluri-handicap : TDAH avec autisme, TSA et handicap moteur, TSA avec surdité, TDI avec des troubles psychiques etc. Ce facteur augmente la complexité dans la recherche de solutions adaptées.

Nous observons toujours une augmentation des personnes présentant un trouble psychique (dépression, anxiété, autres troubles).

La majorité des personnes accompagnées présente un trouble du spectre de l'autisme avec troubles associés.

L'équipe du PCPE est confrontée aux difficultés d'orientation vers le secteur adulte (manque de places, complexité des situations face au manque de moyens d'encadrement).

Plusieurs situations complexes demandent une coordination renforcée, une implication importante de la coordinatrice et de la psychologue et de nombreuses prestations d'accompagnement éducatif réalisées par les professionnels libéraux (participation sociale ou en matière d'autonomie) :

Au niveau des situations complexes, nous constatons une insuffisance de relais du côté du soin (du fait notamment de tensions RH sur le secteur sanitaire).

Par ailleurs, l'éducation nationale n'est pas toujours en capacité de proposer des temps de scolarité suffisants pour ces élèves. Les dispositifs inclusifs tels que les ULIS TSA ou les UEEA (unité d'enseignement élémentaire autisme) s'avèrent en difficulté pour répondre aux besoins de scolarisation adaptée, notamment pour les plus jeunes élèves.

En 2024, le PCPE a proposé au niveau de l'accueil sur les petits groupes 5-8 ans, des temps d'accompagnement plus conséquents qui permettent aux enfants l'acquisition d'un minimum de pré-requis pour intégrer le collectif d'une classe ou celui d'une institution.

Le PCPE a bénéficié d'un crédit non reductible dédié au développement de ces "petits groupes". La mise en place s'est faite progressivement à la rentrée de septembre 2024 et fonctionne pleinement à ce jour, apportant satisfaction à l'ensemble des familles concernées, dans ce contexte de scolarisation très partielle de leurs enfants.

En ce qui concerne les collégiens et lycéens, en rupture de parcours de scolarisation, le PCPE doit construire des réponses au cas par cas suivant les projets de vie.

Pour les plus grands (18-20 ans), nous constatons les limites du PCPE pour trouver des relais sur le secteur adulte.

En 2024, le PCPE a demandé aux autorités de contrôle de pouvoir poursuivre l'accompagnement auprès de 2 jeunes adultes de plus de 20 ans n'ayant pas de solution.

L'un a pu être admis sur le secteur adulte avec un soutien renforcé du PCPE. L'autre adulte est toujours sans solutions.

Le résultat comptable du PCPE, déficitaire en 2024, implique une reprise sur les réserves pour être à l'équilibre.

## **CONCLUSION :**

*Le DIME PHARE a consolidé l'organisation en dispositif intégré en 2024 notamment avec la réactualisation de son projet de dispositif et des autres outils s'y rattachant.*

*La culture collaborative se développe au sein des pratiques professionnelles notamment dans les relations entre parents et professionnels.*

*Le budget unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (comprenant l'IME Le Bourget, le SESSAD SAAGI et le SESSAD Trampoline) a généré une optimisation des moyens financiers au sein du DIME PHARE.*

*La situation financière du DIME ARS (IME le Bourget, SESSAD(s)) est proche de l'équilibre si l'on déduit le trop versé des indemnités (des oubliés du Ségur). La situation de l'UEMA est excédentaire du fait du contexte particulier en début d'année. Le PCPE a eu une activité importante et génère encore cette année un déficit financier.*

*L'augmentation de la liste d'attente en accueil de jour reste un élément préoccupant pris en compte dans la réflexion sur les perspectives d'évolution du DIME PHARE. Les orientations vers le secteur adulte (FAM MAS et FDV SAJ) sont bloquées par le manque de places dans ce secteur et laissent peu de perspectives pour les nouvelles admissions des plus jeunes. Le nombre de personnes relevant de l'amendement Creton reste très important autour d'un quart des effectifs. Les demandes d'admission en accueil de jour IME concernent essentiellement les plus jeunes élèves (de 5 à 10 ans) qui ont des temps de scolarisation très partiels dans le droit commun. La création du SESSAD renforcé 3-8 ans mis en place en janvier 2025 sur le DIME PHARE va permettre de soutenir les écoles dans le cadre des missions d'appui ressources aux établissements scolaires du DIME PHARE.*

*Enfin, de plus en plus de situations complexes demandent une coordination renforcée et un maillage important pour trouver des réponses aux besoins spécifiques, notamment en matière de soins.*

*Le PCPE est, à ce jour, bien repéré au sein du territoire. Néanmoins, la mise en place d'un PCPE adultes avec TSA et/ou avec trouble du développement intellectuel permettrait d'éviter certaines ruptures de parcours et de favoriser les transitions vers le secteur adulte.*



## **Rapport d'activité 2024, présenté par Monsieur Laurent CRETEUR, directeur**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

L'ESAT est agréé pour 237 places en équivalent temps plein, destinées à des adultes présentant une déficience intellectuelle et une notification d'orientation prononcée par la MDPH.

En 2024, l'ESAT du Nivolet poursuit les orientations politiques qui lui sont définies, dans la continuité des réformes engagées depuis 2018 avec un accent renforcé sur l'inclusion, le droit des personnes en situation de handicap et l'accompagnement vers l'emploi ordinaire.

Cette année a été marquée par plusieurs changements importants dont voici les principaux :

Le nom des établissements a changé puisqu'il s'agit désormais d'établissements et services d'accompagnement par le travail.

Le parcours renforcé en emploi est consacré par la loi en tant que processus de sortie vers le milieu ordinaire.

Enfin, les travailleurs handicapés se voient reconnaître de nouveaux droits similaires à ceux des salariés : délégué des personnes accompagnées, congé de présence parentale, droit de se syndiquer, droit d'expression collective, prise en charge des frais de transport, droit aux tickets-restaurant et chèques-vacances, droit d'alerte et de retrait, droit de grève, participation à une nouvelle instance mixte CHSCT et au CSE, bénéfice d'une assurance complémentaire santé collective obligatoire.

Depuis le 1er juillet 2024, l'ESAT du Nivolet prend en charge 50% des frais de transport en commun et de la cotisation mensuelle de la complémentaire santé collective. Ces mesures visent à offrir aux travailleurs handicapés en ESAT une meilleure protection et des avantages supplémentaires.

Dans le cadre du plan de transformation des ESAT, les pouvoirs publics ont exprimé des attentes claires visant à améliorer l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap. Les décrets et lois récents soulignent l'importance de :

- Favoriser l'insertion professionnelle : les ESAT doivent renforcer leur rôle d'interface entre le monde du travail et les personnes en situation de handicap, en développant des parcours d'insertion adaptés.
- Améliorer la qualité des services : les ESAT sont encouragés à diversifier leurs activités et à proposer des services de qualité, en lien avec les besoins du marché.

- Renforcer l'autonomie des travailleurs : les initiatives visant à développer les compétences et l'autonomie des travailleurs sont essentielles pour répondre aux exigences des pouvoirs publics.

L'ESAT du Nivolet s'engage à répondre à ces attentes en adaptant ses pratiques et en développant des projets innovants qui favorisent l'inclusion et l'autonomie des travailleurs.

### **Sur l'axe Médico-Social nous avons travaillé à :**

- Développer un accompagnement personnalisé et faire évoluer le carnet de parcours et de compétences en lien avec le futur décret (en attente).
- Proposer à chaque personne accompagnée une activité à caractère professionnel, à temps plein ou à temps partiel, adaptée à ses besoins et répondant, dans la mesure du possible, à ses attentes.
- Permettre aux personnes qui en ont les capacités et qui le souhaitent d'accéder au milieu ordinaire de travail.
- Développer le pouvoir d'agir et notamment l'autonomie de la personne accompagnée.
- Mise en place d'une salle de pause / restauration autonome.
- Favoriser le maintien et le développement de ses compétences et savoir-faire professionnels.
- Développer l'ouverture de l'établissement sur le milieu ordinaire.
- Mettre en place et faire connaître aux personnes accompagnées ses droits que ce soit en interne (délégué des personnes ; instance mixte représentative...) ou en externe (citoyenneté ; inscription à Pôle Emploi ; CPF...).
- Former les personnes à la gestion de projet.

### **Sur l'axe économique :**

- Diversifier les activités à caractère professionnel pour répondre aux nouveaux besoins des personnes accompagnées à l'ESAT.
- Développer la mise à disposition ; les stages et l'insertion en milieu ouvert en assurant un suivi.
- Adapter nos activités aux besoins du marché permettant à la fois, de garantir une continuité d'activité dans les ateliers et d'assurer l'équilibre économique de la structure.

Dans tous les cas, l'ESAT continue de réfléchir à l'évolution des métiers au sein de l'établissement.

## **2. LA POPULATION ACCOMPAGNEE :**

Au 31 décembre 2024, l'ESAT comptait 257 personnes, 142 hommes et 115 femmes, 71 internes et 186 externes. L'âge moyen est de 38 ans. Au cours de l'année, nous avons eu 16 entrées et 11 sorties dont 2 démissions, 4 départs à la retraite, 4 fins de prise en charge, 1 admission dans un autre établissement. Le taux d'occupation est de 93,68%, soit 49 956 journées réalisées. Concernant les stages, nous avons accueilli 47 stagiaires (dont

12 MISPE). En interne, les mouvements entre les ateliers sont réguliers, les personnes souhaitant découvrir un autre métier ou étant réaffectées pour des raisons médicales.

Aujourd'hui, l'ESAT compte 19,07% de temps partiels principalement liés à la fatigabilité des personnes vieillissantes. Plusieurs personnes sont accompagnées au sein de l'ESAT faute de possibilité d'intégrer d'autres structures. Concernant le taux de temps partiel, celui-ci risque d'augmenter avec la mise en place de l'évolution des ESAT et notamment la possibilité pour les personnes accompagnées de cumuler emploi en milieu ouvert et admission en ESAT. L'ESAT se fixe une limite de 25 % maximum. Passer ce taux, les effectifs ne seront pas suffisants pour garantir un accompagnement de qualité et répondre aux exigences d'un ESAT.

### **3. LES ACTIVITES :**

En 2024, suite à la fermeture de l'Entreprise Adaptée, les activités d'impression offset, numérique et façonnage ont été intégrées dans l'ESAT. Cette modification de statut de ces activités nous a permis de créer une équipe façonnage avec des travailleurs ESAT afin d'élargir notre offre d'activité pour les personnes accompagnées et ainsi intégrer de nouveaux profils ou offrir aux travailleurs déjà à l'ESAT la possibilité de développer de nouvelles compétences. Le chiffre d'affaires de 2024 secteur imprimerie est légèrement en baisse par rapport à 2023.

Malgré quelques perturbations au niveau des professionnels, l'activité routage a été soutenue cette année avec un chiffre d'affaires en hausse de 25% par rapport à 2023. Nous avons également eu une activité importante en numérisation malgré de nombreux problèmes de matériel sur le second semestre ayant entraîné une baisse de la production et du chiffre d'affaires.

Il est à noter que la fiabilité des stocks en logistique rend plus fluide les productions et améliore notre qualité de service ainsi que la communication interne et externe.

En blanchisserie, renouvellement de la norme RABC pour 1 an avec un travail à poursuivre sur l'équipe et sur la gestion de cette norme via la qualité. En lingerie, nous sommes passés de 180kg/jr de moyenne à 197kg/jr de moyenne suite à l'augmentation du linge à prendre en charge au niveau des foyers.

Côté RSE, l'ESAT poursuit son investissement dans ce domaine et s'est occupé via ses filières de revaloriser 210 tonnes de papiers recyclés, 45 tonnes de cartons compactés et valorisés, 1,5 tonnes de plastiques recyclés soit 234 palettes valorisées.

Nous constatons encore cette année que les profils des personnes souhaitant intégrer l'ESAT sont toujours très éloignés de l'emploi et plus particulièrement des secteurs porteurs (hygiène des locaux ; blanchisserie ; espaces verts) qui permettraient une insertion dans le milieu ordinaire de travail.

Au sein de l'ESAT, en 2024, les projets ont été nombreux, conformes au PAG de l'APEI de Chambéry. On peut noter :

- Poursuite du plan de transformation des ESAT.
- Signature d'une convention de partenariat avec France travail ; et le dispositif d'emploi accompagné.
- Passage aux 35 heures à partir du 01/01/2024 pour les personnes accompagnées.
- Mise en place de l'Instance Représentative des Personnes Accompagnées et du délégué des personnes accompagnées (IMRPA, CHSCT, DP).

- Mise en place de formation et de prévention (soins – social – insertion...).
- Nouvelle trame du CAT (Contrat d'Accompagnement par le Travail) dans l'attente du décret.
- Préparation à l'évaluation / Audit de l'HAS.
- Mise à jour du règlement de fonctionnement.
- Participation à la mutuelle obligatoire.
- Participation aux transports collectifs.
- Climatisation du self.
- Développement des activités (Imprimerie ; numérisation).
- Travail sur un changement de prestataire de transport pour une réponse locale et un tarif ajusté.
- Ebauche d'une nouvelle trame de projet professionnel.
- Recherche d'un nouveau DUI.

#### **4. LES PRESTATIONS :**

Les personnes accompagnées par l'ESAT peuvent prétendre à plusieurs prestations. En effet, autour de l'activité à caractère professionnel, l'ESAT va permettre aux personnes de se professionnaliser, parfois de se spécialiser en vue d'intégrer, si elles le souhaitent, une entreprise du milieu ordinaire. Pour cela, l'ESAT met en place des formations aux postes de travail mais également des formations théoriques et pratiques en lien avec le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.

Ces apprentissages sont maintenus dans le temps et soutenus par le moniteur d'atelier mais également par l'équipe du Service d'Appui à l'Accompagnement.

Nous proposons également des prestations de transport, de restauration, de stage en extérieur, de visite d'entreprises...

#### **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

Les membres du CVS se sont réunis 4 fois en 2024 (les 26/03, 11/06, 08/10 et 03/12). Le Conseil à la Vie Sociale a pu travailler cette année sur le règlement de fonctionnement, le projet de la salle déjeuner qui sera présenté au Conseil d'administration début 2025.

Dès janvier, des réunions mensuelles des instances mixtes représentatives ont été mises en place (le CHSCT, les réunions qualité et les COL QVT). Une coordinatrice a été désignée pour accompagner les élus du CVS et de ses instances dans leur représentation et préparation des réunions.

#### **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

L'effectif en 2024 de l'ESAT : 55,57 ETP (effectif au 31/12 en contrat CDI ou CDD).

En 2024, l'organigramme de l'ESAT est quasiment stable car le poste d'ASS reste à pourvoir et 3 départs de salariés ne seront pas remplacés.

L'ESAT a comptabilisé 1333 jours d'absence (arrêt maladie pour 1229 jours ; accident du travail pour 4 jours).

L'ESAT enregistre également 405 heures de délégations, 161 heures d'absence pour enfants malades, 21 jours pour événements familiaux et 1018 heures de formation continue. Nous enregistrons également 323 heures d'absences ne donnant pas lieu à maintien de salaire soit environ 46 jours.

Le taux d'absentéisme est de l'ordre de 8 % cette année. Le personnel intérimaire a été sollicité pour remplacer les salariés absents dès lors qu'ils avaient une mission de prise en charge directe avec les personnes accompagnées. Sur 2024, 241 contrats représentant 7444 heures ont été effectués.

Le Service d'Appui à l'Accompagnement de l'ESAT permet un accompagnement médico-psycho-social. Il est assuré par une responsable de service (1 ETP) ; 2 agents administratifs (1,4 ETP) ; une psychologue (0,6 ETP), une infirmière (0,8 ETP), une assistante sociale (0,7 ETP) ; 3 coordinateurs de l'accompagnement de parcours (CAP ; 3 ETP) et 1 chargé d'insertion et de formation (1 ETP).

## **7. LES FORMATIONS :**

En 2024, 101 personnes accompagnées ont bénéficié d'une formation.

Les formations dispensées ont été :

- Conduire un projet : 5 personnes.
- Formation 5S pour améliorer l'organisation, la sécurité et l'efficacité au sein des ateliers : 29 personnes.
- Gestion de la qualité en blanchisserie : 34 personnes.
- Conduite en sécurité de chariots élévateurs, gerbeur : 8 personnes.
- Utilisation de moyens de secours et d'extinction d'incendie en réalité virtuelle : 10 personnes.
- Français : 10 personnes.
- Formation « mes outils, mes compétences » pour clarifier les projets professionnels, élaborer 1 CV, préparer un entretien d'embauche : 5 personnes.

Ces formations sont financées principalement par notre organisme paritaire collecteur agréé (UNIFAF) mais aussi par la taxe d'apprentissage collectée au bénéfice des ESAT.

Plusieurs actions en matière de prévention Santé ont été menées en 2024 :

- Mars Bleu : sensibilisation de travailleurs hommes et femmes, au cancer colorectal.
- Mars-Mai : actions de préventions des étudiants infirmiers sur le thème des addictions aux écrans et aux sucres.
- Juin : sensibilisation aux tiques pour les équipes espaces verts.
- Juillet : éveil musculaire pour l'équipe hygiène des locaux.
- Septembre : sensibilisation au TSA en partenariat avec l'EMAAS.
- Octobre rose : sensibilisation des personnes au dépistage du cancer du sein.
- Octobre - novembre : campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.
- Novembre : mois sans tabac en partenariat avec la CPAM de Chambéry.

## **8. LES PARTENARIATS :**

Les partenaires de l'ESAT sont toujours aussi multiples. Ils vont des clients donneurs d'ordre jusqu'aux partenaires et financeurs.

Sur l'année 2024, nous avons poursuivi nos liens avec les Foyers d'Hébergement, le SAVS mais aussi avec l'ensemble des structures de l'APEI de Chambéry sans oublier les parents, les représentants légaux avec qui nous avons œuvré ensemble à l'accompagnement, à la sécurité et la santé des personnes accompagnées.

## **9. LES PERSPECTIVES 2025 :**

Pour 2025, les projets se poursuivent et on peut notamment citer :

- Plan de transformation.
- Mise à jour du Projet d'établissement.
- Mise en place d'un nouveau projet professionnel (incluant le projet de vie et une évaluation professionnelle en lien avec le code ROM métier).
- Remise à l'ensemble des personnes accompagnées du règlement de fonctionnement courant avril avec une présentation FALC.
- Travail sur l'insertion des personnes accompagnées (CPF ; CV ; Lettre de motivation...).
- Action de prévention santé.
- Formation des travailleurs à l'auto-détermination.
- Renouvellement des membres du CVS (oct 2025) et DP (avril 25).
- Evaluation externe (HAS).
- Qualité / Amélioration continue.
- SERAFIN.
- DUI.
- Participation à PrévAT avec la CARSAT.
- Salle de restauration pour les travailleurs.
- Médailles du travail.
- Participation à différents salons métiers.
- Réflexion sur la politique de rémunération.
- Mise à jour des fiches de missions des moniteurs d'atelier et du S2A en lien avec le plan de transformation des ESAT.
- .....

### **En sachant que nous sommes en attente des décrets relatifs :**

- Au carnet de parcours et de compétences.
- L'adaptation de la loi « DDADUE ».
- A la mise en place du simulateur de ressources.
- A la participation des personnes accompagnées au CSE – DUER - Qualité...
- Les cas de dispense de l'adhésion à la mutuelle ESAT.

Ces décrets seront à mettre en pratique dès leur parution.

L'ESAT du Nivolet – APEI de Chambéry remercie les membres de l'association, les financeurs, les parents et représentants légaux et notamment leurs représentants au CVS, les professionnels de l'APEI ainsi que ses partenaires qui par leurs actions, soutiennent l'ESAT, permettent de dynamiser l'établissement et de mieux le faire connaître.

## Rapport d'activité 2024, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, directeur

### 1. AGREMENT – EVOLUTION :

Le FH est ouvert 365 jours par an pour **101 places**, dont 4 places d'hébergement temporaire (HT).

Courant 2024, il y a eu 5 départs progressifs de personnes habitant sur le site de l'Albanne, ce qui porte fin 2024 l'effectif agréé à 96 places, dont 4 en HT et 92 en permanent.

Le Foyer d'hébergement est toujours réparti en 3 sites sur Chambéry, ils comprennent 2 services, celui de l'hébergement permanent et celui de l'hébergement temporaire.

Offre d'hébergement	Année 2024	31 décembre 2024
Montjay – Côté verger	42	42
Ryvieraz	41	41
L'Albanne	14	9
H temporaires	4	4
<b>TOTAUX</b>	<b>101</b>	<b>96</b>

### 2. ACTIVITE :

Activité totale réalisée en jours :

Année	2024	2023
<b>Hébergement permanent</b>	32 929	34 518
<b>Hébergement temporaire</b>	764	741
<b>Total</b>	33 693	35 259

Il était prévu, au CPOM, 32 887 journées au total ; 31 865 pour le permanent (90% de taux d'occupation) et 1 022 journées pour le temporaire (70%).

Compte tenu de la diminution progressive du nombre de places sur le site de l'Albanne courant 2024, le taux d'occupation réalisé en permanent est de 93%, et de 52,3% pour l'hébergement temporaire.

On peut donc constater que l'Hébergement temporaire a du mal encore à ce jour à atteindre les 70%, travail que nous allons continuer, sachant que l'année 2024 a encore été fortement perturbée par les difficultés RH et de stabilité des accompagnements dont les accueils en hébergement temporaire.

### **3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

**L'année 2024 est marquée par la continuité de la mise en place du Dispositif Habitat et Vie Sociale en lien avec les objectifs et actions du CPOM**, avec pour enjeu de poursuivre et de développer la logique de parcours et de solutions alternatives en termes de logements et de prestations, en dehors des places traditionnelles en Foyer d'Hébergement.

**L'organisation** actualisée en 2024 est la suivante sur le Foyer d'Hébergement :

- La spécialisation du RDC et du 1<sup>er</sup> étage de la Résidence Ryviéraz pour les personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie est effective, dans l'attente d'une évolution en Foyer de Vie pour 13 places. Nous avons pu embaucher à ce jour 2 aides-soignantes à temps plein, conformément à nos engagements CPOM.
- Consolidation en cours de la spécialisation du 2<sup>ème</sup> étage de la Résidence Ryviéraz et du site de Montjay/Côté Verger, en FH Tremplin, dont l'objectif est de favoriser des solutions d'accompagnement priorisant le droit commun et aussi d'accompagner les personnes dont le projet de vie est d'habiter dans le droit commun.
- Fermeture effective de 5 places courant 2024 sur le site de l'Albanne, qui ont permis de lancer le projet d'extension du SAJ de 7 places en juillet 2024.
- La fermeture des 10 autres places est programmée courant 2025, en lien avec la transformation de 20 places de FH en 13 places de Foyer de Vie, ce qui aboutira à la fermeture définitive du site de l'Albanne conformément à nos engagements CPOM.
- Il est important de préciser que le DHVS maintient des places « FH traditionnel » sur les 2 sites de la Ryviéraz et de Montjay, ces places étant en majorité en réponse aux besoins des personnes souhaitant conserver un accompagnement FH et ESAT.

**Le premier semestre 2024 est aussi marquée à nouveau par des difficultés RH** sur le premier semestre, que ce soit en termes de turn-over des professionnels, que d'absentéismes, avec en parallèle des difficultés à recruter des professionnels diplômés ou encore de recruter en CDI tout court.

Cela a encore une fois fortement déstabilisé les accompagnements du quotidien, la continuité de service, la qualité parfois de certains accompagnements dans les projets personnalisés.

Le deuxième semestre a été plus apaisé en termes de stabilité RH et de recrutement, avec 100% des postes titulaires pourvus et une diminution de l'absentéisme et du turn-over.

Nous avons dû faire appel fortement à l'intérim afin de garantir les accompagnements et la continuité de service, mais cela n'est pas satisfaisant et déstabilise les professionnels titulaires et les cadres.

En outre, l'année 2024 est marquée par **des difficultés pour certaines personnes de trouver une place plus adaptée à leurs besoins, notamment de soins**, en lien avec des pathologies neurodégénératives qui apparaissent dans des délais très rapides du fait de la Trisomie 21. Grâce au développement de réseau de soins et un partenariat fort avec le FAM et la MAS du Noiray, nous avons pu organiser des accompagnements structurés et adaptés pour les personnes concernées par des besoins de soins importants.

Nous utilisons grandement les compétences des 2 infirmières et des 2 aides-soignantes, mais notre organisation de FH pour personnes vieillissantes/perte d'autonomie, ne permet pas de répondre de manière satisfaisante.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que les statistiques montrent que plusieurs personnes se retrouveront dans cette situation dans les années à venir et qu'il y a urgence d'anticiper ces besoins de soins très importants sur le territoire.

**L'année 2024 est aussi marquée par de belles réussites :**

- Des accompagnements individuels de qualité de la part des professionnels investis au quotidien, avec des recherches constantes de solutions adaptées pour les personnes.
- Des activités et animations toujours aussi riches, importantes et marquantes pour les personnes accompagnées et leurs familles, avec un ensemble de partenaires importants. Le pôle animation a pu soutenir ces projets en lien avec les équipes d'accompagnement et le pôle soins.
- Le déménagement de personnes vers un FAM (malgré des listes d'attente très longues).
- Une dynamique de projets soutenue par les cadres et personnels administratifs, techniques qui s'investissent au quotidien auprès des familles, des personnes accompagnées et des professionnels.
- Des liens de plus en plus importants et structurés entre les différents sites du FH et les autres services du DHVS, favorisant la transversalité des pratiques, des accompagnements, le partage d'expériences et de compétences.
- La mutualisation des ressources matérielles entre les sites et les services du DHVS, afin de permettre de mieux utiliser nos véhicules, locaux et matériels divers au service des personnes.
- Un travail avec les familles toujours aussi enrichissant et constructif.
- Notre participation à la fiche n°26 du Projet Territorial de Santé Mentale, concernant la prise en compte de l'évolution des besoins des personnes vieillissantes.
- La mise en place progressive de la fonction de coordination de parcours.
- L'accompagnement sur l'Albanne d'une nouvelle personne dite en situation complexe, relevant d'un PAG.

✚ Départs et admissions pour l'hébergement permanent :

**Nombre de départs/arrivées**

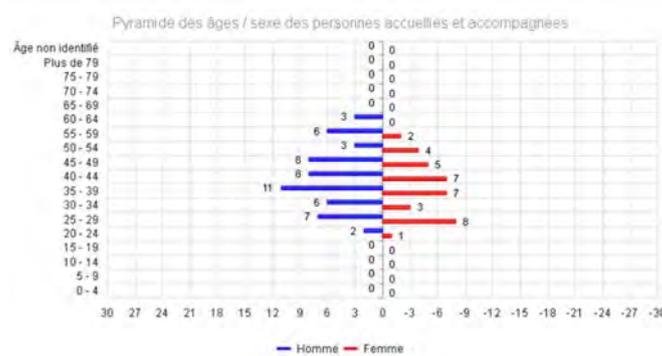
*Année 2024*

**Etablissement :** Foyers d'hébergement

**SECTION :** Foyer d'hébergement

Nombre de départs	2
Nombre d'arrivées	1

## 📊 Ages et sexe des personnes accompagnées

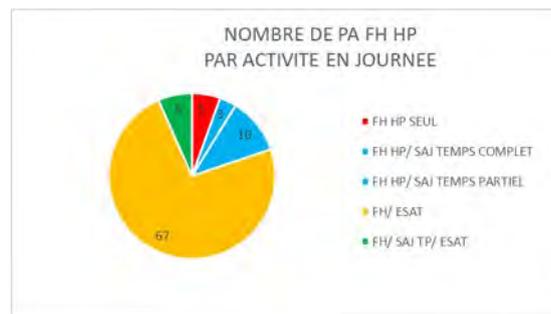


37 femmes et 54 hommes pour les personnes hébergées en permanent (contre 38 femmes et 57 hommes en 2023).

L'âge moyen est de 40 ans (39 ans en 2023) avec 3 personnes de 60 ans et + (6 personnes en 2023).

Il y a aussi 15 personnes qui ont entre 50 et 59 ans (9 personnes en 2023).

## 📊 Répartition par typologie d'accompagnement à avril 2024 :



Il y a à ce jour 20 Personnes accompagnées en journée, dont :

- ✓ 5 personnes présentes à temps plein sur le FH, donc en journée 7 jours sur 7.
- ✓ 3 personnes cumulent FH et SAJ à temps complet.
- ✓ 10 personnes sont à ce jour au SAJ à temps partiel en plus du FH.
- ✓ 6 personnes sont à temps partiel ESAT avec FH et SAJ.

Cet effectif de personnes restant en journée au FH à temps plein ou temps partiel, est stable entre 2023 et 2024 dans l'attente pour la majorité d'un déménagement vers un Foyer de Vie.

*Cela confirme la nécessité d'évolution du FH vers d'autres modalités d'accompagnement Foyer de Vie.*

## ❖ MONTJAY et COTE VERGER :

L'année 2024 a été marquée par de nombreux déménagements de résidents entre janvier et avril. Cette période a marqué un grand changement dans le fonctionnement du Site de Montjay du fait d'une reconfiguration totale des équipes (de 3 en 1 seule). Le recrutement d'une nouvelle responsable de service en janvier 2024 a permis d'engager le changement au même moment. Les repères ont été largement déstabilisés pour les résidents. Rapidement au

cours du premier trimestre, nous avons remis en place les références éducatives du quotidien malgré un contexte RH plutôt fragile.

Une assemblée des familles de Montjay a été mise en place sous la même forme que le conseil de la résidence Ryviéraz. Un temps d'échange entre familles, résidents et professionnels a été initié en juin 2024. Il a mis en lumière la volonté des familles de s'investir et de participer à la vie du foyer. Le besoin d'échanger et d'interconnaissances a été mis en avant.

#### Les changements à Montjay :

- La finalisation des travaux de la cuisine pédagogique : transformation de l'ancienne salle de restauration collective traditionnelle en cuisine et salon, permettant à la fois les ateliers de cuisine, des événements, un véritable lieu de vie de type salon où il est possible de discuter, jouer. Cet espace sert à rassembler les résidents pour leur réunion bihebdomadaire.
- Mise en place de la réunion résident : peu à peu cet espace d'échanges devient un lieu de pouvoir d'agir pour les résidents. Les professionnels s'outillent de mieux en mieux pour animer avec les résidents ce temps de co-construction.
- Diminution de 2 à 1 lingerie : en effet, au vu de l'autonomie des personnes et de la quantité de linge partant à l'ESAT, il a été utile de rationaliser ces espaces lingerie pour que cela reste à taille « familiale », moins contraignant pour les normes mais à la fois pratique pour les professionnels et les résidents. Ce faisant, il y a une petite buanderie pour un usage autonome et une seule lingerie pour les apprentissages et le retrait du linge par l'ESAT pour les résidents qui le souhaitent.
- Installation d'un bureau des coordinateurs : avec la mise en place de la nouvelle organisation, un espace supplémentaire de travail s'est ouvert. Il permet aux différents personnels de se rencontrer : coordination de soins, des animations, des foyers et de parcours.
- Consolidation du travail sur le suivi et le traitement des événements indésirables, dans une démarche de qualité.
- Accueil de personnes avec TSA du SAJ en hébergement temporaire sur le mode répit, mise en lien avec la coordinatrice TSA du SAJ.

#### ❖ **RYVIERAZ :**

Le deuxième semestre 2024 a vu l'arrivée d'un nouveau Responsable de service, les actions engagées prioritairement ont été le recrutement sur les postes vacants et la sécurisation des plannings des professionnels. A la fin de l'année 2024, l'ensemble des postes est occupé, le recours à l'intérim a diminué fortement et ne concerne que les remplacements impératifs et urgents.

Le conseil de résidence est toujours très attendu par les familles, moment qui permet un temps d'échanges avec l'équipe accompagnante et le chef de service autour des projets de la

résidence, en 2024, cet espace a pu donner lieu à un partage des évolutions et de l'organisation du FH avec les familles.

Les journées participatives avec les familles sont toujours très attendues par les résidents. Ces journées sont en train d'évoluer pour se tourner vers des activités communes (jeux de société, cuisine en commun, pétanque...) en plus du traditionnel « nettoyage de printemps » ou les allers / retours à la déchèterie.

Les services transversaux, soins et animations sont en cours de structuration. Les suivis en lien avec le vieillissement des résidents se concrétisent à travers des consultations dédiées et la mise en place d'ateliers de prévention. Le service animation est de plus en plus structuré et la semaine du FH est rythmée d'activités dédiées aux résidents sans activité ESAT ou SAJ prioritairement.

Les évolutions du FH ont montré toute leur utilité dans l'accompagnement vers une orientation FAM sans qu'il y est de rupture d'accompagnement ou de retour à domicile, notamment en mobilisant les aides-soignantes et le service soins.

### ❖ **L'ALBANNE :**

En 2024, 5 places en redéploiement de 7 places de SAJ ont été fermées à l'Albanne.

Suite à plusieurs pistes explorées (foyer tremplin de 5 places, logements diffus dans l'agglomération), le projet de fermeture s'est finalement arrêté sur une fermeture totale.

Les projets des personnes ont tous été revus avec cet objectif de logements futurs.

Le partenariat avec Alfa3a gérant les studios du foyer a été confirmé. Une piste concernant la reprise de bail est à l'étude et le SAVS est sollicité pour anticiper des admissions pour travailler les projets de droits communs.

En parallèle, 4 personnes ont encore déménagé entre l'été et la fin d'année, une sur le site de la résidence Ryvieraz et 3 sur le site de Montjay.

L'équipe a pu évoluer avec cette baisse d'effectif.

### 🚦 **L'hébergement temporaire :**

Le Foyer d'Hébergement dispose de 4 places d'hébergement temporaire, correspondant à 16 personnes qui en ont bénéficié sur 2024 (au lieu de 14 sur 2023).

Les objectifs de ce service permettent de répondre :

- ✓ Au répit des aidants familiaux.
- ✓ Au répit pour la personne en situation de handicap (séjour de rupture avec son environnement habituel).
- ✓ La préparation à vivre en foyer dans le cadre du projet de vie de la personne.

Les personnes en logement temporaire ont été accueillies pour 764 journées sur le Foyer d'hébergement (741 journées en 2023), ce qui correspond à 52,3 %.

Sur 2024, l'Hébergement temporaire de l'Albanne a été utilisé pour 283 jours dans le cadre de l'accompagnement de deux personnes dites en situation complexe en réponse à un Projet d'Accompagnement Global en lien avec différents partenaires du territoire et la MDPH.

Le développement de l'Hébergement temporaire reste donc à poursuivre, avec l'idée de développer un partenariat avec la protection de l'enfance et le CHS de Savoie.

#### **4. LES BESOINS ET LES PRESTATIONS :**

##### **Les besoins et prestations prioritaires en 2025 :**

- ✓ Continuer de structurer l'offre d'animations au sein du FH pour les personnes dont l'accueil au SAJ va diminuer, notamment en double orientation FH – SAJ sans ESAT.
- ✓ Les liens avec les proches, les familles vont être resserrés notamment en échangeant sur l'organisation des services FH avec les résidents et leurs aidants.
- ✓ Les accompagnements en matière d'autonomie, dont l'hygiène corporelle et l'hygiène des logements, seront poursuivis et renforcés afin de garantir une meilleure qualité de vie aux personnes.
- ✓ Des actions de prévention et de promotion à la santé vont être structurées tout au long de l'année sous la responsabilité des IDE.
- ✓ Des actions autour de la mobilité (notamment douce – vélo – à pied) devraient se mettre en place en lien avec la commune de Chambéry (connaissance du quartier, actions d'inclusion auprès des commerces de proximité, repères et accessibilité dans la cité pour les personnes avec déficiences, prêt/achat de vélo cargo...)
- ✓ Mise en place de groupe d'expressions autour des émotions, de la VIAS (vies affective, amoureuse et sexuelle), des habiletés sociales...

#### **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

4 réunions de CVS ont eu lieu en 2024. Les thématiques qui ressortent le plus sont :

- ✚ La mise en place du projet d'évolution du Foyer d'Hébergement et du DHVS.
- ✚ Les arrivées des 2 nouveaux Responsables de Services.
- ✚ Les événements indésirables.
- ✚ Les déménagements internes des PA.
- ✚ La qualité des repas, les aménagements intérieurs, les remerciements pour le travail du pôle animation, la chaleur dans les résidences et le projet de climatisation, les consignes sanitaires.

Un vrai travail collaboratif et dynamique qui se poursuit et permet de répondre favorablement à la majorité des problématiques, et pour d'autres d'apporter des explications en cas de non faisabilité.

#### **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Une année 2024 toujours aussi marquée par une crise nationale RH qui a impacté le Foyer d'Hébergement, avec du turn-over important et de l'absentéisme, des difficultés de recrutement de personnels, de jeunes professionnels (et moins jeunes) qui s'inscrivent dans une formation qualifiante et diplômante, toujours un besoin d'équilibre de vie personnelle et

professionnelle souvent difficile à concilier en FH du fait d'horaires de travail en coupé matin et soir, le travail le week-end, pas de congés trimestriels.

Les personnels administratifs et techniques se fidélisent et nous pouvons les remercier de leur engagement à l'APEI de Chambéry.

Toutefois, l'APEI est toujours fortement engagée dans une politique de recrutement, de valorisation de son savoir-faire au service des personnes en situation de handicap et leurs familles/proches. Ainsi, nous arrivons à attirer sur le FH, à recruter, en essayant de renforcer la QVT, la mise en place d'une organisation favorisant le télétravail, réduire les coupés dès que possible, favoriser l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle.

Nous poursuivons le travail sur le sens des missions de chacun, que chaque professionnel puisse contribuer aux projets et à la qualité de vie des personnes.

L'effectif en personnel sur le foyer d'hébergement est de 50.67 ETP en 2024.

L'équipe de professionnels du Foyer d'Hébergement est répartie sur 3 sites. Ils accompagnent les résidents dans leur vie sociale, le maintien de leur autonomie et en lien avec les infirmières, les accompagnent pour des rendez-vous médicaux et paramédicaux.

Le Conseil départemental a validé l'embauche supplémentaire de 2 aides-soignants afin de permettre un accompagnement adapté pour les personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie, nous avons pu embaucher une aide-soignante et un professionnel diplômé AES.

Le travail sur les missions de coordination de parcours se poursuit et sera finalisé mi-2025.

Pour ce faire, un travail sur la fiche de fonction a été réalisé et des groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur les objectifs, les actions à mener et l'articulation des missions avec les autres fonctions.

3 professionnels sont inscrits en formation de coordination de parcours via l'ENSEIS, avec un démarrage en avril 2025.

Les accompagnants (moniteur-éducateur ou AES/AMP, maîtresse de maison) quant à eux mettent en œuvre les accompagnements adaptés aux besoins des personnes que ce soit au quotidien, dans la participation sociale et le développement personnel. Un travail est aussi en cours sur les fiches de fonction, en lien avec le travail réalisé au niveau global APEI de Chambéry.

Depuis cette fin d'année les équipes sont plus stables.

## **7. LES FORMATIONS :**

Le plan de formation 2024 :

Les formations suivantes ont été réalisées :

- Formation Sauveteur Secouriste au Travail.
- Formation sécurité incendie.
- Exercices d'évacuation incendie.
- Formation bienveillance.
- Formation CAFERUIS pour un cadre.
- Formation ME contrat d'apprentissage.
- Formation « Travail avec les familles ».
- Formation « autisme ».
- Formation Comportements problèmes aux comportements défis.

- Formation FALC.
- Formation Makaton.
- Formation Communication non violente.
- Formation Droit Social (équipe cadres et fonctions RH).

## **8. LES PARTENARIATS :**

Le partenariat s'organise autour de la participation sociale et citoyenne, l'inclusion par le travail, le logement, les activités de sports et de loisirs et la santé.

Le partenariat avec la gendarmerie de Chambéry est toujours en cours et a permis d'adapter la Charte d'accueil de la gendarmerie en Facile à Lire et à Comprendre.

Un partenariat avec un artiste musicien a été possible et a permis à des résidents d'avoir accès à des cours individuels ou collectifs d'expression vocale (séance centré sur le son, le souffle et la relaxation).

## **9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :**

En 2024, les accompagnements se sont centrés sur la réorganisation des sites en lien avec l'évolution des besoins, notamment la perte d'autonomie et le vieillissement, et sur la fermeture progressive de l'Albanne.

Le FH a pu organiser une fête de l'été, en mai, qui a permis de se réunir autour de la musique, de la danse, de la joie partagée entre personnes accompagnées de différentes structures, de professionnels, de familles, de Frédéric LOTHER et Zicomatic en tant qu'animateurs de l'après-midi.

L'année 2024 est également marquée par 2 départs en retraite de salariés qui se sont investis de nombreuses années à l'APEI, un chef de service et une assistante administrative, nous les remercions vivement et leur souhaitons une belle continuation.

Enfin, l'année 2024 est aussi marquée par la mise en place progressive des nouvelles fonctions de coordination de parcours.

## **10. LES PERSPECTIVES :**

L'APEI s'investit sur sa marque employeur, avec une réelle volonté de donner du sens aux missions de chacun, que chaque professionnel puisse contribuer aux projets et à la qualité de vie des personnes.

Dans ce contexte sociétale de crise financière, avec une inflation grandissante, un contexte géopolitique peu rassurant, nous nous consacrons à l'APEI de Chambéry à garantir la qualité de vie des personnes accompagnées et leurs familles/proches et essayons de gérer au mieux les dotations allouées, avec une maîtrise des dépenses du mieux possible, mais avec une réalité qui nous impacte et pour laquelle nous ne savons plus que faire sur les hausses de tarifs et des prix, sans risquer de nuire à la sécurité et la qualité de l'accompagnement.

Dans le cadre du CPOM, les négociations permettent de se projeter dans l'innovation de l'accompagnement, notamment avec la mise en place du Dispositif Habitat et Vie Sociale, pour lequel, nous serons attentifs à ce qu'il soit le plus souple et évolutif possible pour toujours mieux répondre à l'évolution des attentes et besoins des personnes en situation de handicap.

Notamment nous serons attentifs à ajuster l'offre de prestations actuelles en hébergement par des modalités moins « institutionnelles » et plus incueillantes / inclusives, comme le développement de places SAVS, habitat accompagné, SAJ, Foyer de Vie, voire FAM et SAMSAH.

**Nous souhaitons vivement évoluer vers un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) afin de promouvoir cette logique de parcours et cette souplesse modulaire.**



## **Rapport d'activité 2024, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, directeur**

### **1. CONVENTIONS – EVOLUTION :**

La CNSA a validé au 31 décembre 2023, 28 logements dans le cadre de notifications d'Aide à la Vie Partagée et de l'Habitat Inclusif. 22 sont déjà ouverts, 6 autres sont en attente de la construction des logements sur le terrain de la Villa Renée.

Une nouvelle programmation vient d'être validée en avril 2024, notifiant 18 nouveaux logements dans le cadre de l'Habitat Inclusif, 3 sur Saint-Alban-Leysse, 12 sur Bissy (avenue Général Cartier).

### **2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

22 personnes sont accompagnées à ce jour.

L'année 2024 a vu le recrutement d'un poste supplémentaire à mi-temps pour continuer de structurer le service.

Les habitants apprécient les passages des animateurs du Projet de Vie Sociale et Partagée. Un temps de mise en confiance et d'accroche est toujours nécessaire pour sensibiliser les locataires à la participation des temps collectifs.

Si les personnes apprécient les propositions d'ateliers, les moments conviviaux, elles ne souhaitent pas être sollicitées tous les jours et même de moins en moins pour certaines. Le service alerte alors, quand c'est possible, les familles ou services qui accompagnent les personnes pour éviter un isolement social. Cet état de fait est important sur certains habitats et demande beaucoup d'implication de la part des animateurs et un travail en réseau important.

### **3. L'ACTIVITE :**

L'Habitat Inclusif ne fonctionne pas en activité, mais en nombre de notifications individuelles signées. A ce jour, il y a 22 notifications signées pour de l'Aide à la Vie Partagée.

### **4. LES ANIMATIONS :**

L'habitat inclusif a proposé aux habitants des temps d'échange individuels, afin de faire le point sur la semaine, échanger sur l'ambiance du collectif, évoquer les difficultés rencontrées. Plusieurs réunions collectives ont été réalisées pour élaborer les Projets de vie sociale et partagée, ainsi que les Chartes de Vie Sociale et Partagée.

Les habitants se sont montrés participatifs et ont pu adapter la charte à leur fonctionnement d'habitat inclusif. Pour les habitants qui n'ont pas souhaité participer à cette réunion collective, elle a été travaillée avec eux en individuel.

Le but est de définir le rôle des intervenants de l'habitat, les règles du vivre ensemble et l'organisation des animations possibles.

Des accompagnements individuels et ponctuels sont proposés aux habitants. Les habitants font appel aux animatrices lorsqu'ils ont besoin d'aide, de conseils, de soutien. Par exemple : dysfonctionnement dans le logement, lutte contre l'isolement, aide administrative, médiation lors de conflits avec le voisinage, lien avec les partenaires pour retour et suite de soins au domicile, aide au maintien des acquis : accompagnement à la marche.

#### **Des animations transversales regroupant tous les habitats ont pu aussi être réalisées :**

- Une formation « Gestes qui sauvent » a été mise en place à la demande des habitants, animée par l'UDSP. Elle a duré 2h30 avec plusieurs mises en situation avec la participation des habitants (massage cardiaque, garrot et coupure). 13 habitants s'étaient inscrits, 8 ont participé. Les habitants ont trouvé la formation très intéressante, ils ont pu poser leurs questions auprès de l'intervenant. Ils ont eu chacun une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ils sont repartis avec un petit livret avec toutes les informations vues en formation.
- Plusieurs sorties au « Cosy'Café » de l'association « Zicomatic » pour boire un café ont été proposées. L'objectif est avant tout de boire un café, mais aussi d'échanger, de créer du lien et de rompre l'isolement.
- Des séances de gym ont également été réalisées, ainsi que des séances de musique.
- L'année 2025 sera axée sur la prévention des accidents domestiques et la sécurité numérique.

#### **5. LES CONSEILS DES HABITANTS :**

Chaque habitat a mis en place un Conseil des habitants qui se déroule deux fois par an ; un durant le début d'année et l'autre en fin d'année.

L'objectif de cette réunion est de créer du lien entre les locataires et les professionnels, de recueillir la parole individuelle et collective, de permettre de faire remonter des demandes et d'établir la liste des souhaits d'ateliers et d'animations. Mais aussi de faire le point sur celles qui ont été menées et d'échanger autour du vivre ensemble.

L'année 2025 verra la mise en place de repas partagés avec l'ensemble des animateurs et le responsable de service.

#### **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Le service est composé de 3 équivalents temps plein dans le cadre de l'Aide à la Vie Partagée.

La fonction est essentiellement d'animer le vivre ensemble, avec des temps de coordination et lien avec les partenaires et des temps ponctuels d'aides individuelles sans se substituer à des services type SAVS ou SAD.

D'autres professionnels interviennent financés par l'Intermédiation locative, notamment du temps de comptable, d'administratif et de maintenance.

Les formations suivantes ont été réalisées :

- ✚ Au sein des TND : actualisation des connaissances
- ✚ Accompagner le vieillissement des personnes handicapées
- ✚ Des comportements problèmes aux comportements défis
- ✚ Sensibilisation à l'autisme

## **7. LES PARTENARIATS :**

<b>Nom du partenaire</b>	<b>Objet et objectifs</b>	<b>Date convention (durée de validité)</b>
CCAS de la Ravoire	Accompagnement pour les démarches administratives	pas de convention
Salle Symphonie (CCAS de la Ravoire)	Lieu de vie et de partage, possibilité de bénéficier d'activités de loisirs	pas de convention
UDSP 73 Philippe FORISSIER Secouriste	Formation aux gestes qui sauvent	2024
Régie coup de pouce « Un toit deux générations »	Présence rassurante d'un jeune étudiant pour répondre à des besoins ponctuels des habitants en échange d'un loyer modéré	2024

## **8. LES PERSPECTIVES :**

Pour 2025, les Projets de Vie Sociale et Partagée seront actualisés avec les habitants.

D'ores et déjà, les habitants ont pu exprimer des souhaits d'animations :

- ✚ Atelier informatique sur la sécurité et la vigilance à avoir sur les mails, les réseaux sociaux, le paiement en ligne, l'utilisation de leur ordinateur ou téléphone.
- ✚ Atelier gym adaptée avec un animateur sportif, pour maintenir leurs acquis et capacités motrices.
- ✚ Les habitants souhaitent créer des décorations pour égayer leur salle commune, en s'appuyant sur les compétences de certains d'entre eux, dont une personne qui pratique, dans son quotidien, l'art postal.
- ✚ Les habitants souhaitent réaliser des repas partagés et mettre en place des ateliers cuisine.
- ✚ Les habitants souhaitent participer à des temps de jeux de société en transversalité avec les autres habitats inclusifs.
- ✚ Organiser une sortie à Walibi.
- ✚ Faire des jeux de société, de cartes.
- ✚ Décorer les pièces communes, afin de les investir. Ils souhaitent acheter des cadres, des plantes vertes pour les embellir.
- ✚ Atelier poterie avec partenaire extérieur.
- ✚ Essayer le Yoga / Relaxation et mettre en place des sorties vélo.
- ✚ Participer à des spectacles à Malraux ou au Phare.
- ✚ Faire des pique-niques à l'extérieur.
- ✚ Sorties à Dreams donuts.
- ✚ Renforcer les liens avec le voisinage et le quartier.

## **Rapport d'activité 2024, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, directeur**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

Ouvert 302 jours par an, pour 32 places à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, officialisées par arrêté d'autorisation du Conseil départemental de la Savoie du 26/08/2024.

Il est situé sur la commune de CHAMBERY à l'espace Ryvhyère au 94, rue de la Revériaz.  
Il intervient sur le Grand Chambéry.

### **2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

Le SAVS a accompagné 39 personnes en 2024, contre 36 en 2023.

Il y a eu 2 nouvelles arrivées (9 en 2023) et 2 départs (0 en 2023).

19 personnes travaillent en ESAT ou en milieu ordinaire, en temps plein ou partiel.

3 personnes ne travaillent pas.

5 personnes sont à la retraite.

1 personne est étudiante.

Il y a 24 hommes et 15 femmes.

L'âge moyen est de 43 ans, avec 7 personnes de 60 ans et plus (égal à 2023).

La liste d'attente à ce jour compte 16 demandeurs contre 12 en 2023, le SAVS a amorcé l'augmentation de ses suivis suite au nouvel agrément de 32 places, soit une file active de 16 places.

Les demandeurs en attente ont tous été reçus et/ou sont régulièrement contactés (tous les 3 mois) afin de connaître l'évolution de leur situation et ils sont soutenus ponctuellement par le service en attendant d'être accompagnés dans le cadre d'un DIPEC (recherches de logements, hébergement d'urgence, accompagnement ponctuel et démarches administratives).

Le partenariat est particulièrement développé par le service sur le bassin chambérien tant auprès des associations et organismes locaux qu'avec les partenaires institutionnels comme le Conseil Département d'Accès aux Droits (CDAD), l'UDAF ou l'ATMP, un toit 2 générations, IREPS.... Des conventions sont signées notamment avec un toit 2 générations, la maison des réseaux..., et permettent des échanges profitables aux personnes suivies.

En 2024, deux réunions semestrielles avec les personnes accompagnées ont eu lieu.

### **3. L'ACTIVITE :**

L'activité réalisée est de 3 221 actes conformément aux engagements, pour 2 actes en moyenne par personne par semaine.

#### **4. LES PRESTATIONS :**

Les prestations du service s'appuient sur la nomenclature SERAFIN-PH pour identifier les besoins et les prestations. Elles sont, soit de la compétence du SAVS ou soit de la compétence de prestataires partenaires et parfois même les deux. Dans ce cas, le SAVS mobilise ses partenaires pour assurer une offre de prestations répondant aux besoins de la personne accompagnée. Le SAVS ne cesse de rechercher des partenaires et d'enrichir son réseau afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, selon leurs besoins et leurs attentes. Les contacts avec les prestataires sont soutenus et interviennent dans des domaines divers (portage de repas, SAD, intervenants multiservices...). Le service peut solliciter les organismes, répondre à leurs difficultés et/ou veiller à la coordination entre les divers intervenants.

Les prestations du SAVS visent l'autonomie et la participation sociale, le service n'est pas médicalisé, en revanche les prestations de participation sociale et d'autonomie peuvent répondre à des besoins de santé. Ces derniers se déclinent sous des formes diverses : mise en lien avec les acteurs de la santé (recherche de médecins généralistes, spécialistes, de paramédicaux...), expression des maux et appropriation des soins (accompagnement aux rendez-vous sur demande, veille quant à la compréhension des ordonnances, des conseils...), prévention (recherche de documents, rappel des dépistages...) etc. En outre, des liens étroits se sont tissés avec les référents handicap de l'hôpital de Chambéry au cours des années. Relais privilégié des soins à l'hôpital, les contacts sont fluides et dans le respect du droit des personnes.

Le SAVS est un outil d'inclusion pour les personnes accompagnées, des synergies importantes sont constatées avec d'une part l'ESAT en tant que levier d'inclusion professionnelle, et d'autre part avec le Foyer d'Hébergement afin de favoriser l'inclusion des personnes résidant en foyer vers le milieu ordinaire. La création de la fonction de Coordination de parcours inclusifs permet, entre autres, de soutenir l'inclusion en complémentarité de la référence de projet. Ce service permet une analyse fine des besoins, une co-évaluation des situations (personnes accompagnées, proches, professionnels) et la mise en place d'accompagnements et de prestations idoines.

Le SAVS travaille en conséquence dans la continuité et en lien étroit du Foyer d'Hébergement pour accompagner ces personnes, vers le milieu ordinaire (exemple : le site de l'Albanne intégré au Foyer de Jeunes Travailleurs, les locations de droit commun sur la résidence Ryviéraz et sur le site de Montjay, et en lien direct avec l'Habitat inclusif).

Les prestations ciblent la compensation du handicap et visent le développement de l'autonomie et la participation sociale et citoyenne. La réorientation vers des services de droit commun est un principe qui fonde la pratique des professionnels. De même, la recherche d'associations, clubs, services... pouvant répondre aux besoins des personnes dans la cité est permanente. Précisons également que l'équipe du SAVS soutient les démarches relatives à la recherche de bénévolat, de travail dans le droit commun, de connaissance des droits et des devoirs citoyens.

Cela se traduit par des accompagnements pour accéder au logement et des apprentissages sur la façon d'habiter son logement. Si les activités liées aux modalités d'habiter sont plurielles (explications, outils... relatifs aux activités domestiques par exemple), le service sensibilise les personnes à ce que suppose la vie en logement individuel (prévention de la solitude...) et

soutien les relations sociales avec les membres de la cité. C'est notamment dans cette perspective que le service veille à sensibiliser les personnes aux habilités sociales. Si celles-ci participent à la santé mentale de la personne, le travail de ces habilités est nécessaire à l'inclusion des personnes. Des apprentissages individuels et au cours d'ateliers collectifs ont ainsi vocation à entraîner, apprendre aux personnes à dire non, entrer en contact, formuler une demande etc.

## **5. LES REUNIONS SEMESTRIELLES :**

Cette année, deux personnes accompagnées se sont portées volontaires pour animer la réunion semestrielle. Comme chaque année, la réécriture du compte-rendu de réunion en facile à lire fut effectuée en présence d'une professionnelle et de personnes accompagnées.

Diverses thématiques furent abordées, comme les ateliers collectifs ou encore la participation des personnes au projet de service. De même, les nouveaux professionnels furent présentés et un échange individuel fut proposé avec le nouveau Chef de service.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Le service est composé de 8.20 équivalents temps plein, qui se compose de la façon suivante :

- ✚ Un Responsable de service.
- ✚ Une cadre fonctionnelle, coordinatrice SAVS et responsable des parcours inclusifs.
- ✚ Une éducatrice spécialisée coordinatrice de parcours inclusifs.
- ✚ Un éducateur spécialisé animateur.
- ✚ Deux AES, animatrices.
- ✚ Deux monitrices éducatrices, animatrices.
- ✚ Une assistante sociale en cours de recrutement au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Les autres personnels comprennent le directeur et le service administratif, comptable et agent de maintenance.

## **7. LES FORMATIONS :**

Les formations suivantes ont été réalisées :

- ✚ Des comportements problèmes aux comportements défis.
- ✚ Favoriser et développer l'autodétermination.
- ✚ Conduite de réunion.
- ✚ Habilités sociales pour adulte TSA sans déficience intellectuelle.
- ✚ Personnes présentant des TSA : Manager l'accompagnement en ESMS.
- ✚ Sensibilisation à l'autisme.
- ✚ Accompagner le vieillissement des personnes handicapées.

## **8. LES PARTENARIATS :**

Le partenariat se poursuit avec les acteurs habituels et continue à se développer par le service sur le bassin chambérien tant auprès des associations et organismes locaux qu'avec les partenaires institutionnels comme l'UDAF ou l'ATMP, l'EMAAS, « un toit 2 générations ».

Le SAVS a également reconduit son lien de partenariat avec l'IREPS - Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé. En effet, cette association assurant une mission de service public dans le cadre de la politique de santé régionale fut conventionnée en 2022 pour accompagner l'équipe en gestion de projet. L'objectif était de proposer un atelier d'habilités sociales le plus à même de répondre aux besoins des personnes déficientes intellectuelles et des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle.

Dans la mesure où le SAVS tâche également d'évaluer le maintien à domicile des personnes, le service incurie fut invité à une réunion d'équipe.

Cette année 2024 fut également marquée par des situations complexes résultants du vieillissement et/ou de troubles psychiques que connaissent certaines personnes accompagnées. Des liens ont donc été créés et entretenus avec le Repsy, le CLIC... tout comme fut mobilisée l'équipe mobile gériatrique extra hospitalière.

Des conventions sont signées notamment avec « un toit 2 générations », « GUIDANCE 73 » pour ses Foyers de Jeunes Travailleurs, le psychologue prestataire en analyse des pratiques ou avec les organismes de formations comme ENSEIS et permettent des échanges profitables aux personnes suivies, qui reçoivent des informations utiles pour promouvoir leur autonomie et leur participation sociale et citoyenne.

Le SAVS est resté actif dans la mise en place du réseau. Les référents de projet et les coordinatrices de parcours ont ainsi pu être en lien avec le SAVS Espoir 73, l'Apajh ...

## **9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :**

Des membres du SAVS ont participé à l'animation de la journée AutoDay en avril 2024 au Centre des congrès à Aix-les-Bains. Ces interventions ont permis d'évoquer les pratiques relatives à l'autodétermination et de présenter certains outils, notamment ceux relatifs à l'aide à la prise de décision par la personne elle-même.

## **10. LES PERSPECTIVES :**

Le SAVS s'inscrit pleinement dans la logique de parcours inclusifs et naturellement s'inscrit dans le projet de Dispositif Habitat et Vie Sociale.

La fonction de coordination de parcours inclusifs permet de mieux répondre à la fluidité des parcours et à développer le réseau partenarial.

L'équipe du SAVS travaille actuellement sur l'évolution de la file active, pour passer à 48 personnes accompagnées et mieux accompagner les parcours.

Les personnes accompagnées et familles sont et seront impliquées via les temps de rencontres et les réunions semestrielles.

En parallèle, le SAVS continuera son travail de partenariat spécifique avec l'équipe de l'Habitat inclusif, le SAJ et aussi du Foyer d'Hébergement pour faciliter la fluidité des parcours, lors des entrées et sorties, mais aussi en partage de compétences.

## **Rapport d'activité 2024, présenté par Monsieur Guillaume WEPPE, directeur du Dispositif Habitat et Vie Sociale, et du SAJ**



### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

#### **1.1 Un service sous l'autorité du Conseil départemental :**

Le Service d'accueil de jour a un agrément depuis juillet 2024, de 34 places pour adultes en situation de handicap avec troubles du neuro-développement, dont 10 places pour personnes porteuses de troubles du spectre autistique (TSA).

Le SAJ a intégré le périmètre du DHVS, au 01 janvier 2024.

Le SAJ est ouvert 225 jours par an et s'inscrit dans le cadre réglementaire relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux et répond aux exigences des lois en références.

Ce service a pour missions de : « développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et de faciliter ou préserver son intégration sociale » (art. D312-8 du CASF). Il s'adresse à des adultes avec troubles du neuro développement et ou avec TSA (troubles du spectre autistique), ou à des personnes autonomes dans les actes de la vie quotidienne, mais ne pouvant pas exercer une activité professionnelle en milieu spécialisé ou ne pouvant l'exercer qu'à temps partiel. (Il leur est proposé des activités culturelles, citoyennes et sportives afin de maintenir, voire développer les acquis et l'autonomie dans un cadre ouvert à/et sur l'environnement.)

#### **1.2 Évolution de l'agrément pour 10 places TSA :**

La commande du Conseil départemental a validé l'évolution de 5 à 10 places réservées à des personnes porteuses de troubles du spectre autistique (TSA). Ces places sont ouvertes depuis l'arrêté de novembre 2013 et ont donc évolué avec un deuxième arrêté en août 2024.

Le service évolue ainsi avec 7 places supplémentaires qui ont été validées dans le cadre du nouveau CPOM, dont 5 places pour des personnes porteuses de TSA, soit un total de 10 places sur un agrément de 34 places.

### **2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

Le projet d'établissement élaboré pour la période de 2016 à 2021 est en cours d'actualisation. Il doit inclure un projet d'accompagnement structuré en direction des personnes accompagnées porteuses du trouble du spectre autistique avec l'évolution envisagée de son agrément.

Au regard de l'évolution réglementaire concernant les ESAT via la circulaire du 11 mai 2022 relative à la transformation du secteur du travail protégé, la priorisation des places d'accueil au SAJ a été un sujet abordé en Commission éthique APEI de Chambéry considérant l'évolution exponentielle prévisible de la liste d'attente pour une admission sur le service.

Une réflexion se poursuit sur la constitution de l'équipe accompagnante avec des professionnels aux compétences spécifiques et complémentaires afin de répondre aux besoins de l'évolution du public accueilli en matière de projets (coordination du projet TSA, mise en place de locaux adaptés : salle snoezelen, salle d'hypostimulation, coordination des activités structurées et diversifiées, activités physiques adaptées, accès à la culture et à la citoyenneté).

Les thématiques de travail engagées sont :

- TSA : Définir les modalités d'accompagnement et d'évaluation des personnes avec TSA afin d'anticiper l'accueil des futures personnes TSA et de poursuivre l'amélioration des pratiques.
- Agencement des locaux du SAJ : Définir l'aménagement des nouveaux locaux et les modalités globales sur le SAJ.
- Actualisation des missions et rôle des professionnels : faire un état des lieux des missions actuelles et identifier les évolutions en réponse à l'évolution des besoins des personnes accompagnées.
- Organisation du fonctionnement du SAJ et des horaires : Identifier les modalités d'organisation des interventions, des activités, de l'organisation des journées, de la répartition des effectifs, organisation des réunions...

La dernière évaluation HAS du SAJ a eu lieu en 2023.

Le rapport d'évaluations mentionne :

« Les évaluateurs notent que la direction du SAJ en relation avec les différentes directions et services de l'APEI (RH, Qualité, Informatique...) a dynamisé le service sur de nombreux plans (management participatif, déploiement de la démarche qualité, actualisation des outils de la loi 2002-2, PP, activités nombreuses, etc...) Les pratiques professionnelles tendent à valoriser l'autonomie ainsi qu'un accompagnement bientraitant avec une équipe pluridisciplinaire active, qualifiée, incluant un réseau partenarial important ».

La moyenne d'âge des 50 résidents du SAJ est de 39 ans, il compte 19 femmes et 31 hommes. Ces personnes sont également accueillies en FH et/ou ESAT, les autres personnes vivent au domicile de leurs familles.

## 2.1 Une liste d'attente :

21 personnes sont inscrites en liste d'attente, contre 18 en 2023.

### **3. LES ACTIVITES :**

#### **3.1 Taux d'activité et accueil de stagiaires :**

Le Service d'Accueil de Jour accueille, au 31/12/2024, 50 personnes avec troubles du neuro développement, dont 14 avec un diagnostic du trouble du spectre autistique pour un total de 10,5 ETP.

Parmi elles :

- 19 personnes vivent en Foyer d'hébergement et 6 travaillent en ESAT à temps partiel.
- 33 personnes vivent au domicile de leurs familles.

Le SAJ a réalisé 7 admissions :

- 5 personnes venant d'IME.
- 1 personne venant d'ESAT.
- 1 personne venant du domicile familial.

Il y a eu 3 sorties des effectifs pour des orientations en foyer de vie.

Le SAJ a accueilli 886,5 journées de stages au total.

Selon l'annexe 9B relative à l'activité réalisée des établissements et services autres que les établissements mentionnés aux I et II de l'article L.313-12, le total théorique du nombre de jours autorisés pour l'année 2024 est 6863 journées pour 225 jours d'ouverture.

Le total prévisionnel est porté à 5490 journées, conformément à l'annexe du CPOM.

Le total réalisé est de 5 676 journées. Le taux d'occupation est de 82,70 %.

#### **3.2 Le SAJ développe son panel d'activités ouvertes à/et vers l'extérieur :**

Le SAJ a pour mission d'offrir un accompagnement organisé autour d'activités variées : physiques et sportives, manuelles, de bien-être, culturelles, d'expression, de rencontres et d'échanges, éducatives et cognitives.

Ces activités sont nombreuses et variées afin de répondre aux attentes et besoins du plus grand nombre et ont des fonctions repérées qui permettent de développer et/ou maintenir des compétences sociales, physiques et cognitives diverses.

Le SAJ est inscrit dans une mission de soutien des aidants, en proposant des temps d'accueil adaptés à un public diversifié vivant au domicile de leurs proches.

La grille d'activité est régulièrement adaptée. De nouveaux projets sont prévus chaque année. Il y a également une modulation de celle-ci selon les saisons, permettant de mettre en avant les sorties en plein d'air dès le printemps.

Toutes les activités extérieures ont pour but la socialisation des groupes et des personnes selon leur capacité.

### **Les activités physiques et sportives proposées cette année :**

SKI DE FOND ● TANDEM SKI ● PARETS ● BOXE ● PING-PONG ●  
MARCHE ● PARCOURS SANTE ● JEUX DE BALLON ● PARCOURS  
MOTRICITÉ ● JUDO ● LACS ● BOWLING ● PÊCHE ● VOILE ● MARCHÉ  
NORDIQUE ● BADMINTON ● LUGE CDSA ● VELO ADAPTE ● TENNIS

Elles favorisent entre autres le développement et l'estime de soi, une bonne motricité et le développement de réflexes.

### **Les activités manuelles :**

ARTS PLASTIQUES ● RECUP/BROCANTE ● ART FLORAL ●  
BOIS ● REPAS ÉDUCATIFS ● PERLES ● ALBUM PHOTOS ●  
JOURNAL ●

Elles développent la créativité, l'expression, le développement de l'imaginaire,...

### **Les activités culturelles :**

SPECTACLES ● MÉDIATHÈQUE ● SORTIES THÉMATIQUES ● MALRAUX ●  
CONNAISSANCE DU MONDE ● EVENEMENTS FESTIFS – FETE DE LA  
POMME / CHAPELLE VAUGELAS... ● VISITE MUSEE LYON-CHAMBERY

Elles favorisent l'inclusion dans la société, l'accès à l'art et l'ouverture au monde. Elles permettent de mieux assimiler les codes sociaux.

### **Les activités d'expression et de communication :**

JOURNAL ● FLASH MOB ● JEU CHIFFRES ET LETTRES ● MAKATON  
● MEDIATION ANIMALE ● LECTURE ● EXPRESSION CORPORELLE  
● CVS ● RELAXATION ● GROUPE DE PAROLE ● INFORMATIQUE ●  
SOCIALISATION ●

Ces activités développent l'écoute et le partage, l'expression des émotions, la coopération et le développement de la concentration, le développement des habiletés sociales...

Parmi tout ce panel d'activités, des temps forts sont à remarquer :

- Le tournoi de football inter établissements en Savoie.
- L'exposition de peintures des personnes accompagnées à la Chapelle Vaugelas.
- Les ventes de plants du jardin du SAJ.
- Journée du jus de pommes pressées de manière traditionnelle.

En 2024, l'équipe du SAJ a proposé de nombreuses sorties et événements en dehors de ses murs, avec des partenaires variés.

La commission KES de l'APEI de Chambéry a permis en 2024, avec les fonds récoltés par l'opération brioches, la mise en place des actions suivantes :

- La médiation animale.
- L'escalade.
- L'équitation.
- Les actions partagées au Cozi'Café.

### 3.3 Développement des activités pour les personnes avec troubles du spectre autistique :

Des espaces spécifiques sont identifiés :

- Une salle est mise à disposition avec des casiers individuels dès l'accueil du matin.
- Des bureaux individuels pour structurer les temps en dehors des activités de groupe et des sorties.
- Une salle de repos a été aménagée (ou hypostimulation), elle est utilisée dès que besoin tout au long de la journée.
- Une salle sensorielle composée d'un chariot snoezelen est animée par des éducateurs formés ; utilisée pour 1 à 3 personnes.

Une attention particulière est portée sur les points suivants :

- L'organisation spatio-temporelle et l'adaptation de l'environnement physique.
- Les formes d'intervention et de communication adaptées aux compétences cognitives développementales des personnes.
- La mise en place de renforçateurs et de protocoles, de programmes personnalisés à la journée ou à la semaine en s'appuyant sur les goûts et les intérêts des personnes.

## 4. LES PRESTATIONS :

L'accueil : il a lieu chaque matin à compter de 8h30 autour d'une boisson chaude et les personnes accueillies font le choix de leurs activités. D'autres ont déjà un planning établi. Les activités se réalisent dans des salles spacieuses et adaptées ou dans des pièces plus confinées pour celles et ceux qui recherchent le calme. Des petits groupes partent à l'extérieur également.

Les repas : chaque midi, ils sont assurés par l'établissement et livrés en liaison froide. Une salle à manger climatisée permet le service de 45 couverts. Il y a 4 espaces distincts qui offrent la possibilité de se répartir selon les besoins de personnes : la cuisine pédagogique (4 places maximum), la petite salle (16 places maximum), la salle principale environ entre 20 et 30 places et la grande salle d'activité où il est possible de mettre une ou deux tables et de refermer la porte coulissante.

La qualité de la prestation est en contexte classique suivie par une commission restauration et une commission des menus.

Les transports : le service n'assure pas les transports domicile-établissement pour les personnes accompagnées résidant au domicile de leur famille.

Des navettes internes APEI de Chambéry sont assurées pour les personnes hébergées dans les établissements de l'association et/ou pour se rendre à l'ESAT.

Un accompagnement médico-social et des activités supports : chaque personne accueillie a défini un projet d'accompagnement. Il est révisé tous les ans et actualisé autant de fois que nécessaire dans l'intervalle. L'accompagnement est réalisé par des personnels qualifiés et formés régulièrement.

Le projet personnalisé s'établit dès que besoin en lien avec les autres services, partenaires ou ressources (FH, ESAT, Emaas, psychologue...)

## **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

En 2024, le conseil de la vie sociale a pu se réunir 2 fois en présentiel (la troisième réunion a été reportée début 2025) les :

- 27 mars.
- 18 septembre.

Les élections ont eu lieu le 27/04/2022.

Les sujets traités ont pu porter sur :

- Les activités proposées.
- Les mouvements de personnel.
- Le projet de service avec l'accueil de nouvelles personnes porteuses de TSA.
- La possibilité de faire intervenir un intervenant extérieur pour l'activité musicale.
- Proposition de la mesure 12 (anciennement 37) conduite par l'EMAAS pour l'aide au diagnostic des personnes TSA.
- La facturation.
- Les orientations FH/SAJ.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Guillaume WEPPE est le directeur et Amandine LECOLE la responsable de Service du SAJ à compter du 01/01/2024.

L'effectif compte 10.59 ETP au 31/12/2024. Il est calculé sur l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement.

Il n'y a pas de départ à la retraite en 2024.

L'ancienneté des professionnels est répartie comme suit :

<b>Ancienneté</b>	<b>Effectif</b>
<1 an	0
de 1 à 5 ans	5
de 6 à 10 ans	2
de 11 à 15 ans	3
de 16 à 20 ans	2
21 ans et +	1

## **7. LES FORMATIONS :**

Les formations suivantes ont été réalisées :

- Formation Sauveteur Secouriste du Travail.
- Formation « Des comportements problèmes aux comportements défis ».
- Formation « Compréhension et mise en œuvre des stratégies d'accompagnement pour personnes de plus de 13 ans ».
- Formation MAKATON.

Les professionnels ont bénéficié de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes, notamment en partenariat avec l'EMAAS (Équipe Mobile Autisme Adulte en Savoie).

## **8. LES PARTENARIATS :**

Le SAJ développe ses partenariats liés à ses missions et en maintien de nombreux :

- Inscription du SAJ dans la dynamique de la convention d'action culturelle APEI/Mairie de Chambéry, concernant l'accueil dans les équipements culturels et le développement de compétences partagées (animation en faveur de personnes à besoins singuliers).
- Le développement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stages pour les étudiants du secteur médico-social avec l'ENSEIS de La Ravoire. En effet, la configuration du SAJ, son équipe, ses missions et son organisation est propice à l'accueil de nombreux stagiaires (AES, ME, reconversion, lycéens...)
- Le développement des activités culturelles et l'accès à la culture : mise en place d'un cycle « visite culturelle » (musés, expositions temporaires, parcs et jardins...)
- En interne, la participation au projet des jardins de l'APEI.
- La mise en place d'activités transversales quand cela a pu être possible avec le Foyer de Vie : activités physiques adaptées, mini-séjour et activités culturelles, permettant à des personnes du foyer de vie de bénéficier d'activités diversifiées, et aux personnes du SAJ de maintenir des liens sociaux.
- Maintenir le lien avec l'IME dans le but de faciliter l'intégration des jeunes de l'IME au SAJ lors d'une future admission.
- Adhésion au CDSA73 pour les activités sportives adaptées.
- Exposer les réalisations du SAJ lors des ventes annuelles afin de valoriser et promouvoir ce qui est fait par les personnes accueillies.
- Accueil des élèves stagiaires infirmiers sur une semaine de prévention.

Nous remercions tous les partenaires du Service d'Accueil de Jour pour leur implication, leur collaboration et leur accueil : la municipalité de Chambéry, l'agglomération Grand Chambéry,

l'APAJH Savoie, l'EMAAS, l'Espace Malraux, le Tennis club de Bissy, Zicomatic et Emmaüs, mais aussi :

- Service des sports de la ville de Chambéry.
- Centre équestre de Barraux.
- Centre équestre de Traize.
- Galerie Eureka, Musées et Médiathèque de Chambéry.
- Ludothèque Lud'Haut.
- Station de ski de fonds Les Alpes.
- Judo Aix-les-Bains.
- SAJ Saint Martin Notre Dame des Chambres • Inter Challenges.
- CDSA.
- Cozi'Café.

## 9. LES FAITS MARQUANTS :

- Augmentation de 27 à 34 places dans le cadre du CPOM et accueil de 7 nouvelles personnes.
- Ouverture de nouveaux locaux (3 salles supplémentaires) et réaménagement de certaines salles.
- Validation de la commission de sécurité du projet d'extension.
- Embauche de 2 professionnels éducatifs.
- Arrêt puis reprise des stages pour les futurs bénéficiaires.
- Mise en place de la mesure 12 avec l'Emaas.
- Mise en place de groupe de parole (ou groupe d'expression).

## 10. LES PERSPECTIVES POUR 2025 :

- **Finaliser l'actualisation du Projet de service** en intégrant le projet pédagogique TSA.
- **Finaliser les aménagements** des nouveaux locaux, notamment la salle snoezelen avec la participation financière de la fondation Orange ou le Rotary Club de Chambéry.
- **Poursuivre la formation** et la spécialisation de l'accompagnement des personnes TSA.
- **Développer le réseau TSA** (faire appel à la pair-aidance par exemple) et notamment l'appel à des intervenants spécialisés pour venir en appui des professionnels sur les outils, process et accompagnements spécifiques TSA.
- **Poursuivre la mise en place des préconisations** suite à l'évaluation HAS.
- **Poursuivre la mise en place de temps partagés et de réunions d'informations** en direction des familles.
- **Poursuivre les recrutements** : possibilité d'un temps pour un(e) psychologue, pour une assistante sociale et pour des actions d'analyses de la pratique ciblées et spécifiques sur la question de l'accompagnement des personnes avec TSA.
- **Mise en place de groupe d'expression sur la vie affective, amoureuse et sexuelle** à l'attention des personnes accueillies.
- **Mise en place d'activité autour de l'expression musicale** et/ou de musicothérapie.

- **Poursuivre l'inclusion du SAJ au sein du quartier** en favorisant les projets jardin, abri des poules, fête des voisins, etc.
- **Réinvestir les projets de répit en proposant à la fois des séjours courts** d'une à deux nuits au FH, en hébergement temporaire, mais aussi à l'extérieur, accompagnés par l'équipe du SAJ.

## **Rapport d'activité 2024 du Foyer de Vie les Parelles, présenté par Madame Delphine ABDERRAHIM, directrice du Site Parelles**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

Le Foyer de Vie des Parelles est un établissement médico-social géré par l'APEI de Chambéry et financé par le Conseil Départemental de la Savoie.

Il est ouvert 365 jours par an pour 39 places dont une place dédiée à l'hébergement temporaire.

L'autorisation de fonctionnement du Foyer de Vie accordée à l'APEI de Chambéry est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 26 juin 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le site Parelles gère 6 places médicalisées, par arrêté n°2020-14-0147 du 23 octobre 2020 de l'Agence Régionale de Santé portant l'extension de 6 places de la capacité d'accueil de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées EAM « Le Noiray ».

En date de l'arrêté du 18 janvier 2023, suite au transfert géographique des 6 places médicalisées en places d'établissement médicalisé « FAM les Parelles », le Site Parelles regroupe officiellement un Foyer de Vie et un Etablissement d'Accueil Médicalisé avec mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature FINISS. Cf. rapport d'activité 2023 EAM « FAM Parelles ».

Un arrêté portant tarification fixe le montant et la répartition pour l'exercice 2024 de la dotation globale commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association APEI de Chambéry.

Le Foyer de Vie est composé de trois unités en résidences situées au 647 chemin des Parelles à Challes-les-Eaux (73190).

La dernière évaluation interne a eu lieu en 2017.

L'évaluation unique désormais mise en place tous les 5 ans suite à la fusion, en 2019, de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des ESMS (ANESM) avec la Haute Autorité de Santé (HAS) a été réalisée les 28 et 29 septembre 2023 sur site.

Les évaluateurs du cabinet ABAQ notent dans leur rapport final que : « *la direction du FDV en relation avec les différentes directions et services de l'APEI (DG, RH, Qualité, Informatique...) a dynamisé le service sur de nombreux plans (management participatif, déploiement de la démarche qualité, actualisation des outils de la loi 2002-2, projets personnalisés, activités nombreuses, etc...). Les pratiques professionnelles tendent à valoriser l'autonomie ainsi qu'un*

*accompagnement bientraitant avec une équipe pluridisciplinaire active, qualifiée, incluant un réseau partenarial important incluant un réel accompagnement en santé des résidents ».*

La future évaluation HAS sera normalement programmée à compter de fin d'année 2028.

## **2. LA POPULATION ACCUEILLIE :**

### **2.1 Des résidents en perte d'autonomie dans des locaux en cours de rénovation, les besoins repérés :**

Les besoins des personnes accompagnées évoluent, ils sont repérés et évalués en matière de santé, d'autonomie et de participation sociale.

Le Foyer de Vie répond aux besoins des personnes qui éprouvent le vieillissement et la perte d'autonomie, avec le développement d'un pôle soins qui a à cœur la santé au plan large ainsi que le bien-être des résidents.

La recherche de nouveaux partenaires sur le territoire garantit la fluidité des parcours des personnes les moins autonomes (EHPAD, FAM ...). Lorsque les besoins en accompagnement des personnes nécessitent une présence médicale constante, justifiée par des soins hospitaliers conséquents et/ou des altérations mentales provoquant une mise en danger de la personne elle-même et/ou d'autrui, il est alors proposé des orientations temporaires ou définitives, vers des structures adaptées (hôpital, clinique, EHPAD avec places PHV, EAM,...)

Plusieurs personnes accompagnées présentent également des troubles du spectre autistique, à titre principal ou secondaire. Le personnel bénéficie de formations en conséquence et des interventions avec l'EMAAS pour les situations complexes, il programme des activités structurées et axe ses pratiques via une communication adaptée.

Les résidents ont également besoin de vivre dans des locaux fonctionnels et en corrélation avec leur degré d'autonomie, pour leur bien-être au quotidien et dans leurs déplacements. Le bâtiment existant date de 1980, à ce titre, un projet de rénovation générale des bâtiments est entré dans sa phase de réalisation en septembre 2024. Des recherches de financements sont toujours en cours pour aboutir à cette rénovation et au plan prévu à hauteur de 5,9 millions d'euros (augmentation des coûts liée à l'inflation).

### **2.2 Effectif et mouvements :**

Le Foyer de Vie les Parelles accueille, au 31/12/2024, 38 personnes avec troubles du neurodéveloppement.

La moyenne d'âge est de 48 ans pour la section FDV avec 23 hommes et 15 femmes.

Il y a eu 2 sorties cette année :

- 1 personne accueillie en unité PHV/ EHPAD NOTRE DAME DES MARCHES.
- 1 personne accueillie au FAM NOIRAY.

Il y a eu 3 entrées cette année :

- 2 personnes qui étaient accueillies en SAJ et logées au domicile familial.
- 1 personne qui était accueillie en Foyer de Vie en Ardèche, pour rapprochement familial.

La liste d'attente représente :

En externe :

- 20 personnes notifiées en EANM dont 5 en amendement CRETON (dont 2 personnes du DIME PHARE).

En interne :

- 4 personnes en orientation FAM (orientation alternative maintenue par défaut en FDV) + 2 personnes en attente de notification FAM.
- 3 personnes en attente de sortir du FDV vers une place PHV+ 1 dossier en cours d'étude.
- 1 personne en attente de place en EHPAD.

La liste d'attente pour le Foyer de Vie présente une vingtaine de demandes en file active.

À noter que 4 résidents ayant une notification d'orientation CDAPH vers un FAM sont toujours hébergés en Foyer de Vie au 31/12/2024.

### 2.3 L'Hébergement temporaire est toujours apprécié pour le répit des familles :

Le Foyer de Vie gère une place d'hébergement temporaire. Cette place propose d'une part, du répit aux familles, d'autre part des évaluations plus complètes pour la CDAPH en vue d'une admission en Foyer de Vie pour des personnes dont l'orientation reste à confirmer.

11 personnes ont bénéficié de séjours temporaires à hauteur de 226 jours au total.

14 personnes sont inscrites en file active sur l'année.

## **3. LES ACTIVITES :**

### 3.1 Le taux d'occupation :

L'activité prévisionnelle pour l'année 2023 est de 12 483 journées pour l'internat (38 places) et de 256 jours (1 place) pour l'hébergement temporaire, soit un total de 12 739 journées en année pleine.

L'activité réelle est de 13 116 jours d'hébergement permanent soit + 663 jours.

L'activité réelle de l'hébergement temporaire est de 226 jours soit -30 jours.

Le taux d'occupation est de 94,56 % en internat et de 61,92 % en hébergement temporaire.

Le CPOM permet de mutualiser les 1330 jours d'absences autorisés entre résidents.

### 3.2 L'accompagnement à la santé et la bientraitance au cœur de tous les accompagnements pour les résidents du Foyer de Vie :

Les trois unités de vie ont poursuivi la réécriture de leur projet d'unité, et plus précisément le pôle soins en réponse aux besoins des personnes accompagnées. Concernant le projet de l'hébergement temporaire, il est en cours de réactualisation avec l'arrivée d'un nouveau responsable de service.

Des formations complètent l'apport des professionnels. Afin d'améliorer la fluidité des parcours des personnes handicapées vieillissantes, le Foyer de Vie maintient son réseau partenarial (HAD, EHPAD,...) sur le territoire pour faciliter les réorientations des personnes les plus dépendantes.

Les modes d'organisation et de fonctionnement actuels du Foyer de Vie les Parelles garantissent une prise en charge cohérente et respectueuse des droits des résidents, via un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs attentes, au travers de :

- La réflexion des professionnels et des partenaires dans le cadre de l'élaboration des projets des différents services (les trois unités de vie, le service nuit, la santé, la coordination des activités...) dans le contexte réactualisation du projet d'établissement qui a pour fil conducteur « la bienveillance ».
- La réflexion autour de l'amélioration de l'accueil et les modalités d'accompagnement en hébergement temporaire, notamment auprès d'un public TSA.

Les principaux thèmes abordés dans des groupes de travail cette année :

- La mise à jour des procédures : événements indésirables, circuit du médicament, l'aide à la prise des médicaments...
- La réactualisation régulière des protocoles sécurité.
- Le travail sur le vieillissement : prévention, évaluation et travail avec les partenaires pour adapter le matériel médical. Evaluation grille AGGIR (Autonomie Gérontologie et Groupe Iso Ressources), utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie de la personne avec les médecins.
- Ecriture et diffusion des protocoles de soins supplémentaires en 2024 : brûlure, en vue d'une hospitalisation, en cas de transport aux urgences...
- La création d'un classeur regroupant l'ensemble des protocoles soins mis à disposition à l'ensemble des équipes dans les armoires à médicaments.
- La finalisation du travail concernant les directives anticipées de la personne accompagnée avec la réalisation en version FALC d'un guide sur ce thème, toujours en collaboration avec la FIRAH.
- La mise en place d'un groupe de parole animé par l'IDE et une accompagnante sur le thème des directives anticipées.
- La réactualisation de la procédure d'admission afin de garantir des accueils de qualité.
- La poursuite d'un partenariat avec les EHPAD du territoire : Curtines, Notre Dame des Marches,...
- Le développement de projets, dont les mini-séjours, via la commission animation et activités : 1 mini-séjour avec unité AEC + 1 séjour SPA CHAL + 1 séjour à Saint Paul les trois Châteaux CHAL + 1 séjour transversal (voile au Bourget).

Le site Parelles propose une cinquantaine d'activités cette année. 1/3 d'entre elles sont des activités physiques adaptées afin de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des résidents. Certaines activités se réalisent toujours conjointement avec la mobilisation du SAJ, notamment pour ce qui concerne les tournois de football et de tennis, les sorties raquettes et neige, l'escalade et le judo. Des activités se programment aussi avec le DIME PHARE.

L'activité « équilibre et prévention des chutes » est réalisée en partenariat avec l'ergothérapeute du FAM les Parelles.

La médiation animale, la sophrologie, l'équitation ou encore le yoga sur chaise font toujours partie des activités favorites des personnes accompagnées. Les activités réflexologie et bien-être ont été remises en place en 2024.

Certains projets ont été financés par la commission KES de l'APEI de Chambéry avec les fonds récoltés par l'opération brioches où les résidents se sont mobilisés durant une semaine.

Quelques temps forts en ouverture à l'extérieur ont ainsi pu avoir lieu :

- Les sorties tandem ski.
- Les thés dansants.
- Les activités avec le pôle PHV de Notre Dame des Marches.
- L'invitation de la Chorale du Col du Frêne.
- L'après-midi Karaoké dans l'Ain.
- Le spectacle de danse à la salle Jean Blanc avec l'association KAAMOS.
- Participation à l'AG de l'APEI.
- Vente à l'opération brioches – flash mob.
- Sauts en parapente.
- Piscine aqualudique.
- Club de foot de Barberaz pour l'intégration dans le staff d'une personne accompagnée.
- Snoezelen sur le site du Noiray.
- Visites culturelles : plusieurs musées + Malraux, centre culturel de la Motte-Servolex.
- Participation carnaval avec le centre aéré de Chambéry-le-Haut : création de chars.
- Et grâce à Zicomatic, des places ont été offertes pour des matchs de rugby, de handball, de basketball... mais aussi, vol en avion et le festival Musilac.

**En matière de communication** : des publications Facebook, le journal de l'hirondelle, la lettre de l'APEI, les infos de l'équipe de direction, les plannings d'activités paraissent encore largement en interne, par courrier ou email aux familles et sur les réseaux sociaux.

LES PRESTATIONS :

L'hébergement : chaque résident a sa chambre avec sa salle de bains et son cabinet de toilette.

La restauration : les déjeuners et dîners sont assurés par le prestataire ELIOR et livrés en liaison froide. Le petit-déjeuner est préparé via des commandes en interne, par les équipes. Les repas se partagent dans les espaces communs prévus à cet effet, voire dans les chambres en individuel selon les besoins.

Le transport : les résidents vivent sur le lieu de vie et les transports sont assurés pour les activités afférentes à l'hébergement, aux accompagnements vers des prestataires extérieurs et le soin. Les retours en week-end sont assurés par les familles ou les Compagnies de taxis : Taxi Franck et Bernard Taxi Azimut. Ces partenaires sont précieux.

Les relations avec ces deux compagnies sont de qualité, avec beaucoup de bienveillance. Ils ont su créer un climat de confiance avec les personnes, leurs familles. Ils sont un relai précieux entre le foyer et la famille.

## L'accompagnement médico-social :

- En matière de santé :
  - Vigilance sur l'état de santé général.
  - Suivi régulier dans l'accompagnement à la santé et la prévention.
  - Accompagnement à l'hygiène.
- En matière d'autonomie :
  - Accompagner les besoins de réorientation si nécessaire, en anticipant au plus tôt, pour éviter toute rupture de parcours.
  - Proposer un changement ou une adaptation du lieu de vie.
  - Favoriser la sociabilisation.
  - Proposer des accompagnements personnalisés et individualisés, via des locaux, des outils de communication et du matériel adaptés.
  - Proposer un environnement adapté, bienveillant et sécurisé.
- En matière de participation sociale :
  - Promouvoir et favoriser les relations sociales et les liens familiaux.
  - Favoriser les activités ouvertes vers l'extérieur.
  - Proposer un choix d'activités variées (sportives, culturelles, manuelles, bien-être,...).

Un projet personnalisé est réactualisé chaque année et à chaque fois que nécessaire à partir de l'expression des choix du résident. Le projet personnalisé est élaboré dans le respect des recommandations émises et traduites en communication adaptée pour faciliter leur appropriation par la personne concernée. Les professionnels, dont les coordinateurs d'unités, se sont fortement impliqués pour travailler la trame de ce document afin que ce dernier réponde pleinement aux attentes des résidents.

Nous travaillons également à développer de manière plus étroite la coopération avec les familles en proposant, en fonction des besoins repérés, des réunions d'échange avec la famille en dehors des réunions de projet personnalisé. Ces réunions favorisent, par exemple, pour les nouveaux résidents une entrée réussie au sein du Foyer de Vie. Elles permettent, avec le résident, de s'accorder sur ses besoins, tout en facilitant la communication avec l'entourage. Les proches de la personne accueillie trouvent ainsi un lieu d'expression dans le respect de la place d'adulte du résident et de son autodétermination.

## **4. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

**Les liens avec les familles et les membres élus au Conseil de la Vie Sociale sont de qualité. Le CVS du FAM les Parelles est associé à celui du Foyer de Vie et fonctionne en Site.**

- **3 réunions CVS** : 15 mai, 18 septembre et 11 décembre 2024.

Les prochaines élections sont programmées en 2025.

- **Sujets principaux évoqués :**

- L'approbation des comptes rendus et le suivi des actions à conduire.
- Le suivi du projet de rénovation du site et le dépôt du permis de construire.
- La présentation des plans des travaux de rénovation et une réunion de présentation vidéo du futur établissement en présence de l'architecte.

- Le déménagement du pôle administratif et du pôle soins.
- Les directives anticipées.
- Le traitement des évènements indésirables.
- La santé.
- Les besoins en investissements.
- La restauration.
- Les mini-séjours adaptés.
- Les activités organisées sur le site Les Parelles.
- Le bilan des activités.
- Les mouvements des personnels.
- Date du renouvellement des élections du CVS en 2025.

## 5. LES RESSOURCES HUMAINES :

L'organigramme compte 42,86 ETP pour le FDV (personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement, au 31/12/2024).

À noter :

- 1 ETP contrat d'apprentissage.
- 1 ETP contrat professionnel.
- 1 ETP temps partiel thérapeutique.
  
- 0,80 ETP congé parental

Le personnel intérimaire représente 365 contrats / 85 personnes / 3743,08 heures.

L'application BEETWEEN assure toujours la gestion des offres d'emploi et des candidatures APEI. La vacance des postes est stabilisée.

L'ancienneté du personnel présent au 31/12/2024 et les départs en retraite :

Ancienneté	Effectif
<1 an	6
de 1 à 5 ans	19
de 6 à 10 ans	12
de 11 à 15 ans	2
de 16 à 20 ans	6
21 ans et +	3

La répartition selon les tranches d'ancienneté concerne l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement le **31/12/2024 soit 48 personnes.**

Départ en retraite :

Une salariée en 2024.

A noter deux licenciements pour inaptitude via Santé au Travail au 31/12/2024.

## **6. LES FORMATIONS :**

La formation joue un rôle important également dans la motivation des équipes et la politique de bientraitance conduite aux Parelles envers les personnes accompagnées et le personnel. 1653 heures de formation ont été dispensées en 2024.

Elles portent principalement sur « les pratiques professionnelles en lien avec les besoins des personnes accompagnées », en matière de communication, vieillissement, autisme ainsi que pour tout ce qui touche à la sécurité des personnes et des bâtiments. avec la formation incendie et défibrillateur.

Les professionnels ont pu accéder également à plusieurs formations pour améliorer l'accompagnement et le quotidien des résidents :

- Formation « Autisme ».
- Formation « Travail avec les familles ».
- Formation « Makaton ».
- Formation « Prévention Isolement Dépression chez la personne âgée ».
- Formation « Bientraitance ».

Ainsi, une formation intitulée « des comportements défis aux comportements problèmes » a été dispensée pour l'ensemble des professionnels d'une unité volontaire en présence du nouveau responsable de service.

Différents professionnels extérieurs sont venus également nous aider dans notre réflexion d'équipe dont l'EMMAS73 qui a fourni son expertise concernant les troubles du spectre autistique.

Les professionnels bénéficient toujours de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes.

## **7. LES PARTENARIATS :**

Afin de pallier l'évolution des besoins des personnes accompagnées, plusieurs conventions ont été signées ou reconduites.

En matière de soins, un partenariat avec le SSIAD de la Croix Rouge est reconduit par convention depuis 2021 (une première convention avait été signée en 2015) pour les résidents du Foyer de Vie.

Un partenariat est aussi mis en place avec la pharmacie du Forum à Challes-les-Eaux pour la préparation des traitements médicamenteux.

Une convention HAD avec le CHMS est signée depuis août 2022.

Les résidents bénéficient de séances conventionnées avec des intervenants paramédicaux intervenant sur site : un psychologue, trois kinésithérapeutes, une pédicure.

Le site maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le déploiement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stage pour les étudiants du secteur médico-social et sanitaire.

Le site maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le déploiement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stage pour les étudiants du secteur médico-social avec l'ENSEIS de La Ravoire, le GRETA de Chambéry et le lycée du Guiers au Val d'Ainan.
- L'adhésion à l'Espace Malraux et à Cultures du Cœur Savoie est reconduite en matière d'accès à la culture.
- L'Association Zicomatic, avec les propositions du Cozy'café et leur implication pour que les personnes en situation de handicap bénéficient de places de spectacles, de concerts...
- Les autres établissements de l'APEI de Chambéry (SAJ, IME, FAM NOIRAY...) pour les projets transversaux.
- Un partenariat a été amorcé et doit se concrétiser avec la FOL73 en matière de construction de mini-séjours adaptés et de réunions thématiques pour les familles.

Le Foyer de Vie développe son ouverture à / et sur l'environnement en utilisant les ressources locales pour la mise en place d'activités.

## **8. LES FAITS MARQUANTS :**

- Prise de direction à temps plein de Mme Abderrahim sur le Site des Parelles pour l'EAM et le FDV à compter du 01 janvier 2024, la direction du SAJ étant affectée à M. Guillaume Weppe dans la réorganisation du DHVS à compter de cette date.
- Embauche d'un nouveau responsable de service à temps plein sur l'unité savoyarde et l'hébergement temporaire, l'unité Challesienne, en remplacement de la responsable de service, sortie des effectifs.
- Consolidation de la dynamique de l'équipe de direction et redéfinition des périmètres d'intervention.
- Obtention du permis de construire dans le cadre de la rénovation du site.
- Préparation des résidents aux travaux de rénovation et démarrage des travaux, en septembre 2024, avec beaucoup de bruits, de nuisances diverses.
- Amélioration du système d'information et de communication, installation de bornes WIFI.
- Livraison et déménagement des locaux administratifs et du pôle soins en décembre 2024.
- Finalisation des projets de service.
- Formation des professionnels sur l'accompagnement des TSA
- Travail sur l'accompagnement spécifique des TSA : mise en place de plannings, activités sensorielles,...
- Mise en place de l'activité snoezelen.
- Equipes stabilisées et résilientes, tout comme les résidents du site qui subissent les nuisances sonores et l'inconfort liés aux travaux.
- Le spectacle de danse à la salle Jean Blanc de la Ravoire (8 résidents, une coordinatrice), avec le partenariat de l'Association « KAAMOS ».
- Participation de la troupe de danse des Parelles à l'Assemblée générale de l'APEI avec démonstration d'une partie du spectacle.
- Fête de l'été : les olympiades.

## 9. LES PERSPECTIVES :

- Développer les liens et les projets avec les familles.
- Poursuivre les temps de réflexion concernant le vieillissement et la réorientation : travail en lien avec les familles et les résidents.
- Proposer une réflexion d'équipe sur la posture professionnelle en lien avec l'Ethique, auprès des personnes accueillies pour poursuivre les actions favorables à leur épanouissement, leur expression sous toutes ses formes.
- Développer des partenariats avec la MDPH pour favoriser la fluidité des parcours.
- Intégrer les directives anticipées dans le DUI.
- Présenter la mise à jour du projet d'établissement au Conseil d'administration et au CVS.
- Programmer et conduire un travail et une formation autour de la vie affective et sexuelle pour les résidents et les professionnels. Nomination d'un référent VIAS.
- Mettre en place un référent sport adapté.
- Programmer le renouvellement des élections au CVS.
- Favoriser la préparation des CVS en communication décodée et adaptée.
- Promouvoir la participation sociale des personnes accompagnées via les élections au CVS et les élections municipales.
- Remettre en place des groupes de travail RAQ avec l'arrivée d'une nouvelle directrice de la qualité de la sécurité et de l'environnement.
- Inscrire le site dans la transition écologique en lien avec le RSE, l'écomobilité et les actions écologiques diverses.
- Trouver les financements pour amorcer la seconde phase de travaux de rénovation du site et poursuivre les phases des travaux de rénovation sur site occupé.
- Penser la réorganisation du site Parelles dans le cadre de la création de 6 futures nouvelles chambres.
- Penser la réorganisation des locaux.
- Conduire une réflexion sur la mobilité géographique éventuelle des 6 places médicalisées au sein du site en phase finale des travaux.

## **Rapport d'activité 2024 EAM « FAM Les Parelles », présenté par Madame Delphine ABDERRAHIM, directrice du Site Parelles**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

L'EAM « FAM Les Parelles » est un établissement médico-social géré par l'APEI de Chambéry et financé par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Savoie.

Il est ouvert 365 jours par an pour 6 places.

Historiquement en 2019, le site Parelles accueille uniquement un foyer de vie de 45 places, dont une place d'hébergement temporaire, pour des personnes en situation de handicap mental, en incapacité de travailler et dont l'autonomie est faible. Par ailleurs, ces personnes ont des besoins spécifiques en matière de soins (gériatrie, suivi médical, nutrition, traitements...).

Lors du dialogue de gestion du 5 décembre 2019, l'ARS permet la médicalisation de 6 places du site des Parelles. En 2020, les 6 places médicalisées étaient rattachées au Site NOIRAY. Une visite de conformité des 6 places médicalisées sur site Parelles a eu lieu le 17 mars 2023 suite à laquelle un avis favorable à l'installation et au fonctionnement en tant que EAM « FAM Les Parelles » a été attribué au Site des Parelles à Challes-les-Eaux.

En date de l'arrêté du 18 janvier 2023, suite au transfert géographique des 6 places médicalisées en places d'établissement d'accueil médicalisé « FAM les Parelles », le Site Parelles regroupe officiellement un Foyer de Vie et un Etablissement d'Accueil Médicalisé avec mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature FINESS et d'un budget propre.

Un arrêté portant tarification fixe le montant et la répartition pour l'exercice 2024 de la dotation globale commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association APEI de Chambéry.

Les 6 places du FAM Les Parelles se situent sur l'unité Savoyarde sur le Site Parelles au 647 chemin des Parelles à Challes-les-Eaux (73190).

La première évaluation HAS de l'EAM « FAM Les Parelles » n'est pas encore programmée.

### **2. LA POPULATION ACCUEILLIE :**

#### **2.1 Des résidents ayant besoin des soins dans des locaux à rénover :**

Le site des Parelles répond globalement aux besoins des personnes qui éprouvent le vieillissement et la perte d'autonomie, avec le développement d'un pôle soins qui a à cœur la santé au plan large ainsi que le bien-être des résidents.

Les besoins des personnes accompagnées sur l'EAM « FAM Les Parelles » relèvent tout particulièrement du soin.

Les résidents ont également besoin de vivre dans des locaux fonctionnels et en corrélation avec leur degré d'autonomie, leur état de santé, pour leur bien-être au quotidien et dans leurs déplacements. Le bâtiment existant date de 1980, à ce titre, un projet de rénovation générale des bâtiments, constitué de 2 phases, a été officialisé avec obtention du permis de construire en décembre 2023. La première partie de la phase 1 a pu démarrer au 01 septembre 2024 et a été finalisée en décembre 2024. Des recherches de financements sont toujours en cours en fin d'année pour aboutir à cette rénovation et au plan prévu à hauteur de 5,9 millions d'euros (augmentation des coûts liée à l'inflation).

## 2.2 Effectif et mouvements :

Le FAM Parelles accueille, au 31/12/2024, 6 personnes avec troubles du neuro développement.

La moyenne d'âge des 6 résidents du FAM est de 61,2 ans, avec 4 femmes et 2 hommes.

Il n'y a eu ni sortie ni entrée cette année.

Public type en liste d'attente au 31/12/2024 :

- 2 personnes notifiées en EAM.
- 6 personnes en attente de places médicalisées dont 2 personnes en interne au Foyer de Vie des Parelles.
- 1 personne en attente de réorientation d'une place en MAS.
- 1 résident EAM FAM Parelles en attente d'une place en EHPAD.

## 3. LES ACTIVITES :

### 3.1 Le taux d'occupation :

L'activité prévisionnelle pour l'année 2024 est de 1 971 journées pour l'internat (6 places).

L'activité réelle est de 2 196 jours d'hébergement permanent soit + 225 jours.

Le taux d'occupation est de 100.27 % en internat (du fait de l'année bissextile non prise en compte dans l'activité théorique).

Les résidents ne font pas usage totalement de leur droit d'absence annuel à 35 jours, soit un total de 139 / 210 jours pour 2024.

### 3.2 L'accompagnement à la santé et la bientraitance, ses limites pour les résidents de l'EAM « FAM Les Parelles » :

L'unité savoyarde et le pôle soins ont mis à jour leur projet de service en réponse aux besoins des personnes accompagnées sur les places médicalisées.

L'accompagnement proposé sur l'unité de la Savoyarde, comme sur les autres établissements de l'association, s'inscrit également dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles réalisées par la Haute Autorité de Santé qui développe avec les professionnels des outils pour favoriser et promouvoir la pertinence des actes et des soins.

Il s'agit notamment des recommandations suivantes :

- La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre.
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes et fragiles.

La situation de handicap et le vieillissement de la population accueillie sur le site des Parelles, et plus spécifiquement sur les places médicalisées, induisent une dépendance et une vulnérabilité qui entraînent des risques que l'établissement doit prendre en compte et prévenir.

Les préventions prioritaires portent sur :

- **La prise en compte de la douleur** et son évaluation : via la mise en place de la grille d'évaluation de la douleur (GED-DI). Chaque résident est évalué afin de réaliser un « état de base » renouvelé annuellement. Au moindre doute, une nouvelle grille est réalisée. L'éventuel écart constaté engendre un suivi plus approfondi.
- **La surveillance de l'état cutané.**
- **La surveillance des troubles alimentaires** avec la recherche d'adaptations permettant de prévenir les risques liés à la déglutition, à la dénutrition, à l'obésité...
- **La prise en compte de la santé bucco-dentaire** avec une hygiène au quotidien et des soins réguliers auprès d'un cabinet dentaire du droit commun et celui du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS – Centre de Soins Odontologiques) de Bassens.
- **La prévention des chutes** par des bilans médicaux et des équipements adaptés. Toute chute fait l'objet d'une rédaction de fiche évènement, qui est ensuite classée dans le dossier unique de chaque résident pour analyse et archivage.
- **La réponse aux risques infectieux** avec le respect des règles d'hygiène au quotidien et dans le cadre d'épidémie (grippe, COVID, gastro-entérite...).
- **Des campagnes de vaccination** : Grippe annuelle, Covid-19 et vaccinations obligatoires selon recommandations HAS en vigueur.
- **Le signalement des maladies à déclarations obligatoires** : Déclaration par la direction de l'établissement à l'ARS des cas de COVID-19 (en cas de cluster), et par le médecin traitant à l'ARS des cas de maladies infectieuses (Tuberculose, Rougeole, Méningite, Salmonellose,...)
- **La rédaction et la mise en œuvre de protocoles lors d'évènements épidémiques en collectivité** : Plan de Continuité de l'Activité, plan bleu de l'APEI...
- **L'achat d'un ECG faute de suivi suffisant en cardiologie sur le département et face au besoin croissant du public accueilli sur ce sujet.**
- **La promotion de l'activité physique** : Un panel d'activités physiques adaptées est proposé en fonction des capacités et besoins de chacune des personnes que nous accompagnons (parcours moteurs, yoga sur chaise, football...). Ces activités sont menées par des partenaires experts extérieurs. Ils permettent de prévenir les problèmes liés à la santé en général.
- **Le maintien des liens sociaux et familiaux quand il est encore possible.**

Les professionnels de l'unité Savoyarde font toujours part des limites dans l'accompagnement des personnes vieillissantes avec des pathologies lourdes susceptibles de s'aggraver. Il faut considérer les limites matérielles dans l'accompagnement des personnes les plus dépendantes lors des conseils d'admission. L'accueil de personnes, qui sont déjà dans un processus de vieillissement assez avancé, pose en effet la question de la rupture de parcours ; dans la mesure où l'on sait qu'il y aura des difficultés à accompagner des personnes déjà âgées et dont les besoins en médicalisation peuvent devenir rapidement trop importants. Une orientation vers un autre établissement sera alors nécessaire à plus ou moins court terme. Une vigilance est donc apportée sur ce point afin d'éviter des événements regrettables ou perturbants pour les personnes accompagnées.

Au niveau institutionnel, le travail de partenariat se poursuit avec plusieurs établissements médicalisés (PHV, EHPAD, MAS).

Les principaux thèmes abordés se poursuivent et rejoignent ceux abordés avec le Foyer de Vie des Parelles en partie, dans des groupes de travail :

- La mise à jour des procédures : événements indésirables, circuit du médicament, l'aide à la prise des médicaments...
- La réactualisation régulière des protocoles sécurité.
- Le travail sur le vieillissement : prévention, évaluation et travail avec les partenaires pour adapter le matériel médical. Evaluation grille AGGIR (Autonomie Gérontologie et Groupe Iso Ressources), utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie de la personne avec les médecins.
- Ecriture et diffusion des protocoles de soins supplémentaires en 2024 : brûlure, en vue d'une hospitalisation, en cas de transport aux urgences ...
- La création d'un classeur regroupant l'ensemble des protocoles soins mis à disposition à l'ensemble des équipes dans les armoires à médicaments.
- La finalisation du travail concernant les directives anticipées de la personne accompagnée avec la réalisation en version FALC d'un guide sur ce thème, toujours en collaboration avec la FIRAH.
- La mise en place d'un groupe de parole animé par l'IDE et une accompagnante sur le thème des directives anticipées.

Le site Parelles propose toujours multiples activités cette année. 1/3 d'entre elles sont des activités physiques adaptées afin de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des résidents, notamment celle des personnes accompagnées en places médicalisées. L'activité « équilibre et prévention des chutes » est réalisée avec l'ergothérapeute du site.

La médiation animale, et le yoga sur chaise font toujours partie des activités prisées sur le l'EAM « FAM les Parelles ».

Certains projets ont été financés par la commission KES de l'APEI de Chambéry avec les fonds récoltés par l'annuelle opération brioches.

Plusieurs projets d'activités ont été mis en place sur l'année 2024 :

- **Atelier Musical** (en transversalité avec les autres unités).
- **Atelier Snoezelen.**
- **Activité « Repas du monde »** : tous les résidents ont pu participer à cette activité et également à plusieurs sorties au restaurant.
- **Atelier Couture** : a permis la réalisation de petits travaux de couture en individuel avec plusieurs résidents.
- **Projet jardin.**
- Mise en place de temps de **marche douce** deux fois par semaine à destination des personnes ayant des difficultés de mobilité.
- **Yoga sur chaise** avec une prestataire extérieure (l'activité est désormais transversale avec la participation d'une personne accueillie de la Challésienne).
- **Atelier Motricité avec l'ergothérapeute.**
- La participation à des événements culturels : spectacles, concerts, matchs de hand....

**En matière de communication** : des publications Facebook, le journal de l'hirondelle, la lettre de l'APEI, les infos de l'équipe de direction, les plannings d'activités paraissent encore largement en interne, par courrier ou email aux familles et sur les réseaux sociaux.

#### LES PRESTATIONS :

L'hébergement : chaque résident à sa chambre avec sa salle de bains et son cabinet de toilette.

La restauration : les déjeuners et dîners sont assurés par le prestataire ELIOR et livrés en liaison froide. Le petit-déjeuner est préparé via des commandes en interne, par les équipes. Les repas se partagent dans les espaces communs prévus à cet effet, voire dans les chambres en individuel selon les besoins.

Le transport : les résidents vivent sur l'unité savoyarde qui accueille 10 places pour les résidents les plus dépendants dont 4 en FDV et 6 en FAM. Les transports sont assurés pour les activités afférentes à l'hébergement, aux accompagnements vers des prestations extérieures et de soins. Les retours en week-end sont assurés par les familles. Une réflexion est conduite sur l'achat d'un véhicule PMR de 5 places, mais l'acquisition de nouveaux véhicules et d'autant plus électriques dépasse significativement le prix en rapport à ce qui est prévu en investissement.

#### L'accompagnement médico-social :

- En matière de santé :
  - Vigilance sur l'état de santé général.
  - Suivi régulier dans l'accompagnement à la santé et la prévention.
  - Accompagnement à l'hygiène.
- En matière d'autonomie :
  - Accompagner les besoins de réorientation si nécessaire, en anticipant au plus tôt, pour éviter toute rupture de parcours.
  - Proposer un changement ou une adaptation du lieu de vie.
  - Favoriser la sociabilisation.

- Proposer des accompagnements personnalisés et individualisés, via des locaux, des outils de communication et du matériel adaptés.
- Proposer un environnement adapté, bienveillant et sécurisé.
- En matière de participation sociale :
  - Promouvoir et favoriser les relations sociales et les liens familiaux.
  - Favoriser les activités ouvertes vers l'extérieur.
  - Proposer un choix d'activités variées (sportives, culturelles, manuelles, bien-être,...).

Un projet personnalisé est réactualisé **chaque année** et à chaque fois que nécessaire à partir de l'expression des choix du résident. Le projet personnalisé est élaboré dans le respect des recommandations émises et traduites en communication adaptée pour faciliter leur appropriation par la personne concernée.

Le service de nuit : une aide-soignante de nuit est venue renforcer le service des surveillants de nuit pour répondre aux besoins des résidents, ainsi qu'un professionnel du pôle remplacement pour fortifier l'équipe face aux demandes croissantes de l'ensemble des résidents.

#### 4. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

**Les liens avec les familles et les membres élus au Conseil de la Vie Sociale sont de qualité. Le CVS du FAM les Parelles est associé à celui du Foyer de Vie et fonctionne en Site.**

- **3 réunions CVS** : 15 mai, 18 septembre et 11 décembre 2024.

Les prochaines élections sont programmées en 2025.

- **Sujets principaux évoqués** :

- L'approbation des comptes rendus et le suivi des actions à conduire.
- Le suivi du projet de rénovation du site et le dépôt du permis de construire.
- La présentation des plans des travaux de rénovation et une réunion de présentation vidéo du futur établissement en présence de l'architecte.
- Le déménagement du pôle administratif et du pôle soins.
- Les directives anticipées.
- Le traitement des évènements indésirables.
- La santé.
- Les besoins en investissements.
- La restauration.
- Les mini-séjours adaptés.
- Les activités organisées sur le site Les Parelles.
- Le bilan des activités.
- Les mouvements des personnels.
- Date du renouvellement des élections du CVS en 2025.

## 5. LES RESSOURCES HUMAINES :

L'organigramme compte 9,05 ETP (personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement, le 31/12/2024).

À noter :

- 0 ETP Contrat d'apprentissage.
- 0 ETP congé parental temps plein.

Le personnel intérimaire représente 467 contrats / 67 personnes / 4208,42 heures.

L'application BEETWEEN assure toujours la gestion des offres d'emploi et des candidatures APEI. Les postes vacants ou difficiles à remplacer concernent plus particulièrement les postes d'aides-soignants.

L'ancienneté du personnel présent au 31/12 et les départs en retraite :

Ancienneté	Effectif
<1 an	4
de 1 à 5 ans	3
de 6 à 10 ans	2
de 11 à 15 ans	2
de 16 à 20 ans	0
21 ans et +	0

La répartition selon les tranches d'ancienneté concerne l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement le **31/12/2023 soit 11 personnes.**

Départ en retraite :

Aucun sur 2024.

## 6. LES FORMATIONS :

La Formation joue un rôle important également dans la motivation des équipes et la politique de bientraitance conduite aux Parelles envers les personnes accompagnées et le personnel.

846,40 heures de formation ont été dispensées pour le personnel de l'EAM « FAM Les Parelles », notamment sur les thèmes suivants :

- Défibrillateur.
- Snoezelen.
- Soins palliatifs.
- Prévention des risques infectieux.
- Bientraitance et bonnes pratiques professionnelles.
- Incendie.
- Sexualité des personnes accompagnées en institution.
- Autisme.

Les formations des professionnels portent principalement sur « les pratiques professionnelles en lien avec les besoins des personnes accompagnées », en matière de communication, vieillissement, autisme ainsi que pour tout ce qui touche à la sécurité des personnes et des bâtiments.

Les professionnels bénéficient toujours de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes.

## **7. LES PARTENARIATS :**

Afin de pallier l'évolution des besoins des personnes accompagnées, plusieurs conventions ont été signées ou reconduites.

En matière de soins, un partenariat avec le SSIAD de la Croix Rouge est reconduit par convention depuis 2021 (une première convention avait été signée en 2015) pour les résidents du Foyer de Vie.

Un partenariat est aussi mis en place avec la pharmacie du Forum à Challes-les-Eaux pour la préparation des traitements médicamenteux.

Une convention HAD avec le CHMS est signée depuis août 2022.

Les résidents bénéficient de séances conventionnées avec des intervenants paramédicaux intervenant sur site : un psychologue, trois kinésithérapeutes, une pédicure.

Le site maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le déploiement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stage pour les étudiants du secteur médico-social et sanitaire.

L'EAM « FAM Les Parelles » développe son ouverture à et sur l'environnement en utilisant les ressources locales pour la mise en place d'activités.

## **8. LES FAITS MARQUANTS :**

- Prise de direction à temps plein de Mme ABDERRAHIM sur le Site des Parelles pour l'EAM et le FDV à compter du 01 janvier 2024, la direction du SAJ étant affectée à M. Guillaume Weppe dans la réorganisation du DHVS.
- Préparation des résidents aux travaux de rénovation, dont les travaux dans le salon et le rez-de-chaussée.
- Obtention du permis de construire dans le cadre de la rénovation du site.
- Amélioration du système d'information et de communication, installation de bornes WIFI.
- Un projet de soins réinterrogé suite à l'accentuation de la perte d'autonomie de certaines personnes accueillies, suite à l'augmentation significative des chutes, fréquence de l'utilisation de la douche adaptée augmentée, des troubles de la déglutition avec une augmentation des fausses routes et un changement de régime alimentaire nécessaire.

## 9. LES PERSPECTIVES :

- Poursuivre la réflexion sur le projet vieillissement/santé.
- Intégrer les directives anticipées dans le DUI.
- Réfléchir sur le vieillissement des personnes accompagnées et leur possible orientation vers d'autres établissements.
- Inscription à la démarche d'analyse et maîtrise du risque infectieux DAMRI qui est un outil d'auto-évaluation du risque infectieux en établissement social et médico-social (ESMS).
- Signature d'une charte avec Handigynéco, un dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et déployé par l'UGECAM Rhône-Alpes, le porteur de projet. Il concerne les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et les établissements d'accueil médicalisés (EAM) dans une démarche « d'aller vers » par des Sages-Femmes libérales, préalablement formées à la prise en charge du Handicap.
- Présenter la mise à jour du projet d'établissement au conseil d'administration et au CVS.
- Trouver les financements pour amorcer la seconde phase de travaux de rénovation du site.
- Conduire une réflexion sur la mobilité géographique éventuelle des 6 places médicalisées au sein du site en phase finale des travaux.

## **Rapport d'activité 2024** **Présenté par Mme GARAUD Sylvaine, directrice**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

➤ Les agréments :

FAM : 38 places internat (dont 6 TSA) et 4 places accueil de jour. Fin 2020 : extension de 6 places localisées sur le Site Parelles, indépendance des établissements en janvier 2023.

MAS : 20 places internat (10 Noiray, 10 Mésanges : cf rapport d'activité « Site Mésanges ») et 4 places accueil de jour TSA.

➤ L'évolution du « site Noiray » :

Il n'y a pas eu d'évolution d'agrément sur l'année 2024.

Une expérimentation d'hébergement temporaire est envisagée en lien avec le dernier CPOM, vu la conjoncture RH, le projet ne pourra se mettre en place qu'en 2025.

Les forces du Noiray, son projet d'établissement :

Le projet d'établissement a été élaboré pour la période 2020-2025, avec les grandes lignes suivantes :

- L'autodétermination des personnes accueillies, la valorisation de leurs capacités à faire des choix.
- L'équité de l'accompagnement, de l'entrée à la sortie de l'établissement, quel que soit le profil des personnes accueillies.
- La valorisation de la différence au regard de la multiplicité des profils accueillis : DI, TSA, dépendance, âge...
- L'accompagnement jusqu'à la fin de la vie.

Afin de promouvoir la participation sociale des personnes accueillies, le site Noiray continue de travailler en faveur d'une accessibilité pour tous, et s'inscrit dans une démarche qualité forte. Le site poursuit ses efforts en matière d'empreinte écologique, ses projets vers le numérique, et sa communication interne et externe. La mise en place de l'application « Famileo » depuis 2 ans est une belle réussite et permet aux familles de suivre au plus près les temps forts et les activités du site.

La variété des profils des personnes accompagnées (âge, degré d'autonomie, besoins spécifiques) apporte une réelle richesse au site, en termes de professionnalisation et d'adaptation des pratiques.

## 2. LA POPULATION ACCUEILLIE :

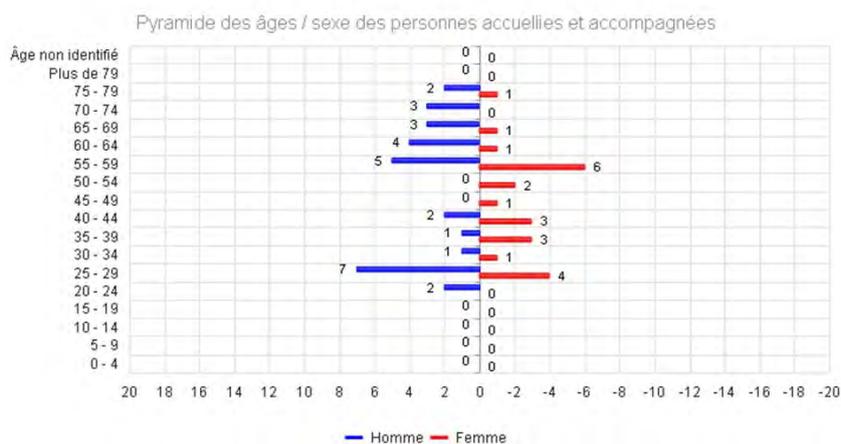
Au 31 décembre 2024, les personnes accueillies ont entre 24 et 78 ans, pour une moyenne d'âge de 48 ans.

Depuis quelques années, les écarts d'âge offrent une dynamique intergénérationnelle appréciée des uns et des autres, l'architecture des bâtiments et l'adaptation des pratiques professionnelles permettant le respect des différents rythmes de vie. Notons cependant que quasiment 50% des personnes accompagnées ont plus de 50 ans, sur la MAS uniquement la moyenne d'âge est de 63 ans. Cette thématique du vieillissement des personnes en situation de handicap interpelle déjà le site, et va devenir problématique dans les prochaines années. Le FAM n'a pas été pensé pour accueillir un public aussi âgé, tant au niveau des locaux, des effectifs de personnel que de leur acculturation à ces nouveaux accompagnements.

Nous recensons deux décès sur le FAM Noiray, un décès sur la MAS Noiray et deux sur la MAS Mésanges, tous liés à l'âge et aux complications qui en découlent. Les résidentes de la MAS Mésanges étaient âgées de 55 et 60 ans, elles étaient accompagnées par l'établissement depuis 10 ans pour l'une et 14 ans pour l'autre... ce qui a entraîné des conséquences sur le groupe de résidents et des professionnels.

Nous avons accueilli une nouvelle personne en accueil de jour TSA, deux nouveaux internes sur le FAM, et un sur la MAS.

Un report des admissions de quelques mois fut décidé sur les places en lien avec la crise en ressources humaines qu'a connu le site, afin de pérenniser la qualité des accompagnements, de soulager les équipes en souffrance et pour la stabilité des groupes ébranlés par des troubles du comportement majorés du fait du turn-over et de l'évolution des handicaps.



Au 31/12/2024

Âge non identifié	Homme		Femme		Total	
	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Plus de 79	0	0 %	0	0 %	0	0 %
75 - 79	4	12,5 %	1	4,55 %	5	9,26 %
70 - 74	2	6,25 %	0	0 %	2	3,7 %
65 - 69	1	3,12 %	1	4,55 %	2	3,7 %
60 - 64	5	15,62 %	1	4,55 %	6	11,11 %
55 - 59	5	15,62 %	6	27,27 %	11	20,37 %
50 - 54	1	3,12 %	2	9,09 %	3	5,56 %
45 - 49	1	3,12 %	0	0 %	1	1,85 %
40 - 44	2	6,25 %	3	13,64 %	5	9,26 %
35 - 39	0	0 %	3	13,64 %	3	5,56 %
30 - 34	1	3,12 %	1	4,55 %	2	3,7 %
25 - 29	9	28,12 %	4	18,18 %	13	24,07 %
20 - 24	1	3,12 %	0	0 %	1	1,85 %
15 - 19	0	0 %	0	0 %	0	0 %
10 - 14	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5 - 9	0	0 %	0	0 %	0	0 %
0 - 4	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Total personnes</b>	<b>32 homme(s)</b>		<b>22 Femme(s)</b>		<b>54 Total(s)</b>	
<b>Âge moyen</b>	<b>49 ans</b>		<b>46 ans</b>		<b>48 ans</b>	

### 3. LES ACTIVITES :

#### ➤ Le FAM :

Le service d'accueil de jour (4 places) présente un taux d'occupation perfectible dû à des situations de santé se dégradant et complexifiant l'accueil. Il est annoncé à 49.05% pour 2024, donc en hausse. Malgré un travail conséquent de la part des équipes pour pérenniser l'accueil d'une personne à la santé fragile, la famille a fait le choix de la garder à domicile. Toutefois, nous avons pu accueillir une nouvelle personne, en situation complexe à domicile, progressivement, en lien avec un travail collaboratif efficient du PCPE. Un résident interne est désormais accompagné uniquement en accueil de jour temps plein.

L'internat Noiray (moyenne d'âge : 46 ans) présente un taux d'occupation en baisse s'élevant à 91.06%. Ce taux s'explique par le gel de deux places sur quelques mois du fait de la pénurie de personnel et le basculement d'un résident interne en AJ.

L'internat TSA est en augmentation, à 83.47% contre 81.19% en 2023, du fait de l'augmentation du nombre de nuitées des personnes accompagnées en mode mixte (FAM internat TSA et MAS accueil de jour TSA).

Au global, l'addition de FAM Accueil de jour Site Noiray, FAM internat Site Noiray, FAM Internat TSA Noiray offre un résultat de 87.65% de taux de fréquentation, légère baisse en lien avec les causes précitées.

Le nombre de jours d'absence pour convenance personnelle est de 1120 cette année, à hauteur de la mutualisation en permet 1120 (35j x 32p). Huit personnes ont bénéficié du dispositif de mutualisation.

#### ➤ La MAS (chiffres Noiray + Mésanges) :

L'externat représente les 4 places d'accueil de jour TSA, pour un taux d'occupation réalisé de 79.76%, en hausse suite à l'augmentation de la fréquence d'une nouvelle personne.

Six personnes sont positionnées sur ces places, mais toutes à temps partiel. Le reste de la semaine, pour certaines personnes, conformément à leur projet individuel, et en accord avec la

MDPH et le Conseil Départemental, elles sont positionnées sur des places FAM TSA Internat (doubles notifications).

Le taux d'occupation internat s'élève à 86.22% (MAS Noiray et MAS Mésanges), en hausse car moins de places « en attente » et ce malgré une absence prolongée de plusieurs mois pour hospitalisation puis convenance personnelle. Il est toujours en lien avec les retours en famille des plus jeunes (MAS Mésanges).

Suite au décès de deux résidentes sur la MAS Mésanges, nous n'avons pas pourvu les places en 2024 du fait d'un contexte RH très tendu, de nombreux postes sont vacants, les unités fonctionnent régulièrement uniquement avec des intérimaires.

Le taux d'occupation de la MAS AJ + internat est de 85.55%.

La moyenne d'âge de la MAS du site Noiray, 63 ans, est représentative des besoins de plus en plus prégnants en soins et accompagnements, le vieillissement et le handicap sont de plus en plus associés, les équipes peu acculturées. Ces éléments vont impacter l'avenir proche en termes de besoins, moyens, formations ainsi que le projet d'établissement à venir.

#### **4. LES PRESTATIONS :**

Au Noiray, le travail d'accompagnement se situe sur deux grands volets, celui des soins et celui de l'activité socio-éducative. Les temps du quotidien, souvent chronophages, complètent les journées. Les modalités d'accompagnement sont individualisées, inscrites et évaluées dans les projets personnalisés renouvelés tous les ans pour chaque personne accompagnée.

##### ➤ Les activités de soins :

En matière d'accompagnement aux soins, nous recensons sur l'année, quasiment 450 accompagnements médicaux, dont 264 consultations extérieures (les autres accompagnements se réalisant sur site : pédicure, orthoprothésiste, orthophonie, diététicien et ostéopathe), plus la kinésithérapie et la psychomotricité qui représentent plus de 4000 séances au global réparties entre 6 kinés et 1 psychomotricienne sur l'année. La gestion de l'accompagnement aux soins nécessite organisation et disponibilité de notre personnel, ce qui a été d'autant plus complexe au vu du contexte RH.

Le partenariat avec l'équipe des référentes handicap reste un soutien conséquent. En plus de ces chiffres, l'établissement assure sur place, les consultations de médecine générale pour les internes du Noiray. Ainsi, 155 consultations médicales des généralistes ou du médecin rééducateur, de psychiatre et de soins palliatifs ont été dispensées sur le site.

12 hospitalisations programmées et 48 non, ont eu lieu en 2024.

La MAS a pu recruter un médecin généraliste en septembre, dans cette attente nous avons dû avoir recours à un contrat de télémedecine, conjoint avec le site des Mésanges (le poste originel étant partagé). Un prestataire de service nous a permis l'accès à un médecin généraliste et un psychiatre. Cette prestation est toujours maintenue pour la psychiatrie puisque aucun recrutement possible. Cette ressource est par contre très bénéfique vu les besoins.

Notre convention avec l'équipe mobile de soins palliatifs du CHMS est toujours très appréciée des équipes et des familles lorsque les situations le nécessitent. 4 personnes ont pu bénéficier de cette ressource en 2024.

Nous avons également conventionné avec le CHMS sur le principe d'HAD, hospitalisation à domicile, permettant des soins plus techniques et une collaboration en suite de soins. Deux accompagnements ont été réalisés.

Le partenariat avec l'EMA73 suite à la mesure 37 continue et permet échanges et temps de formation.

➤ Les activités socio-éducatives :

En 2024, les activités se sont multipliées, les professionnels se sont investis pour proposer un programme varié et festif.

La crise RH continue de complexifier considérablement la constance des activités notamment sur une unité en particulier, mais malgré cela les personnes accueillies ont pu bénéficier d'un panel occupationnel, réalisé sur site : snoezelen, balnéothérapie, musique et contes, arts plastiques, ateliers de cuisine, de communication, ateliers sur tablettes numériques, marche, travail à la table, sport adapté et psychomotricité...

De nombreuses autres activités extérieures ont été prévues autour de la neige (excursions, raquettes, tandem-ski) ou d'autres en environnements naturels (équithérapie, voile, balades...) mais aussi culturels (musées, spectacles, cinéma...) sans oublier les sorties restaurants / cafés terrasses, pique-niques et « cosy café » ! Ainsi que tous les moments détente et bien être, sans oublier l'accueil journalier de notre mascotte Pépito, le chien d'une de nos éducatrices spécialisées, qui grâce à la médiation animale donne de la joie et du bonheur à nos résidents ! Nous recensons 3024 activités organisées sur le FAM, 1943 sur la MAS (AJ TSA compris), soit 4967 activités annuelles : cela demande créativité, organisation et coordination !

En 2024, le site a fait le choix de proposer des « mini-camps » aux personnes accompagnées, organisés en interne, suite à des expériences non concluantes avec des prestataires extérieurs, du fait de la spécificité du public. Une douzaine de personnes ont pu en bénéficier, cela demande une organisation conséquente pour les professionnels et une importante charge de travail mais leur engagement reste infaillible !

Nous avons terminé l'année 2024, comme chaque année maintenant, aux fourneaux et en ateliers créatifs, pour le marché de Noël avec vente de douceurs sucrées, bijoux, horloges et cartes, le tout maison ! Cette année sur le marché de Noël de la ville de Chambéry grâce aux familles, résidents et professionnels qui se sont relayés pour tenir le chalet !

## **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

### ➤ Le fonctionnement par site :

Depuis 2019 et après élections, le CVS FAM et le CVS MAS ont fusionné en un CVS unique. Une personne accueillie en assure la présidence, assistée d'un professionnel médiateur et facilitateur, et d'un représentant des familles élu en qualité de « co-président ».

En 2023, le nouveau décret du 25 avril 2022 concernant les CVS est entré en vigueur, modifiant la composition et le règlement intérieur, au décours de nouvelles élections.

L'instance réunit une personne accueillie par unité, soit 6 élus, assistés par un professionnel porte-parole de l'ensemble du collectif des résidents, 5 représentants des familles, un administrateur de l'APEI, deux représentants du personnel, ainsi que ceux du pôle médical, de la mairie, des mandataires judiciaires, la secrétaire et la direction.

### ➤ Les sujets abordés :

En 2024, le CVS s'est réuni trois fois. Nous avons abordé les modalités de fonctionnement liées au nouveau décret, les projets d'activités et de loisirs d'été et autres festivités, avec la planification de la venue des familles. Mais aussi des thématiques telles que la restauration, l'organisation globale du site, la télémédecine.

D'un point de vue institutionnel, ont été systématiquement abordés : la situation sanitaire en lien avec la Covid-19 ou la grippe, nos difficultés de recrutement, les projets de travaux en cours et à venir. Les difficultés à pouvoir commander des véhicules, en lien avec la tension sur les matières premières, toujours d'actualité, ainsi que la flambée des prix ahurissante.

Les problèmes de troubles du comportement et violences associées ayant abouti à des situations complexes modifiant les organisations furent expliqués. Chaque évènement indésirable grave déclaré à l'ARS est systématiquement évoqué.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

### ➤ Mouvements :

Notons le départ de la cadre de santé en juillet, et le recrutement d'une nouvelle en octobre.

Le poste de médecin psychiatre est toujours vacant (depuis juin 2019). Celui de généraliste est enfin pourvu depuis septembre.

Nous comptons un départ en retraite sur le FAM.

Sur le FAM-MAS (incluant MAS Mésanges), 40% des professionnels ont entre 1 et 5 ans d'ancienneté sur l'établissement, 20% ont entre 6 et 10 ans et 20% ont moins d'une année d'ancienneté.

➤ Créations de postes :

En 2024, nous avons poursuivi l'accompagnement en contrat de professionnalisation notamment sur des postes de moniteurs éducateurs, ainsi que le financement d'un pôle remplacement, profil faisant fonction AES (3 postes sur le Noiray mais seulement 2 occupés, faute de candidature), dans l'optique de réduire partiellement le coût intérimaire, insuffisant au vu du besoin. Le site Noiray a toujours une vingtaine de postes vacants sur l'année.

Suite au contexte RH complexe pour l'encadrement et à une situation préoccupante sur l'unité Cascade, se retrouvant sans titulaires et portée uniquement par les professionnels du pôle remplacement, nous avons pu en collaboration avec nos financeurs, obtenir un renfort d'éducateur spécialisé, de chef de service sur un an. Des titulaires des autres unités ont accepté une mobilité interne pour intégrer Cascade et stabiliser les accompagnements, elles ont pu bénéficier d'une prime de mobilité en ce sens sur 6 mois.

➤ Investissement au travail :

Le COPIL Amélioration Continue n'est plus opérationnel depuis le début de la crise sanitaire (mouvements RH importants, pénurie de personnel), des points d'échanges ont pu être réalisés sous une autre forme que le COPIL, notamment sur le suivi des EI, la restauration, la QVT.

Il faut souligner la constance des titulaires face à la pénurie de personnel (quasi un tiers des effectifs sur une période de plusieurs mois, remplacé par des intérimaires, mais pas toujours à hauteur des besoins car manques aussi de ce côté-là) qui ont su poursuivre les accompagnements au mieux dans un contexte de tension et de fatigue intense, majorant les risques en lien avec la sécurité et la qualité des services. L'unité Dombelles se voit également dépourvue de titulaires, sauf une, et des intérimaires fidélisés qui font au mieux.

A titre indicatif, l'intérim en 2024 représente :

- FAM : 2794 contrats / 283 personnes / 33139,44 heures.
- MAS Noiray + Mésanges : 1073 contrats / 140 personnes / 13996,96 heures.

➤ Qualité de vie au travail :

Thématique incontournable, le Noiray s'inscrit dans cette démarche afin de proposer aux professionnels qui s'investissent au quotidien, des temps dédiés à la détente, la convivialité et veille au confort de travail. En 2024, des séances d'ostéopathie ont été proposées sur la base du volontariat.

Les COL restent aussi des temps d'échange à ce sujet afin de répondre aux questions ou demandes des professionnels. Le Noiray en réalise entre 3 et 4 par an.

## 7. LES FORMATIONS :

### Noiray et Mésanges

FAM	CAFERUIS	34
	Colloque	1
	Droit social	2
	Makaton	17
	Prévention Incendie	1
	Prévention risques infectieux	1
	Snoezelen	6
	Soins Palliatifs	20
	Travail avec les familles	15
	VAE	1
	Vie affective et sexuelle INFIP	4
	Vieillessement des personnes handicapées	22
	Bientraitance et pratiques professionnelles au quotidien	10
	CAFDES	34
	AUTISME : Autisme	25
	CNV - Communication non violente	4
	ALTERNANT : Moniteur Educateur ME	126
	ALTERNANT : Accompagnant Educatif et Social AES	31
	Gestion professionnelle des comportements de crise	30
MAS	CFSSCT - Congé de Formation en Santé Sécurité et Conditions de Travail	5
	Colloque	10
	Douleurs	1
	Makaton	12
	Prévention Incendie	5
	Prévention risques infectieux	1
	Snoezelen	9
	Soins Palliatifs	10
	Vie affective et sexuelle INFIP	2
	Vieillessement des personnes handicapées	6
	AFGSU	12
	Bientraitance et pratiques professionnelles au quotidien	12
	Réduire l'agressivité verbale et physique (Ex MAPA)	2
	AUTISME : Accompagner les comportements problèmes	2
	CNV - Communication non violente	3
	Formation Economique , sociale, environnementale et syndicale	2
	Agissement sexiste et harcèlement sexuel	1
	AUTISME : Des comportements problèmes aux comportements défis	2
	ALTERNANT : Aide Soignant AS	2
	ALTERNANT : Accompagnant Educatif et Social AES	100
Les troubles de la déglutition	4	
Total général	587	

48 professionnels ont pu bénéficier de plus de 587 jours de formations (contrats pro compris)

## 8. LES PARTENARIATS :

Le Noiray travaille depuis longtemps avec des partenaires des champs de la santé, du médico-social, de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport et de la formation.

L'établissement dispose d'infrastructures (salle de snoezelen, espace de balnéothérapie) mises à disposition d'autres établissements ou professionnels libéraux (kinésithérapeutes).

## **9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :**

### ➤ La situation en ressources humaines :

La situation en ressources humaines est toujours le point noir sur Le Noiray. Le site est particulièrement touché : la grande dépendance des personnes accueillies, les horaires et jours de travail (soirs, week-ends, jours fériés), ainsi que les congés, moins importants que dans le secteur enfant, sont des facteurs défavorisant. Tout comme le clivage financier entre le sanitaire et le médico-social qui n'a fait qu'accroître les disparités et difficultés. Mais également une évolution des profils des professionnels qui axent leurs choix prioritairement sur leur qualité de vie plutôt qu'un engagement professionnel, lorsque l'on a des candidatures. Notons une quasi disparition des personnels diplômés qui postulent.

Les postes vacants sont comblés par l'intérim. Cette réponse n'est pas satisfaisante. Elle permet de garantir – à minima – la sécurité des personnes accompagnées, mais n'apporte pas suffisamment la qualité attendue : connaissance des résidents et de leurs habitudes de vie, suivi du projet personnalisé, liens entretenus avec les familles, investissement dans les réunions d'équipes, les projets éducatifs ou institutionnels, fonctionnement global de l'établissement.

Le Noiray déploie plusieurs actions afin de rétablir une situation RH acceptable, notamment en matière de communication et de recrutement. Mais la conjoncture reste peu favorable et laisse perdurer une vingtaine de postes vacants.

La situation de la MAS Noiray reste très préoccupante, comme évoquée plus haut.

### ➤ Les travaux et aménagements :

- La flotte de véhicule a pu être remplacée (2 trafics 9 places + 1 master PMR)
- Les cuisines de Cassiopée et Tournesol (janvier 2025) ont été refaites
- Le changement des sols souples de la MAS était prévu mais décalage en 2025 (fait depuis)
- Suite à un travail approfondi et collaboratif avec les équipes pluriprofessionnelles, et grâce au suivi de la qualité et de la gestion des risques (fiches évènements + EIG), nous avons obtenu un CNR pour la création d'une 2<sup>ème</sup> salle d'apaisement sur l'unité Cassiopée qui est confrontée à de nombreuses situations complexes, avec troubles du comportement et nécessitant des accompagnements spécifiques et individualisés. La mise en œuvre du projet a commencé en 2024, elle sera effective en 2025.
- Dans le cadre de notre politique de bientraitance, nous avons souhaité pouvoir prévenir les passages aux urgences souvent délétères pour nos personnes accompagnées et limiter les transports sanitaires par ailleurs, concernant les problématiques de rétentions urinaires. En effet, tout comme les problèmes de transit, les complications urinaires peuvent être pourvoyeuses de douleurs, ou de symptomatologies décentrées amenant à un transfert aux urgences pour bilan. Grâce à un Crédit Non Reconductible (CNR), l'établissement a pu se doter d'un Bladder scan, qui permet de vérifier le contenu de la vessie avec un système de type échographique, indolore avec résultat immédiat. Cela permet donc un diagnostic direct ou différentiel qui évite les transferts.

- Des travaux importants sur Cascade sont envisagés par le bailleur Cristal Habitat pour la création d'une sortie de secours et d'une trappe de désenfumage. Ils n'ont pas pu se faire en 2024, mais prévus en 2025.

➤ La télé-médecine :

Du fait de l'absence de candidature médicale au poste de généraliste et psychiatre, en 2023 le Noiray et les Mésanges ont contractualisé avec un prestataire de service pour bénéficier de téléconsultations et d'un soutien en cas de besoin sur ces deux versants. Seul le recours aux consultations de psychiatrie est maintenu, depuis le recrutement d'un médecin généraliste pour la MAS en septembre.

Si ce modèle permet la continuité du suivi, il présente certaines limites et ne remplace pas un médecin titulaire en présentiel.

➤ Poursuite de FAMILÉO au Noiray :

Afin d'améliorer sa communication, notamment avec les familles, le site a fait le choix d'adhérer à l'application FAMILÉO. Ce qui permet un lien régulier et des infos partagées rapidement en les postant sur le mur soit du site Noiray, soit des personnes accompagnées de façon personnelle. Une activité, une photo, un post, le tour est joué ! La vie du site devient plus accessible et se partage sans modération.

## **10. LES PERSPECTIVES :**

La pénurie de professionnels (une vingtaine de postes vacants sur l'ensemble de l'année) est un élément central à prendre en compte. Ce manquement, pallié par des ressources intérimaires, génère une forme d'insatisfaction, en termes de qualité et de sécurité des accompagnements. Le site démultiplie les actions de communication en ce sens, avec peu de retours.

Le projet d'établissement arrive bientôt à son terme, il devra être réécrit fin 2025, pour la période 2026-2030. Le vieillissement sera un des axes majeurs à prendre en compte pour ce projet, avec les aménagements de l'espace et une acculturation du personnel à prévoir, notamment sur le FAM. Des enjeux stratégiques vont devoir être réfléchis afin de permettre au Noiray de continuer à proposer une offre adaptée.

L'augmentation des troubles du comportement pour certains en lien aussi avec le vieillissement va nécessiter une organisation différente afin de poursuivre la qualité et garantir la sécurité de tous.

Le site s'engage aussi sur le versant écoresponsable, une professionnelle est devenue « référente » et fera des propositions pour améliorer nos pratiques.

Les prochaines évaluations du site auront lieu fin octobre 2025.

## Rapport d'activité 2024, présenté par Madame Maryline GAL, directrice

La Plateforme Aidant Multiservices de Savoie (PAM73) accompagne les aidants non professionnels de personnes avec un handicap de tout âge.

Sa mission est départementale. Elle s'appuie sur de nombreux partenaires pour mettre en place ses actions et travaille en réseau afin de chercher et partager des ressources au plus près des aidants.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, PAM73 bénéficie d'une extension complémentaire de son activité, qui porte à 21 places d'accueil de jour le potentiel de déploiement d'actions de répit, et d'un complément financier pour porter des actions destinées aux proches aidants.

PAM73 a finalisé son projet de service 2024-2029, il est disponible sur le site Internet.

### 1. LES AIDANTS :

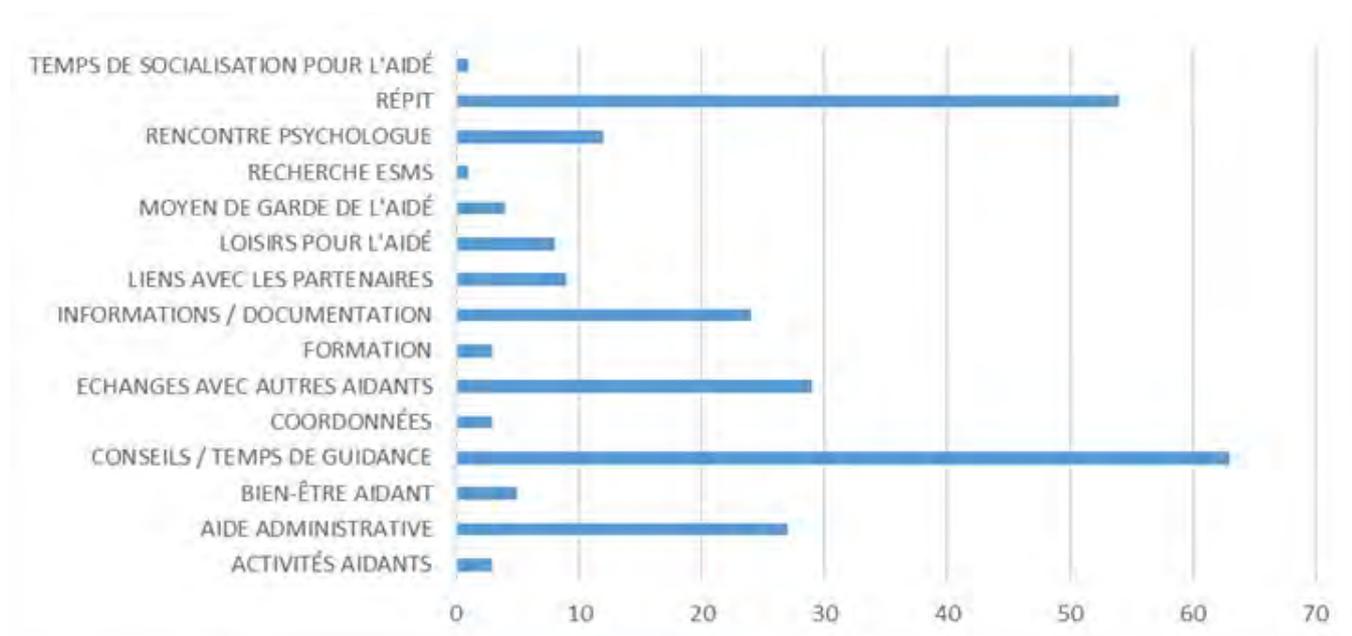
Proches aidants ayant eu un contact avec PAM73 depuis 2016 : 606

Nouveaux proches aidants ayant pris contact en 2024 : 106

98 % des proches aidants sont des parents. De plus en plus de conjoint/conjointe.

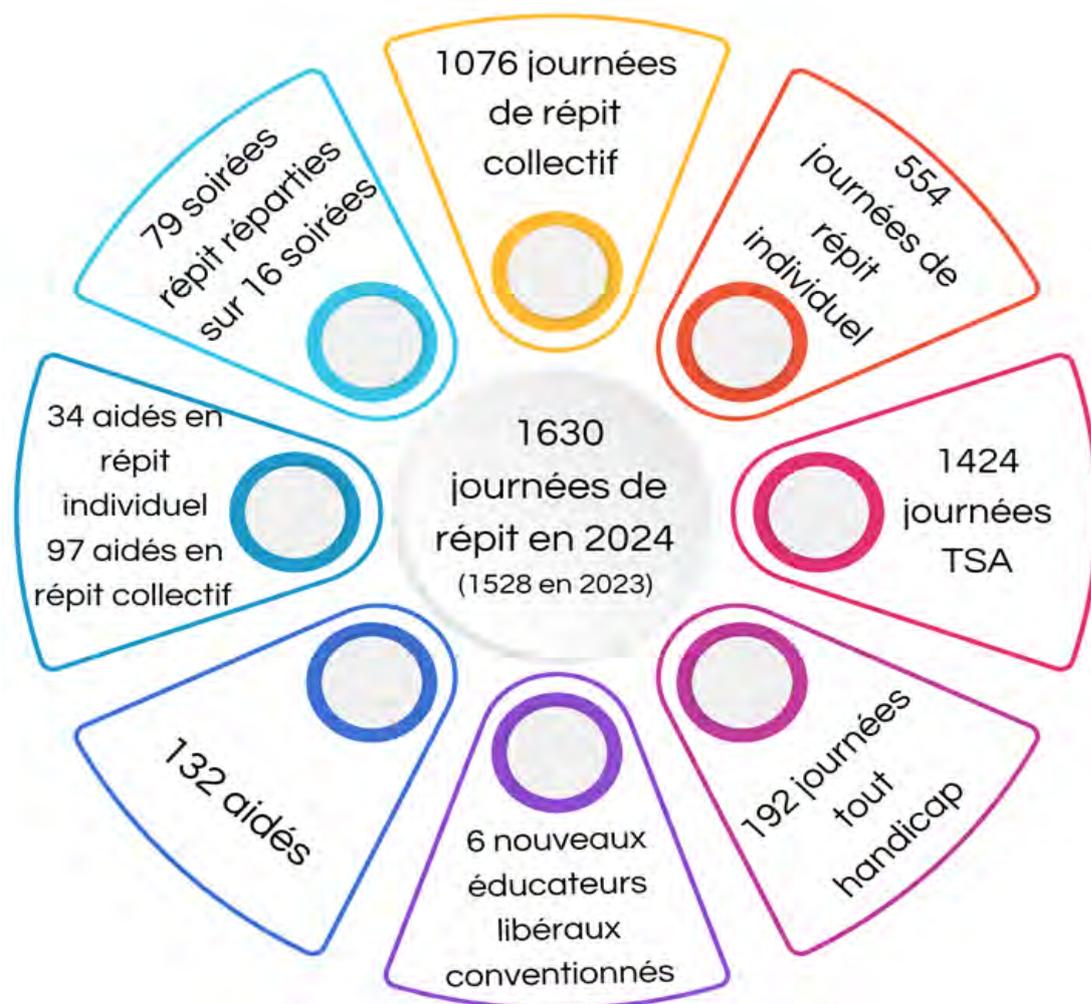
Origine géographique par territoire : 40% Chambéry, 19% Lac du Bourget et ses montagnes, 13 % Cœur de Savoie, 13% Albertville-Ugine, 5 % Tarentaise-Vanoise, 5% Maurienne, 5% Avant pays Savoyard.

### LES DEMANDES DES AIDANTS



## 2. LES AIDÉS ET LE REPIT :

132 aidés ont été soutenus dans le cadre des actions (répit, guidance, activités partagées).  
Nouveaux aidés : 62% présentent un TSA, 28% un TND autre qu'un TSA, 3% un handicap psychique.



## 3. LES ACTIONS COLLECTIVES POUR LES AIDANTS :

Les groupes de parole : Depuis septembre 2024, un groupe de parole a ouvert une fois/trimestre en Maurienne. En 2024, 40 séances ont été proposées, avec toujours une bonne participation. A Chambéry, Albertville et Aix-Les-Bains.

Le théâtre : 14 séances à Chambéry.

La sophrologie : 31 séances de sophrologie à La Motte-Servolex.

Atelier art thérapie et création : En 2023, il y a eu 33 séances d'art-thérapie, un deuxième groupe a ouvert en janvier 2024. En juin, une exposition a eu lieu au Café'Zico.

Activité sportive : 30 séances de gym douce. Un second créneau sera proposé en 2025

Séances de massage : Amma Assis.

Incroyables Aidants : Ateliers animés par des proches aidants. Ateliers danse, bien-être et séances photos.

### **Les activités partagées :**

- 1 journée moto « La folle épopée » avec la FOL.
- 3 ateliers cuisine aidants-aidés « La Popotte des PAM'ettes ! » en collaboration avec un chef et le soutien du Fontanil qui met à disposition ses locaux et de la Fondation Métro qui finance ce projet. Merci à eux.

### **Formations - Information :**

- 1 journée découverte de l'approche centrée solution.
- 1 soirée sur les Drivers, proposée par la psychologue.

## **4. LES ACTIONS DE L'EQUIPE :**

Accueillir les aidants : sur site, par téléphone et mails.

Rencontrer les aidants : 123 entretiens de 1ère rencontre. Sur site, à domicile, dans un lieu neutre ou de droit commun.

Accompagner les aidants : 46 aidants soutenus pour les démarches administratives, accès aux droits, information, coordination des intervenants.

Guidance : 224 séances auprès des proches aidants et/ou aidés.

Entretien psychologique : 22 entretiens réalisés.

Soutenir les aidants : proposer des actions, des entretiens personnalisés, des prestations de répit, faire du lien avec les partenaires.

Groupe « OSONS + » : avec un premier groupe en 2023 de 5 à 6 aidants, Catherine B. et Sophie P. ont identifié 6 nouvelles personnes et ont débuté un deuxième groupe de travail et d'échanges, en s'appuyant sur l'Approche Centrée Solutions.

En octobre 2024, Catherine B. et Sophie P., ainsi que 2 aidants, sont intervenus sur une journée d'étude « *Créer les conditions favorables au "changement", sans utiliser les processus de résolution par objectif* » pour présenter leurs outils, leur méthode et leurs avancées. Une belle reconnaissance et mise en valeur du travail fourni par tous.

## **5. LE TRAVAIL PARTENARIAL :**

Poursuite des rencontres avec divers partenaires institutionnels et libéraux sur la question des adolescents et jeunes adultes TSA sans déficience intellectuelle. Plusieurs pistes de travail émergent dont la question d'une formation à destination des aidants devenant parent d'adulte TSA.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Tous les membres de l'équipe sont passés à temps plein au cours de l'année. Recrutement en cours depuis l'extension du service en septembre, poste difficile à pourvoir. Il y a eu un renfort de l'équipe de septembre 2024 à février 2025, par une éducatrice à 80%, durant un congé maternité.

L'équipe a accueilli 3 stagiaires : Master VHSS, DU Pair-aidance familiale et Terminale Gestion-administration.

Une équipe engagée, qui connaît les besoins des proches aidants, recherche et co-construit avec eux des solutions personnalisées. Travail de proximité avec beaucoup d'intensité, une

grande flexibilité et une adaptation. Notion de liberté, sans engagement pour les proches aidants, avec un respect de leur temporalité.

La mission de PAM73 induit la rencontre d'aidants vivant des situations difficiles. L'équipe bénéficie d'analyse des pratiques et de formations afin de la soutenir et de renforcer ses compétences professionnelles.

La formation :

Formation à l'Approche Centrée Solution pour l'ensemble de l'équipe, pendant 8 jours. Nécessité de revoir nos outils pour utiliser les termes ACS.

Formations individuelles ou webinaires, notamment sur la guidance parentale ou le TDAH.

Utilisation du nouveau logiciel : DOMILINK PFR.

## **7. LES CONSTATS 2024 :**

Activité exponentielle : charge de travail importante qui oblige à prioriser. Comment continuer à répondre de manière qualitative et suffisante aux besoins des proches aidants ? Ressources humaines salariées et libérales limitées.

Manque cruel de soins en libéral et services spécialisés.

Difficultés pour passer le relais sur certaines situations complexes.

Aide entre proches aidants : mise en lien sur des parcours similaires, valorisation des compétences des uns pour servir les autres.

## **8. LES PERSPECTIVES 2025 :**

- Une nouvelle directrice à partir de janvier 2025.
- Evaluation règlementaire de PAM73 à l'automne 2025.
- Communiquer davantage sur Albertville et Aix-les-Bains.
- Poursuivre la réflexion sur le déploiement de la paire-aidance.
- Proposer d'autres activités partagées aidants/aidés et des journées familles.
- Développer les « Incroyables Aidants ».
- Renouveler l'atelier « Osons+ ».
- Rechercher de nouveaux locaux pour PAM73 afin de réunir les bureaux et les actions + réflexion sur un « Tiers Lieu ».
- Poursuivre la réflexion avec le Conseil départemental et les partenaires pour envisager une Maison Départementale des Aidants.
- Proposer des activités pour les jeunes aidants et les fratries avec la Pause Brindille.
- Engager les fiches actions du projet de service 2024-2029 et le renouvellement des outils afférents (livret d'accueil, contrat de répit...).
- Préparer les 10 ans de PAM73 en mars 2026.



## **CONTRÔLE INTERNE**

### **Rapport d'Activité 2024, présenté par Madame Julie TURCHET, contrôleuse de gestion**



En matière de contrôle interne, l'année 2024 a été essentiellement marquée par le déploiement du logiciel YOOZ de dématérialisation des factures fournisseurs. Le logiciel permet le traitement des factures fournisseurs en tout numérique : validation des factures par les différentes parties prenantes, incorporation automatisée en comptabilité, archivage. Dorénavant, les factures ne voyagent plus sur le bassin chambérien, ce qui fluidifie et accélère leur traitement et le paiement de nos fournisseurs. Elles sont directement consultables par tous, ce qui évite des pertes de temps et d'énergie. Enfin, tous les flux sont matérialisés, ce qui est bénéfique en terme d'audit interne. Ce projet a mobilisé de nombreux acteurs de l'APEI de Chambéry (secrétaires, comptables, responsables de service, directeurs/trices d'établissement, référents techniques).



**Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2024,  
Présenté  
par Monsieur Jean-Jacques SAMSON, Trésorier  
et Corine TEPPAZ, Responsable financière**

**INTRODUCTION**

L'année 2024 se traduit par un résultat comptable excédentaire (+68 K€) qui représente 0.18% du total des recettes donc nous pouvons considérer que les comptes sont équilibrés et respectent le principe de fonctionnement d'un organisme sans but lucratif.

Cette année encore, le résultat est très contrasté selon les établissements ; il a été assuré partiellement par un rebasage de DGC par le Conseil départemental dans le cadre de la négociation de notre 3<sup>ème</sup> CPOM (2023-2027).

Les éléments qui expliquent la fragilité des établissements en déficit sont les suivants :

- ⇒ Des revalorisations salariales (mesures Ségur et Laforcade) qui ne sont toujours pas intégralement financées par nos autorités de tarification.
- ⇒ Des dépenses exceptionnelles liées à un contexte RH qui reste encore dégradé dans les structures FAM et MAS, avec toujours des postes vacants et un absentéisme très important, ce qui provoque des incidences fortes en matière de dépenses d'intérim.
- ⇒ Et enfin, des évolutions de dotation inférieures à l'inflation, avec une DGC de l'ARS en progression en 2024 de 1%, et celle du Conseil départemental de 2,24%.

**1. COMPTES CENTRALISES :**

**1.1 COMPTE DE RESULTAT :**

Le compte de résultat est un état récapitulatif de l'activité de l'exercice avec les produits et les charges. La différence entre les 2 donne le résultat.

Le résultat comptable en 2024 est de **+68 k€** (contre + 1 194 k€ en 2023). Il est composé du résultat d'exploitation, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le résultat d'exploitation est quasiment équilibré (+31k€, soit 0,08% du total des produits d'exploitation). Les charges et les produits d'exploitation ont augmenté de 3% par rapport à 2023.

Les achats et services extérieurs sont stables. Les charges de personnel sont en augmentation de +4,7 %, principalement liée aux recrutements de l'année mais aussi à l'attribution du « Ségur pour tous » et du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Les produits sont principalement constitués des dotations globales de nos financeurs (ARS et CD73) et des prix de journée facturés aux autres départements et au CD73 au titre des amendements Creton. Nous constatons une stabilité parfaite de la répartition entre les 3 catégories de dotations.

La répartition du résultat comptable entre la gestion propre et la gestion contrôlée est la suivante :

- Gestion propre (ESAT BAPC, association,...)..... - 508 k€.
- Gestion contrôlée (Etablissements) ..... + 576 k€.

Le résultat de gestion propre inclut 206k€ de bénéfices de l'ESAT commercial.

Sur la gestion contrôlée, les principaux établissements en déficit sont les FAM et la MAS du fait du dépassement des frais de personnels dû aux surcoûts de l'intérim ; le taux d'encadrement restreint nécessite le remplacement systématique des professionnels absents.

A noter que le budget soin des FAM (Noiray et Parelles) inclut l'intégralité des primes Laforcade et indemnités des métiers socio-éducatifs du personnel émergeant sur le budget hébergement, conformément à la réglementation. Cependant ces mesures salariales ne sont pas totalement financées par l'ARS.

L'analyse des autres groupes de dépenses montre peu de surcoûts sur les charges à caractère général, grâce à une gestion rigoureuse mais qui atteint ses limites.

Nous allons maintenant commenter brièvement les indicateurs financiers du bilan de l'année.

## **1.2 BILAN :**

Le bilan décrit la santé financière de l'Association. On fait l'inventaire de ce que l'on possède (l'actif ou emplois) et l'inventaire de ce que l'on doit (le passif ou ressources).

L'évolution de ce patrimoine résulte de l'exercice et détermine le résultat.

### **Les plus importantes variations des postes sont :**

- **A l'Actif :**

1. La diminution des immobilisations nettes de 460k€ qui résulte de l'acquisition d'immobilisations pour 1 423 k€ et des amortissements pour 1 861 k€. Les immobilisations en cours s'élèvent à 900k€ du fait du démarrage des travaux de rénovation des Parelles et de la réalisation de l'aire de jeux aux Mésanges.
2. La diminution des créances de 253 k€, principalement due à la régularisation de paiement en retard de certains départements hors Savoie.
3. L'augmentation de la trésorerie de 283k€.

- **Au Passif :**

1. Les fonds propres ont baissé de 20k€ donc ils sont stables.
2. Les provisions et fonds dédiés augmentent de 63k€ car les dotations sont supérieures aux reprises.
3. La baisse des emprunts est due aux remboursements de 564 k€ au cours de l'exercice.

### **1.3 EQUILIBRE FINANCIER :**

La structure financière demeure solide avec **un fonds de roulement** positif de **6 580 k€**, preuve d'une bonne gestion puisque les ressources à long terme sont supérieures aux emplois à long terme. Cette structure financière est garante de la sécurité de notre association.

La **trésorerie** au 31 décembre est disponible à hauteur de **8 146 k€**.

La situation financière de notre Association est stable et saine.

## **2. ASSOCIATION :**

### **2.1 Evolution des adhérents :**

Le nombre d'adhérents à l'APEI et au mouvement UNAPEI est de 203 (contre 194 en 2023) soit 194 familles et 9 amis. De plus, il faut préciser que 18 amis adhèrent uniquement à l'APEI de Chambéry.

### **2.2 Cotisations :**

Le montant de la cotisation reste inchangé, soit **110 €** pour une famille et **49 €** pour les amis. Ces derniers peuvent aussi, s'ils le souhaitent, cotiser à hauteur de 110 € afin d'adhérer au mouvement UNAPEI.

### **2.3 Dons et mécénats :**

Le montant total de ces « ressources liées à la générosité du public » est de **69 k€** (contre 232k€ en 2023 dont 186k€ destinés au projet sensoriel des Mésanges).

### **2.4 Fonds propres :**

La sécurité d'une association repose sur ses fonds propres. Il est donc important de les conforter par nos cotisations, dons, legs, ...

**Aussi, je me permets de vous rappeler que trouver des moyens supplémentaires est l'affaire de tous et pas uniquement de quelques administrateurs. Nous sommes toutes et tous des ambassadeurs de l'Association.**

### **2.5 Bénévolat :**

Depuis 2020 la valorisation de ces heures est inscrite dans la comptabilité. Le nombre d'heures de bénévolat en 2024 est évalué à **1 759 heures** (contre 1 697 heures en 2023).

### **3. PERSPECTIVES 2025 :**

L'année 2024 reste marquée par des tensions persistantes sur les ressources humaines : permanence d'un absentéisme et d'un turn-over importants, et de postes durablement vacants sur FAM et MAS. Ces tensions se font sentir jusqu'au secteur enfant qui peine à recruter avec une latence parfois importante entre un départ et un recrutement réussi. Cette instabilité du personnel se traduit par un intérim massif.

La première phase de rénovation du site des Parelles a débuté en septembre 2024 et devrait se terminer avant l'été 2025. La préparation de la deuxième phase est lancée grâce à l'obtention des financements de la part du Conseil Départemental de la Savoie.

L'aire de jeux, le parcours sensoriel et l'accès PMR ont vu le jour aux Mésanges, pour le plus grand bonheur de tous. Ce nouvel espace ludique et inclusif a été inauguré le 23 mai dernier.

En 2025, nous poursuivons la recherche de solutions pour ajuster notre offre aux besoins repérés des personnes accompagnées, aux listes d'attente et aux proches aidants :

- ⇒ Sur le dispositif Habitat et Vie Sociale (foyers d'hébergement, habitat inclusif, SAVS, SAJ) projet de transformation et extension de places afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des personnes accompagnées, notamment l'avancée en âge.
- ⇒ Sur les Parelles, projet de création de places à la fin de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux.
- ⇒ Sur le Noiray, projet de transformation de places en unité PHV et création d'un PCPE adultes.
- ⇒ Création d'une Maison Départementale des Aidants en lien avec les partenaires.
- ⇒ Adaptation de l'ESAT au plan de transformation national.
- ⇒ Poursuite du co-portage avec ASH au sein d'un groupement de coopération, et de manière partenariale avec les organismes gestionnaires de Savoie, de la Communauté 360, tant sur la Réponse Accompagnée Pour tous (RAPT), que sur la problématique territoriale d'attractivité des métiers de l'autonomie.



**LE BILAN  
ET  
LE COMPTE  
DE RESULTAT**

# APEI DE CHAMBERY

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	22 744	14 573	8 171	-
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	281 149	203 762	77 388	102 886
Autres immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations incorporelles en cours			-	5 471
Avances et acomptes			-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 371 706	415 252	956 454	1 022 155
Constructions	25 333 714	10 821 739	14 511 975	15 435 993
Installations techniques, mat. et outillage	4 515 965	3 595 094	920 872	1 121 450
Autres immobilisations corporelles	8 323 177	5 547 009	2 776 168	2 755 039
Immobilisations corporelles en cours	642 044		642 044	111 860
Avances et acomptes	257 695		257 695	101 321
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	15 488		15 488	32 796
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 828 979		4 828 979	4 828 979
Prêts	793 250		793 250	731 441
Autres immobilisations financières	15 069		15 069	14 586
<b>Total I</b>	<b>46 400 980</b>	<b>20 597 428</b>	<b>25 803 552</b>	<b>26 263 976</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>	96 110		96 110	102 568
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	50 472		50 472	31 912
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 405 174	101 347	1 303 827	1 746 819
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>			-	-
Autres créances	1 011 948		1 011 948	802 603
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			-	-
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	8 146 536		8 146 536	7 862 759
Charges constatées d'avance	130 605		130 605	162 028
<b>Total II</b>	<b>10 840 846</b>	<b>101 347</b>	<b>10 739 499</b>	<b>10 708 690</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>57 241 825</b>	<b>20 698 775</b>	<b>36 543 051</b>	<b>36 972 666</b>

## APEI DE CHAMBERY

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	535 963	535 963
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>6 055 216</b>	<b>6 109 447</b>
<b>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>4 809 211</b>	<b>4 863 441</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
<b>Report à nouveau</b>	<b>9 126 930</b>	<b>7 878 350</b>
<b>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>- 311 056</b>	<b>- 250 307</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>67 867</b>	<b>1 194 351</b>
<b>Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>575 734</b>	<b>- 114 979</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>15 785 976</b>	<b>15 718 109</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Subventions d'investissement	1 294 713	1 396 313
Provisions réglementées	435 494	421 522
<b>Total I</b>	<b>17 516 183</b>	<b>17 535 944</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIEES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	15 488	32 796
Fonds dédiés	3 350 358	3 260 560
<b>Total II</b>	<b>3 365 846</b>	<b>3 293 356</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	514 200	523 200
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>514 200</b>	<b>523 200</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 988 342	11 551 793
Emprunts et dettes financières diverses	6 520	6 520
Avances et acomptes reçus sur commandes	178 753	18 062
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 520 907	1 846 854
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 735 973	1 617 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	230 248	62 516
Autres dettes	309 997	320 284
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	176 081	197 045
<b>Total IV</b>	<b>15 146 821</b>	<b>15 620 167</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>36 543 051</b>	<b>36 972 666</b>

**APEI DE CHAMBERY**

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	23 151	21 892
<b>Ventes de biens et services</b>		
<b>Ventes de biens</b>	86	7 500
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	86	7 500
<b>Ventes de prestations de service</b>	5 252 113	5 117 062
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	4 965 573	4 823 260
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 185 929	27 978 645
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	29 027 180	27 759 250
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	44 881	45 802
Mécénats	6 770	185 971
Legs, donations et assurances-vie	17 308	
Contributions financières	100 156	81 364
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	56 658	44 574
Utilisations des fonds dédiés	276 184	341 601
Autres produits	3 143 554	3 071 201
<b>Total I</b>	<b>38 106 789</b>	<b>36 895 612</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	271 754	253 433
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	369 865	354 473
Variation de matières premières et autres approvisionnements	6 458	53 038
Autres achats et charges externes	10 307 514	9 956 112
Aides financières	104 953	120 471
Impôts, taxes et versements assimilés	1 666 434	1 595 331
Salaires et traitements	16 846 180	16 153 514
Charges sociales	5 998 370	5 660 780
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 924 748	1 908 522
Dotations aux provisions	-	112 200
Reports en fonds dédiés	365 982	512 133
Autres charges	213 447	176 290
<b>Total II</b>	<b>38 075 703</b>	<b>36 856 296</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>31 086</b>	<b>39 316</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations et des immobilisations financières	6 262	3 143
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	220 784	132 550
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>227 046</b>	<b>135 692</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	369 244	372 148
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>369 244</b>	<b>372 148</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-</b>	<b>236 455</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-</b>	<b>197 140</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	107 126	941 726
Sur opérations en capital	156 815	640 408
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	39 032	26 449
<b>Total V</b>	<b>302 973</b>	<b>1 608 584</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	32 421	5 561
Sur opérations en capital	29 150	142 333
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 119	35 292
<b>Total VI</b>	<b>75 690</b>	<b>183 186</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>227 283</b>	<b>1 425 397</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)	48 304	33 907
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>38 636 808</b>	<b>38 639 888</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>38 568 941</b>	<b>37 445 537</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>67 867</b>	<b>1 194 351</b>
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	575 734	- 114 979
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	175	
Prestations en nature	9 180	10 491
Bénévolat	30 431	28 730
<b>TOTAL</b>	<b>39 786</b>	<b>39 221</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens	175	-
Prestations en nature	9 180	10 491
Personnel bénévole	30 431	28 730
<b>TOTAL</b>	<b>39 786</b>	<b>39 221</b>

# AFFECTATION DU RESULTAT



## PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES

### PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT EFFECTIF

2024

I	RESULTAT COMPTABLE	67 867 €
II	Utilisations des reports à nouveau pour mesures d'exploit.	62 066 €
III	Utilisations des réserves	125 242 €
IV	Variation provision congés payés	31 664 €
VI	Amortissements excédentaires différés	- 29 842 €
TOT I à VI	<b>RESULTAT EFFECTIF</b>	<b>256 997 €</b>

### AFFECTATION PROPOSEE

2024

<b>RESULTAT EFFECTIF</b>	<b>256 997 €</b>
Reprise excédents et déficits antérieurs	- 93 581 €
<b>RESULTAT EFFECTIF CUMULE A AFFECTER</b>	<b>163 416 €</b>
Réserves d'excédents affectés à l'investissement	- €
Réserves de compensation des déficits	38 324 €
Réserves de compensation des charges d'amortissement	73 158 €
<b>Reports à nouveau (RAN)</b>	<b>51 934 €</b>
<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>163 416 €</b>

sous réserve de validation des comptes par les autorités de tarification et de contrôle  
arrondis de sommes avec des centimes



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

# APEI DE CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024  
APEI DE CHAMBERY  
127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Garibaldi  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

## **APEI DE CHAMBERY**

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association APEI DE CHAMBERY,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEI DE CHAMBERY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'assemblée générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative



résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 3 juin 2025

KPMG SA

Jean-  
Marc

Baumann

Signature  
numérique de  
Jean-Marc  
Baumann

Date : 2025.06.03  
16:37:32 +02'00'

Jean-Marc BAUMANN

Associé

**APEI DE CHAMBERY**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2024



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

# APEI DE CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024  
APEI DE CHAMBERY  
127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

## **APEI DE CHAMBERY**

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association APEI DE CHAMBERY,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

#### **Rémunérations versées aux directeurs**

Le montant des rémunérations versées au directeur nommé sur 2024 et à sa famille se porte à 16.413 euros.



## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Rémunérations versées aux directeurs

Le montant des rémunérations versées aux directeurs nommés avant 2024 et à leur famille se porte à 562.699 euros.

#### Location salle de réunion espace Ryvière

- Personne concernée : M. Jean François Girard,
- Objet et modalités :

Une salle de réunion à l'espace Ryvière est louée à compter du 7 janvier 2020 à la société SATM dont M. Girard est le président.

Le montant de la location s'élève sur l'exercice 2024 à un montant de 22.650 euros.

#### Rémunération du président

- Personnes concernées : M. Raymond Mieusset et M. Jean François Girard,
- Objet et modalités :

Les rémunérations de M. Girard et M. Mieusset pour leurs fonctions de président s'élève sur l'exercice 2024 à un montant de 15.954,60 euros.

#### Participation dans le GIE SIM73

- Personnes concernées : M. Pierre Ulysse Mavraganis directeur de l'APEI DE CHAMBERY, M. Didier Jacquet, responsable du système d'information de l'APEI DE CHAMBERY et Mme Doreen Dugelay, administratrice de l'APEI DE CHAMBERY et présidente du GIE SIM73
- Objet et modalités :

L'association est membre du GIE SIM73 à hauteur de 36,88 % du capital. Le montant de la participation comptabilisée en immobilisations financières s'élève à 387.277 euros.

Montant des facturations de l'année 2024 avec le GIE SMI73 : 102.277,90 euros.

#### APEI DE CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024



Meylan, le 3 juin 2025

KPMG SA

Jean-Marc  
Baumann

Signature  
numérique de Jean-  
Marc Baumann  
Date : 2025.06.03  
17:55:07 +02'00'

Jean-Marc BAUMANN

Associé

# NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

